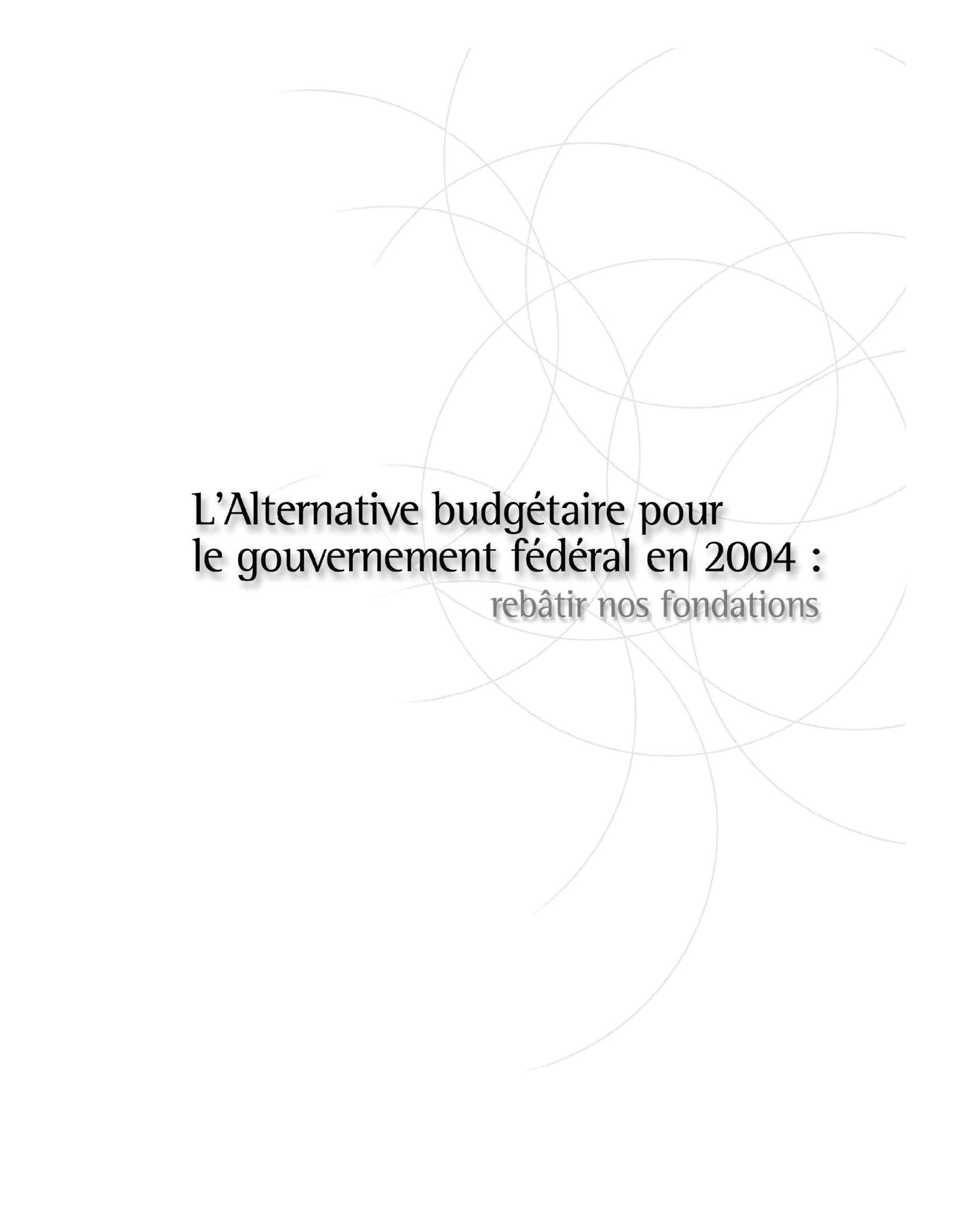


L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2004 :

rebâtir nos fondations



Centre canadien de politiques alternatives

The background of the page is a complex, abstract pattern of overlapping, thin, light-colored circles. These circles are scattered across the page, creating a sense of movement and depth. The text is centered over this pattern.

**L'Alternative budgétaire pour
le gouvernement fédéral en 2004 :**
rebâtir nos fondations

Tous droits réservés © 2004

Toute reproduction ou transmission de ce document est interdite, sous quelque forme et par tout moyen que ce soit, y compris électroniquement ou mécaniquement, incluant la photocopie ou tout procédé de mise en mémoire et de récupération de l'information, sans mention de la source.

ISBN 0-88627-372-2

Ouvrage imprimé et relié au Canada

Centre canadien de politiques alternatives

75, rue Albert (bur. 410)

Ottawa ON

K1P 5E7

tél. : 613-563-1341

télec. : 613-233-1458

ccpa@policyalternatives.ca

<http://www.policyalternatives.ca>

Table des matières

| | |
|---|----|
| Préface | 1 |
| Introduction | 3 |
| Ottawa, le Québec et les autres provinces | 7 |
| Politique macroéconomique et fiscalité | 8 |
| Infrastructure publique | 21 |
| Équité fiscale | 26 |
| Autochtones | 32 |
| Culture | 35 |
| Handicaps | 37 |
| Éducation et garde des jeunes enfants | 38 |
| Emploi et assurance-emploi | 41 |
| Environnement | 45 |
| Péréquation | 51 |
| Politique extérieure | 53 |
| Soins de santé | 59 |
| Logement | 64 |
| Sécurité du revenu | 67 |

| | |
|---|----|
| Éducation postsecondaire | 70 |
| Prestations pour aînés et revenus de retraite | 72 |
| Annexe: Ordre de priorité des dépenses nationales d'infrastructure établi à la lumière des ateliers de budgétisation participative tenus en novembre 2003 | 75 |

Préface

L'initiative de l'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral remonte à près de dix années maintenant. Notre première publication a coïncidé avec le budget historique de 1995 dans lequel Paul Martin déclarait la guerre au déficit en procédant aux plus importantes compressions de dépenses non militaires jamais effectuées au Canada.

Nous avons alors reconnu que le déficit et la dette accumulée posaient de graves problèmes, auxquels il fallait bien s'attaquer. Cependant, nous indiquions du même souffle que le gouvernement avait plusieurs options devant lui. Nous avons montré qu'il pouvait éliminer le déficit et alléger le fardeau de la dette sans sabrer pour autant les dépenses sociales. Depuis six ans, avec l'élimination du déficit, nous avons dressé chaque fois un plan crédible de réinvestissement social à l'aide des énormes excédents dégagés.

Depuis le début, notre objectif a été de montrer que les gouvernements avaient le choix, que de prétendre le contraire ne servait qu'à masquer le programme de réduction du rôle de l'État qu'on est venu à appeler, dans le monde entier, le consensus de Washington ou le consensus néolibéral. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) constitue en fait un exercice sur le « domaine du possible » : sur ce que le gouvernement fédéral pourrait faire s'il tenait vraiment à mettre en œuvre un programme social et économique progressiste.

L'ABGF a pour buts de faire de l'éducation économique — démystifiant le processus de budgétisation —, de renforcer et d'alimenter la mobilisation populaire et d'aider à bâtir un consensus en matière de politiques au sein du mouvement social progressiste.

L'ABGF constitue également un exercice de responsabilisation des autorités publiques.

L'ABGF dénonce le fait que le gouvernement fédéral cache ses excédents budgétaires pour amenuiser les attentes du public face au réinvestissement dans les programmes sociaux. L'ABGF révèle la façon lamentable dont le gouvernement a manqué à sa promesse électorale de consacrer 50 % de l'excédent budgétaire à un réinvestissement social. L'ABGF dévoile l'hypocrisie des réductions d'impôt massives qui ont profité démesurément à une minorité riche, qui n'a pourtant pas eu à payer le prix des compressions budgétaires.

Comme par les années passées, des personnes représentant un vaste éventail d'organisations de la société civile — groupes syndicaux, écologistes, confessionnels, féministes, anti-pauvreté, communautaires, culturels, autochtones, de défense de l'enfant et de coopération internationale, des cercles de réflexion et des groupes autochtones, d'enseignantes et d'enseignants et d'universitaires — ont participé à la préparation de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral. Deux innovations apportées à la notre budgétisation alternative cette année ont aidé à insuffler une énergie nouvelle à l'initiative : une table ronde avec plusieurs leaders de la société civile et des ateliers de budgétisation participative. Ces initiatives sont décrites dans le document.

Je tiens d'abord à remercier de l'aide financière qu'ils ont apportée au projet le Congrès du travail du Canada, les Travailleurs canadiens de l'automobile, les Métallurgistes unis d'Amérique, le Syndicat canadien de la fonction publique, le Syndicat national des employés et employés généraux et du secteur public, l'Alliance de la fonction publique du Canada, le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier et la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Ensuite, je tiens à remercier les personnes qui ont rédigé des parties de l'ABGF ou exprimé des commentaires sur les différentes ébauches du document ou qui ont participé aux discussions du comité directeur de l'ABGF. Il s'agit, entre autres, de John Anderson (Conseil canadien de développement social), Pedro Barata, Cara Mirabelli et Laurel Rothman (Campagne 2000), Sheila Block (MUA), Philippa Borgal (Conférence canadienne des arts), Chris Cavanagh (Catalyst Centre), Sharon Chisholm et Jeff Gillard (Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine), Denise Doherty-De-lorme (Institut professionnel de la fonction publique), Martha Friendly (University of Toronto Childcare Resource and Research Unit), Alfred Gay (Association nationale des centres d'amitié), Joe Gunn (Conférence des évêques catholiques du Canada et KAIROS), Teresa Healy et Blair Redlin (SCFP), Andrew Jackson et Cindy Wiggins (CTC), Jim Stanford (TCA), David Robinson (ACPPU), Pierre Sadik (Coalition du budget vert), Steven Staples (Polaris Institute) et Julie White (SCEP).

Je remercie également les personnes suivantes de leur précieuses contributions à la table ronde sur l'ABGF : Maude Barlow (Conseil des Canadiens), Gerry Barr (Conseil canadien pour la coopération internationale), Ian Boyko (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), Sarah Bélanger et Jeannette Meunier-Mackay (ACFP), Roy Culpeper (Institut Nord-Sud), Larry Brown

(SNEGSP), John Bennett (Réseau action climat), Bill Eggertson (Association canadienne pour les énergies renouvelables), Joan Kuyek (Mines alerte), Catherine Laidlaw-Sky (Conseil national des femmes), Elizabeth May (Sierra Club), Maylanne Maybe (Église anglicane), Mike McBane (Coalition canadienne de la santé), Mike Martin (Organisation nationale anti-pauvreté), Lise Martin (Institut canadien de recherches sur les femmes), Nancy Peckford (Alliance canadienne féministe pour l'action internationale), Lisa Phillips (Association nationale de la femme et du droit), David Pfrimmer (Église évangélique luthérienne) Terry Price (Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), Andrew Sharpe (Centre d'étude des niveaux de vie) et Tim Woods (Friends of Canadian Broadcasting).

En dernier lieu, je remercie le personnel dévoué du CCPA, ses associés de recherche et les bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce projet : Mélanie Allison, Kerri-Anne Finn, Ed Finn, Marc Lee, John Loxley, David MacDonald, Hugh MacKenzie, Dale Marshall, Heather-jane Robertson, Ellen Russell, Todd Scarth, Erika Shaker, Diane Touchette, Monica Townson et Armine Yalnizyan.

Bruce Campbell,
directeur général du
Centre canadien de politiques alternatives

Introduction

Avant son entrée en fonction au poste de premier ministre, Paul Martin se sera principalement distingué comme le ministre des Finances qui a voulu pourfendre la « lourdeur gouvernementale », sabordant du coup les acquis d'une génération de progrès sociaux au pays. (¹ Armine Yalimizyan, *Martin's Permanent Revolution*, document d'appoint 3 de l'ABGF de 2004, CCPA 2004.)

En livrant l'État minceur à la population canadienne, Paul Martin a révolutionné la fédération canadienne. Pendant sa période au poste de ministre des Finances du Canada, soit de novembre 1993 à l'été de 2002, il a apporté trois changements profonds : 1) réduction du champ d'activité et du rôle du gouvernement, 2) neutralisation des mécanismes de financement fédéraux et 3) compression majeure des dépenses, même pour des programmes que le gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre. Ces changements ont transformé les relations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, grandement décentralisé la prise de décisions et balkanisé la prestation des services publics. Ils ont également transformé, radicalement, la procédure de budgétisation en remplaçant la ronde des déficits par des excédents à répétition.

En 2000, M. Martin a rendu les compressions de 1995 presque irréversibles en accordant des dégrèvements d'impôt et en remboursant la dette d'une manière qui restreignait la possibilité d'un rétablissement appréciable des dépenses publiques. Sous la gouverne de M. Martin, une série sans précédent d'excédents budgétaires se poursuit tandis que le système de soins de santé lutte pour survivre et que l'infrastructure de nos réseaux d'eau, de routes, d'électricité, d'écoles et d'hôpitaux tombe en ruines, ce qui met en évi-

dence le fait que l'essentiel n'est pas garanti même quand on dispose des ressources nécessaires.

L'inégalité a augmenté plus rapidement depuis 1995 qu'au cours de toute autre période sur laquelle nous disposons de données. Il y a plus d'enfants pauvres actuellement (1 071 000) qu'il y en avait en 1989 (990 000) et le fossé de la pauvreté continue de se creuser chez les personnes définies comme étant pauvres. En un mois, 778 000 personnes ont eu recours aux banques d'alimentation. Le nombre des personnes faisant appel à celles-ci a doublé depuis 1989. Plus de 40 % de leur clientèle sont des enfants.

Le piètre entretien de l'infrastructure et l'intensification de la production agricole ont accru la fréquence des cas où l'eau est insalubre dans nos communautés d'un océan à l'autre.

Le financement de l'éducation postsecondaire n'a pas encore été rétabli au niveau d'avant le début des coupes même si l'excédent budgétaire n'a jamais été aussi élevé. En moyenne, les étudiantes et les étudiants qui terminent un programme d'études de quatre ans ont accumulé 25 000 \$ de dettes, l'endettement étudiant ayant augmenté de 300 % depuis 1990.

Le Canada a l'un des ratios des médecins à la population les plus bas des pays occidentaux : 2,1 médecins par 1 000 patientes ou patients. En 2003, 3 millions de Canadiens et de Canadiennes n'avaient pas de médecin de famille, ce qui imposait une charge excessive aux services de première ligne comme les urgences des hôpitaux, et allongeait des listes d'attente toujours plus tenaces pour un diagnostic ou un traitement. En 2001, près du cinquième des personnes qui ont eu besoin de soins pour elles-mêmes ou pour un membre de leur famille ont éprouvé de la difficulté à accéder aux services.

« Nous sommes à l'aube de possibilités historiques... Un moment aux perspectives nouvelles qui doivent être saisies dans un effort conscient et déterminé. Un moment pour convertir des circonstances historiques en changement transformateur — pour faire appel à une nouvelle volonté nationale. »

- *Discours prononcé par Paul Martin pendant le congrès à l'investiture libérale, le 14 novembre 2003*

Nous vivons effectivement un moment pour convertir des circonstances historiques en changement transformateur. C'est un moment qui nécessite une reprise de l'activité consistant à bâtir le pays, ou en fait à rebâtir le pays.

Après plus d'une décennie de report des coûts de construction et de réparation de l'infrastructure qui soutient nos entreprises et nos communautés, nous nous trouvons devant un double besoin : 1) entretenir l'infrastructure que nous avons, dont une grande partie a été construite il y a plus d'un demi-siècle — soit pendant la reconstruction d'après-guerre — et a grandement besoin de réparation, et 2) agrandir et mettre à niveau notre infrastructure pour qu'elle réponde aux besoins d'une population qui croît et vieillit, d'une économie de plus en plus axée sur le savoir et d'un système de production qui doit tenir compte des limites, nettement visibles à présent, qu'il y a à manquer d'égards pour l'environnement.

L'engagement de Paul Martin à maintenir l'État minceur a fait paraître l'investissement public comme s'il saignait l'économie, ce qui a déprécié sa capacité de permettre au Canada de croître et de prospérer d'une manière plus équitable, sur les plans tant social qu'économique. Cet engagement a aussi mis l'accent pendant une décennie sur la « flexibilité » des provinces et la décentralisation, rendant les nouvelles initiatives fédérales plus difficiles à prendre et attribuant les déficits de financement des programmes com-

muns principalement au fait que les provinces ne « font pas leur part ». Le champion de l'État minceur le comprend, mais hausse simplement les épaules pour accélérer ensuite le remboursement de la dette nationale au lieu de déterminer la combinaison d'argent et de politique qui empêchera nos fondations collectives de s'écrouler.

La révolution de Paul Martin a été placée sous le signe d'un transfert de responsabilités refilant les soucis (mais non les sous) aux gouvernements des paliers inférieurs et, en fin de compte, aux individus. Il en résulte un sous-investissement marqué dans les services de santé, l'éducation de la petite enfance et nos villes. Ce transfert compromet la nature même de la fédération. Il prive les communautés de capacités et les individus de possibilités.

Paul Martin le premier ministre peut-il rompre avec son passé et transformer sa vision de l'avenir pour qu'elle englobe les investissements dont la population canadienne a besoin en ce 21^e siècle?

Les premières indications ne sont pas encourageantes : il affirme que les coffres de l'État sont vides, il entend poursuivre le remboursement de la dette et consentir de nouvelles réductions d'impôt alors qu'il manque à ses (rares) promesses d'accroissement des dépenses sociales, tandis qu'il annonce un gel des dépenses et des restructurations qui menacent d'agiter de nouveau la fonction publique.

Quoi qu'en disent M. Martin et son nouveau ministre des Finances, les coffres de l'État sont très bien garnis. (² Ellen D. Russell, *Crying Wolf Again*, document d'appoint 3 de l'ABGF de 2004, CCPA 2004.) À partir des bases solides actuelles, un chef politique pourrait fort bien lancer un programme vraiment révolutionnaire, une expérience sociale d'un nouveau genre, une recherche d'un type d'affluence différent, en commençant par réinvestir dans notre avenir, et dans celui de nos enfants.

C'est là le défi que l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral présente au gou-

vernement de Paul Martin. L'ABGF est un plan de reconstruction de nos fondations sociales. Elle est fondée sur le principe que les budgets reposent sur des *choix* et que les choix découlent de valeurs fondamentales et de priorités politiques.

Au fil des années, l'ABGF a acquis la réputation de présenter un cadre budgétaire techniquement perfectionné et des chiffres crédibles. Le mouvement œcuménique du Canada nous a rappelé, au cours des consultations sur l'ABGF de cette année, que les budgets sont fondamentalement des déclarations *morales*. Notre vision embrasse les valeurs de base de la communauté des groupes confessionnels : dignité humaine, respect mutuel, équité sociale, équité économique, équité financière et durabilité du point de vue écologique.

Nos priorités politiques consistent à :

- investir des sommes considérables dans la santé, l'éducation, le logement et le soutien du revenu;
- effectuer des investissements majeurs dans la rénovation de nos villes, et surtout dans l'infrastructure municipale;
- investir de fortes sommes pour mettre en œuvre le Protocole de Kyoto et favoriser la transition vers une économie évoluée et écologiquement durable;
- rétablir et stabiliser le financement des institutions culturelles nationales du Canada;
- rétablir et accroître l'équité du régime fiscal;
- résister à une intégration économique et militaire plus poussée avec les États-Unis et adopter des politiques extérieures favorisant la paix, la justice économique et la prospérité dans le monde entier;
- mettre fin à la prolifération des fournisseurs à but lucratif de services de santé, d'éducation et d'eau et d'autres services publics et réglementés.

Nous croyons que ces mesures permettront :

- de hausser les niveaux d'emploi et de ramener le taux de chômage à 6 % ou moins;
- de réduire l'inégalité des revenus et de la richesse et de réduire de moitié ou plus la pauvreté, particulièrement chez les femmes, les enfants, les personnes immigrantes et réfugiées et les Autochtones;
- de contribuer à instaurer un climat social, matériel et géopolitique plus sain et durable.

En dernier lieu, l'ABGF comprend deux recommandations sur la procédure budgétaire.

Paul Martin a déclaré qu'il veut réduire le déficit démocratique en donnant plus de pouvoir aux simples députés et députées et aux comités parlementaires. Il devrait aller beaucoup plus loin. La réputation que M. Martin a acquise en tant que ministre des Finances est celle d'une personne qui consultait un vaste éventail de membres de la société civile, qui promettait bien des choses à bon nombre d'entre eux mais n'en livrait que très peu et qui mettait en œuvre un programme opposé à ce que la plupart voulaient. *Qui plus est, il a caché depuis six ans l'ampleur réelle des nouveaux excédents budgétaires grâce à une technique qui a embrouillé plutôt qu'éclairci nos capacités budgétaires, par exemple en sous-estimant les revenus et en surestimant les dépenses.*

L'ABGF presse Paul Martin de fonder ses prévisions budgétaires sur les évaluations indépendantes effectuées par la Vérificatrice générale et à accroître la transparence des budgets fédéraux et, par le fait même, la confiance du public en ces documents en tant que reflets fidèles de notre capacité financière nationale collective.

Cette année, une nouvelle caractéristique a été incorporée à la préparation de l'ABGF. Selon le modèle acclamé de budgétisation participative établi à Porto Alegre (Brésil), l'équipe de l'ABGF a tenu une série d'ateliers sur la budgétisation participative dans les différentes parties du pays

afin de prouver que les gouvernements de tous les paliers peuvent aller au-delà des méthodes traditionnelles de consultation, comme par exemple les audiences du comité des finances, pour engendrer une vraie participation des citoyens et citoyennes. En se fondant sur la décision du comité directeur de l'ABGF de créer une agence de l'infrastructure municipale pour investir 15 milliards de dollars en trois ans, les ateliers ont permis aux militantes et militants communautaires de prendre part à des délibérations afin de déter-

miner l'ordre de priorité et la répartition de l'affectation des fonds dans leur communauté.

Vu le vif intérêt à l'égard de la définition d'un nouveau programme axé sur les villes, l'équipe de l'ABGF croit qu'il existe une occasion claire et distincte d'adopter une ligne de conduite plus délibérative à l'égard des finances publiques. Elle incite donc le gouvernement fédéral à adopter pareille ligne de conduite pour aider à démocratiser sa propre budgétisation.

Ottawa, le Québec et les autres provinces

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral demeure fondée sur le point de vue selon lequel le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle prépondérant en matière de politiques économiques, sociales et culturelles et dans le développement d'institutions culturelles nationales, la mise en œuvre des normes applicables aux programmes sociaux et le renforcement de l'économie nationale. Toutefois, ce rôle fédéral ne doit pas nuire à l'expression de l'identité nationale ni à l'exercice des droits sociaux des Québécois et Québécoises. Il faut surtout se préoccuper non pas du besoin de reconnaître le caractère distinct du Québec mais bien de la façon de le reconnaître.

L'ABGF reconnaît, en matière de relations budgétaires fédérales-provinciales, qu'il faut prendre avec le Québec des dispositions spéciales qui peuvent ne pas être accessibles aux autres provinces. Nous reconnaissons la primauté du Québec dans son ressort en matière de politique sociale et son droit de se désengager des programmes fédéraux-provinciaux dans ce domaine. Pour le reste du Canada, nous reconnaissons une responsabilité partagée entre les provinces et le gouvernement fédéral, celui-ci devant donner le pas au financement des programmes sociaux ainsi qu'établir et mettre en application des normes nationales. Il serait possible d'appliquer des normes communes dans l'ensemble du Canada, y compris le Québec, en négociant une charte sociale.

Politique macroéconomique et fiscalité

Le récent dossier budgétaire du gouvernement fédéral

Depuis l'élimination du déficit fédéral en 1997, le gouvernement fédéral a des excédents budgétaires élevés. Ces excédents ont servi à amenuiser la dette fédérale. De 1996-1997 à 2002-2003, celle-ci a été réduite de 52,3 milliards de dollars. La dette publique fédérale nette a été ramenée du sommet de 68,4 % du PIB qu'elle avait atteint en 1995-1996 à 44,2 % du PIB en 2002-2003.

En même temps qu'il remboursait la dette publique, le gouvernement fédéral a accordé 100 millions de dollars de dégrèvements d'impôt en cinq ans en tant que principal moyen de distribuer l'excédent budgétaire prévu. Les dégrèvements de 2000-2001, première année financière que visait le plan, ont privé le gouvernement fédéral de 7 milliards de dollars de revenus. En 2001-2002, le gouvernement renonçait à 16 milliards. En 2002-2003, c'est 20,5 milliards qui n'entraient pas dans les coffres fédéraux. Le coût prévu des deux dernières années du plan des dégrèvements fera baisser les recettes fédérales de 25 milliards en 2003-2004 et de 31 milliards en 2004-2005.¹

La réduction de la dette et des impôts s'est faite aux dépens des dépenses associées à des programmes dont la population canadienne a besoin. Les dépenses de programmes fédérales sont passées de 15,7 % à 11,5 % du PIB de 1993-1994 à 2003-2004. Elles n'avaient pas été aussi basses depuis 1949-1950. Selon le PIB actuel, une diminution de 1 % du ratio des revenus au PIB correspond à une réduction de plus de 10 milliards de dollars des dépenses de program-

mes. L'envergure de la coupe des dépenses fédérales a déclenché un transfert de responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, qui à leur tour les ont transférées aux administrations municipales, ce qui a comporté le passage de services publics au secteur privé ou leur élimination.

Au cours des campagnes électorales fédérales de 1997 et de 2000, les Libéraux ont promis de répartir de façon « équilibrée » les excédents budgétaires à long terme en les partageant également entre les programmes sociaux, d'une part, et les dégrèvements d'impôt et le remboursement de la dette de l'autre. Malgré cela, pendant les cinq premières années qui ont suivi l'élimination du déficit, la part du lion des fonds nouvellement disponibles a été consacrée aux réductions d'impôt et au remboursement de la dette. Au moins 44 % de l'excédent budgétaire enregistré par le gouvernement fédéral au cours des cinq premières années écoulées après qu'il a équilibré le budget ont servi à la réduction de la dette et 46 % ont servi à alléger les impôts. À peine 10 % de l'excédent ont été consacrés à de véritables améliorations des programmes fédéraux.²

Cette incurie à l'égard des dépenses de programmes nuit à un nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes. Rien ne justifie autant de souffrances dans la population d'un pays qui affiche des excédents budgétaires depuis six ans.

Rendement du gouvernement en matière de prévision de l'excédent budgétaire

Les personnes qui gardent le gouvernement fédéral à l'œil savent fort bien qu'il prévoit lamen-

Tableau 1
Soldes prévus et réels du budget fédéral de 1999-2000 à 2002-2003¹
(milliards de dollars)

| | Objectif budgétaire Officiel ² | Prévision de l'ABGF ³ | Réel |
|-----------|---|-------------------------------------|------|
| 1999-2000 | 3,0 | 16,0 | 12,7 |
| 2000-2001 | 3,0 | 15,5 | 18,1 |
| 2001-2002 | 1,5 | 8,5 | 8,9 |
| 2002-2003 | 3,0 | 6,7 | 7,0 |
| Total | 10,5 | 46,7 | 46,7 |

1. Avant 2002-2003, les prévisions n'étaient pas fondées sur une comptabilité d'exercice intégrale. En octobre 2003, le gouvernement a publié des tableaux de référence financiers qui expriment les données antérieures dans l'optique d'une comptabilité d'exercice intégrale. Toutefois, nous avons maintenu sous leur forme précédente les données sur les années antérieures à 2002-2003 afin de comparer les prévisions du gouvernement à celles de l'ABGF pour ces années. Les données sur l'année 2002-2003 et les années ultérieures sont exprimées selon la comptabilité d'exercice intégrale.

2. Égale le solde du budget à des fins de planification, sauf la réserve de sécurité, de chaque budget fédéral annuel.

3. Prévision des excédents fédéraux selon le statu quo indiqués respectivement dans *Mesures vitales, Alternative budgétaire de 1999 pour le gouvernement fédéral* (février 1999), *Pour faire le point : une mise à jour économique alternative* (octobre 2000), *Une mise à jour économique et fiscale* (décembre 2001) et *l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2003* (février 2003).

tablement mal son propre excédent. Chaque année depuis que le déficit budgétaire a été éliminé, soit depuis 1997, les ministres des Finances ont sous-estimé l'excédent budgétaire dans leurs prévisions. Une fois l'année financière terminée, ils affichent un excédent budgétaire beaucoup plus élevé qu'ils ne l'avaient prévu. *Ensuite, les excédents plus élevés que prévu disparaissent pour servir à rembourser la dette.*

Cette année n'a pas fait exception à la règle. Avant même que M. Martin ne commence à occuper le poste de premier ministre, il indiquait de nouveau à la population que les coffres de l'État étaient dégarnis et que le contexte budgétaire nous obligeait à modérer nos attentes à l'égard des dépenses publiques fédérales. Jusqu'à dernièrement, le gouvernement a soutenu que l'excédent budgétaire ne serait que de 2,3 milliards de dollars cette année et que cela suffirait à peine à verser les 2 milliards de dollars déjà réservés à des transferts aux provinces et territoires censément au titre des soins de santé. Toutefois, le 11 février, le ministre des Finances a reconnu que la prévision différerait de plus en plus de la

réalité budgétaire en portant la prévision officielle de l'excédent à 5,2 milliards de dollars.

Depuis des années, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral (ABGF) présente une prévision beaucoup plus juste de l'excédent budgétaire que celle du ministre des Finances (voir le tableau 1). Dans ce document, nous emploierons les mêmes méthodes pour évaluer la situation des finances fédérales à l'approche de la publication du budget de 2004.

Selon la même méthode que les années précédentes, l'ABGF offre cette année des prévisions de l'excédent budgétaire de cette année financière et des trois exercices suivants. Le présent chapitre décrit notre méthode et présente les finances fédérales dans une optique différant de celle du gouvernement Martin.

Hypothèses macroéconomiques de l'ABGF

L'ABGF emploie dans toute la mesure du possible les mêmes hypothèses macroéconomiques que

le gouvernement fédéral. *La différence entre les projections fédérales et les nôtres ne peut donc pas être attribuée à notre recours à des hypothèses macroéconomiques trop optimistes.*

Comme le tableau 2 l'indique, les prévisions de l'inflation du PIB établies par le gouvernement fédéral que comprend sa *Mise à jour économique et financière* (MJEF) de novembre 2003 sont adoptées par l'ABGF. Toutefois, des événements récents ont incité l'ABGF à réviser à la baisse la croissance du PIB réel.

Le ministre des Finances a déclaré dernièrement que la prévision de la croissance du PIB réel, qui était de 1,9 % dans la MJEF, avait été ramenée à 1,6 % depuis la publication de la MJEF.³ Le gouvernement ne cesse de faire allusion aux effets économiques du SRAS, de la maladie de la vache folle et d'autres malheurs ayant entravé la croissance économique pour laisser entendre que ces facteurs ont également empêché qu'un excédent budgétaire appréciable soit accumulé. Même si elle adopte un taux de croissance du PIB réel plus bas, soit de 1,6 %, pour 2003, l'ABGF n'en prévoit pas moins un excédent budgétaire énorme pour l'année financière en cours.

De plus, la *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire* publiée par la Banque du Canada le 22 janvier 2004 indique que le taux de croissance du PIB réel prévu pour 2004 n'est plus que de 2,75 %. Nous avons donc réduit en conséquence le taux de croissance prévu par l'ABGF pour 2004. Pour l'année 2005 et les années ultérieures, nous employons la prévision de la croissance du PIB réel présentée dans la MJEF.⁴

Le taux d'intérêt est la dernière variable macroéconomique qui a une influence décisive sur le budget fédéral. Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale détermine les paiements d'intérêt sur cette dette.⁵ Pour 2003-2004, nous adoptons la prévision de la MJEF selon laquelle les frais de service de la dette publique seront de 36,2 milliards de dollars pendant l'année financière courante.⁶ Cela engendre un taux d'intérêt effectif de 7,09 % sur la dette. Puisque le ministre des Finances du Canada ne prévoit pas le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale, nous tenons pour acquis que ce taux sera le même qu'en 2002-2003 pendant les années ultérieures sur lesquelles porte l'ABGF. Même si les taux d'intérêt augmentent quelque peu, cette hypothèse est plausible puisque toute hausse des taux d'intérêt mettra un certain temps à faire augmenter le taux

Tableau 2
Indicateur macroéconomiques

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| (par années civiles) | | | | |
| Inflation du PIB ¹ | 3.30% | 1.40% | 1.90% | 1.80% |
| Croissance réelle du PIB ² | 1.60% | 2.75% | 3.20% | 3.00% |
| Croissance totale du PIB | 4.90% | 4.15% | 5.30% | 4.90% |
| (par années financières) | | | | |
| Taux d'intérêt effectif ³ | 2003/04 7.09% | 2004/05 7.09% | 2005/06 7.09% | 2006/07 7.09% |

Sources

¹ *Mise à jour économique et financière*, 2003.

² La prévision pour 2003 est conforme à la prévision révisée du ministre des Finances, la prévision pour 2004 se trouve dans la *Mise à jour du Rapport sur la politique monétaire* de janvier 2004 et les prévisions pour 2005 et les années suivantes se trouvent au tableau 3.1 de la *Mise à jour économique et financière*.

³ Voir le calcul dans le texte de l'ABGF.

d'intérêt effectif sur la dette fédérale.⁷ Il se peut même que ce taux d'intérêt effectif soit trop élevé car le gouvernement fédéral a profité de l'occasion de reconduire la dette à des taux plus bas.⁸

Perspectives budgétaires de l'ABGF

Ayant établi nos hypothèses macroéconomiques, nous devons, dans l'ABGF, présenter le plus fidèlement possible la situation actuelle des finances fédérales.

Bien que l'ABGF soit fondée rigoureusement sur les hypothèses macroéconomiques du gouvernement, nos prévisions budgétaires diffèrent des siennes. Vu l'inexactitude reconnue des prévisions de l'excédent budgétaire établies depuis des années par le gouvernement, nous devons procéder à un travail de détective numérique pour arriver à une prévision budgétaire témoignant mieux du véritable état des finances fédérales. Il y a particulièrement une différence entre notre estimation des recettes fiscales et des dépenses de programmes et celle du gouvernement.

1) Recettes fiscales

Le gouvernement fédéral prévoit que la part du PIB pour laquelle comptent les recettes budgétaires diminuera très rapidement. Selon la MJEF, ces recettes, qui constituaient 15,4 % du PIB en 2002-2003, ne représenteront plus que 14,8 % du PIB en 2003-2004. C'est une baisse énorme : la part du PIB à laquelle correspondent les recettes fiscales n'a pas été aussi faible depuis 1966-1967.

Attendu que les principales dispositions associées aux dégrèvements d'impôt de 2000 ont déjà été prises, l'ABGF trouve peu plausible que les recettes publiques diminuent de façon très marquée. Par le passé, le gouvernement a caché les vraies sommes dont il disposait en établissant de basses prévisions des revenus.⁹ Nous croyons qu'il emploie cette tactique encore cette année.

Toutefois, la détermination de la véritable proportion du PIB à laquelle correspondront les recettes fiscales présente certaines difficultés. On ne sait pas quel effet auront sur ces recettes les événements extraordinaires associés au SRAS, à la maladie de la vache folle, à la panne d'électricité survenue en Ontario et à différents phénomènes météorologiques extrêmes. De plus, certaines mesures fiscales et autres qui doivent entrer en vigueur peuvent influencer les recettes fiscales. Il est impossible de déterminer la proportion de la diminution des recettes prévue par le gouvernement qui témoigne légitimement de ces facteurs et la proportion qui découle d'une sous-estimation.

Vu les incertitudes quant aux recettes, l'ABGF a décidé de faire preuve de prudence. Nous prévoyons que les recettes publiques correspondront à 15,1 % du PIB, soit 183,6 milliards de dollars, pour l'année financière courante. Cette prévision se situe à peu près à mi-chemin entre la prévision pessimiste du gouvernement (180,5 milliards ou 14,8 % du PIB) et les 187 milliards (15,4 % du PIB) si le ratio des recettes au PIB était le même qu'en 2002-2003.

L'ABGF considère ce repère de 15,1 % pour 2003-2004 comme une hypothèse extrêmement prudente. Nous l'adoptons parce que nous reconnaissons que les circonstances de l'année financière courante sont exceptionnelles, mais nous ne sommes pas du tout convaincus que les recettes fiscales seront nécessairement aussi faibles. En fait, compte tenu des perspectives des recettes fiscales plus optimistes présentées le 11 février dans l'annonce de la révision à la hausse de la prévision gouvernementale de l'excédent budgétaire, nous soupçonnons de plus en plus que le ratio des recettes au PIB n'a pas diminué de façon appréciable par rapport à son niveau de 2002-2003.

Pour les années subséquentes, l'ABGF suppose que les recettes publiques demeureront au niveau de l'année financière précédente, soit de 15,4 % du PIB. Ces objectifs relatifs aux revenus sont atteints par suite de la décision de

Tableau 3
Dépenses de programmes (Années financières / milliards de dollars)

| | Prévisions du Min. des Finances | | | Prévisions de l'ABGF | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---|---------------------------------|---|
| | 2002/03 ¹ REEL | 2003-2004 ¹ PRÉVU | pourcentage de différence ² | 2003-2004 ¹ PRÉVU | pourcentage de différence ² |
| TRANSFERTS AUX PARTICULIERS | | | | | |
| Prestations aux aînés | 25.7 | 27.0 | 5.1% | 27.0 | 5.1% |
| Prestations d'assurance-emploi | 14.5 | 15.5 | 6.6% | 15.5 | 6.6% |
| TOTAL | 40.2 | 42.5 | 5.7% | 42.5 | 5.7% |
| TRANSFERTS AUX GOUVERNEMENTS D'AUTRES PALIERS | | | | | |
| Transferts pour la santé et autres prog. sociaux | 22.6 | 20.3 | -10.2% | 20.3 | -10.2% |
| Péréquation et autres accords fiscaux (net) | 8.0 | 8.6 | 6.7% | 8.6 | 6.7% |
| Total | 30.6 | 28.9 | -5.7% | 28.9 | -5.7% |
| AUTRES DÉPENSES DE PROGRAMMES | | | | | |
| | 62.5 | 70.7 | 13.1% | 67.8 | 8.5% |
| DÉPENSES DE PROGRAMMES NETTES | | | | | |
| | 133.3 | 142.1 | 6.5% | 139.1 | 4.4% |

Sources :

¹ Mise à jour économique et financière, 2003, tableau 3.8² Calculs de l'auteur

l'ABGF de ne mettre en œuvre aucune des nouvelles réductions d'impôt qui sont censées entrer en vigueur. Si les recettes publiques se révèlent inférieures à nos prévisions au cours des années suivantes de l'ABGF, l'ABGF renversera les dégrèvements d'impôt sur les sociétés afin d'atteindre les objectifs de l'ABGF en matière de recettes fiscales.

2) Dépenses de programmes

Les dépenses de programmes sont le deuxième rapport sous lequel la prévision du statu quo de l'ABGF diffère de celle du gouvernement fédéral. Celui-ci prévoit pour 2003-2004 (*tableau 3.8 de la MJEF*) des dépenses de programmes de 142,1 milliards de dollars correspondant à 11,7 % du PIB. C'est une augmentation de 6,5 % par rapport aux dépenses de programmes de 2002-2003.

Si l'on y regarde de plus près, la façon dont le gouvernement fédéral décrit les dépenses de programmes porte à soupçonner que le gouvernement gonfle sa prévision des dépenses de programmes afin d'ajouter une marge de manœuvre cachée au budget.

Pour déterminer l'envergure du gonflement, nous avons examiné le tableau 3.8 de la *Mise à jour économique et financière*. Le tableau 3 présente les augmentations des dépenses de programmes des différentes catégories que prévoit le gouvernement d'après le 3.8 de la *Mise à jour économique et financière* et les prévisions de l'ABGF. Les catégories employées par le gouvernement sont les transferts aux particuliers¹⁰, les transferts aux gouvernements des autres paliers¹¹ et les autres dépenses de programmes¹².

Le gouvernement prétend que les transferts aux particuliers augmenteront de près de 6 %, passant à 42,5 milliards de dollars. Nous avons employé ces données aux fins de l'établissement de notre propre prévision des dépenses de programmes selon le statu quo.

En outre, la MJEF prévoit que les transferts aux gouvernements des autres paliers **diminueront** de près de 6 %, étant ramenés à 28,9 milliards de dollars — par suite uniquement d'une diminution de plus de 2 milliards de dollars (10 %), d'une année à l'autre, des transferts aux titres de la santé et d'autres programmes. Toutefois, le gouvernement fédéral a annoncé dernièrement qu'il honorerait son engagement à utili-

ser 2 milliards de dollars de son excédent de 2003-2004 pour soutenir les services de santé dans les provinces et les territoires. Nous aurions pu décider d'adopter en conséquence une prévision des transferts aux gouvernements des autres paliers dépassant de 2 milliards de dollars celle de la MJEF, mais nous n'avons pas retenu cette option. Il a été clairement indiqué que le transfert supplémentaire serait ponctuel et ne serait effectué que si l'excédent budgétaire de l'année courante le permettait. Pour témoigner du caractère ponctuel et conditionnel de l'engagement de 2 milliards de dollars à l'égard des services de santé, nous laissons inchangées les prévisions des dépenses de programmes que comprend l'ABGF et nous rappelons que 2 milliards de dollars de l'excédent de 2003-2004 doivent servir à honorer l'engagement en question.

La prévision de l'ABGF diffère de celle du gouvernement relativement à la dernière catégorie, notamment les autres dépenses de programmes. D'après la MJEF, les dépenses de cette catégorie augmenteront de plus de 13 %, passant à 70,7 milliards de dollars. Compte tenu des déclarations récentes du gouvernement sur l'importance de la compression des dépenses, nous jugeons peu plausible que les dépenses de la catégorie en question augmentent de 13 %.

Pour arriver à une prévision plus plausible des autres dépenses de programmes, nous avons employé la méthode suivante. Nous avons ajouté 2 % au total des dépenses de cette catégorie de 2002-2003 pour tenir compte de l'inflation. Ensuite, nous y avons ajouté les 2,9 milliards de dollars de dépenses associées aux nouvelles initiatives annoncées dans le budget de février (tableau A1.2 du Plan budgétaire de 2003) et les 1,1 milliard de dollars de nouvelles dépenses ayant trait au SRAS, à la maladie de la vache folle et à d'autres conditions exceptionnelles qui ont été annoncées depuis la parution du budget de février 2003 (tableau 3.4 de la MJEF).¹³ Cela nous a permis d'arriver à une augmentation de

8,5 % des autres dépenses de programmes, qui passeraient à 67,8 milliards de dollars.

En nous fondant sur les prévisions des transferts aux particuliers et des transferts aux gouvernements des autres paliers établies par le gouvernement ainsi que sur notre propre prévision du reste des dépenses de programmes, nous arrivons à une prévision du total des dépenses de programmes de 139,1 milliards de dollars, qui constitue un ratio des dépenses de programmes au PIB de 11,4 %. Nous prévoyons par conséquent que le gouvernement fédéral prévoit dépenser 2,9 milliards de dollars *de moins* que ce qu'il prévoit dans la MJEF.

Bien des observateurs et observatrices trouvent étonnant que les dépenses du gouvernement fédéral soient inférieures d'une telle somme à ses affectations budgétaires. Cependant, il faut replacer ces chiffres dans leur contexte en se rappelant le rendement qu'a eu le gouvernement fédéral pendant l'année financière 2002-2003, où il a dépensé plus de 5 milliards de dollars de moins que prévu. Il a fait grand cas, dans son budget du 18 février 2003, de son projet de porter les dépenses de programmes à 12,2 % du PIB (138,6 milliards de dollars). Or, ses dépenses réelles de 2002-2003 ont été de 133,2 milliards de dollars, ou 11,5 % du PIB. Cette différence de plus de 5 milliards de dollars aide à comprendre l'excédent de 7 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a affiché pour la dernière année financière.

Pour les années subséquentes de l'ABGF, nous tenons pour acquis que les dépenses de programmes continuent de représenter 11,4 % du PIB. Nous rappelons aux lecteurs et lectrices que la proportion de 11,4 % établie pour 2003-2004 comprend les 1,14 milliard de dollars de dépenses annoncées vers le milieu de l'année, principalement pour compenser les effets du SRAS, de la maladie de la vache folle et ainsi de suite. Les 11,4 % constituent donc une surestimation car il est improbable que de pareilles calamités économiques ne se produisent chaque

Tableau 4

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral

| | 2001-02 réel | 2002-03 réel | 2003-04 prévu | 2004-05 ABGF - an 1 | 2005-06 ABGF - an 2 | 2006-07 ABGF - an 3 |
|--|-----------------|-----------------|------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <u>Opérations budgétaires (années financières)</u> | | | | | | |
| Revenus | 171.7 | 177.6 | 183.6 | 195.0 | 205.4 | 215.4 |
| Dépenses de programmes | | | | | | |
| Statu quo des dépenses de programmes | 125.0 | 133.3 | 139.1 | 144.9 | 152.5 | 160.0 |
| Nouvelles dépenses de programmes selon l'ABGF | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 13.7 | 16.1 | 18.4 |
| Total des dépenses de programmes ¹ | 125.0 | 133.3 | 147.4 | 158.6 | 168.6 | 178.4 |
| Frais de service de la dette | 39.7 | 37.3 | 36.2 | 36.5 | 36.7 | 37.0 |
| SOLDE BUDGÉTAIRE² | 7.0 | 7.0 | 8.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <u>Dette fédérale</u> | | | | | | |
| Dette initiale | 524.6 | 517.6 | 510.6 | 510.6 | 515.5 | 520.2 |
| Montants ajoutés à la dette : | | | | | | |
| Emprunts pour l'infrastructure selon l'ABGF | | | | 5.0 | 5.0 | 5.0 |
| Réduction de la dette | | | | | | |
| Remboursement de la dette à l'aide de l'excédent budgétaire | 7 | 7.0 | | | | |
| Imputation théorique de la dépréciation de l'infrastructure aux dépenses de programmes | | | | 0.125 | 0.250 | 0.325 |
| Total de la dette fédérale garantie | 517.6 | 510.6 | 510.6 | 515.5 | 520.2 | 524.9 |
| <u>Indicateurs budgétaires en tant que pourcentage du PIB</u> | | | | | | |
| Revenu/PIB | 15.5% | 15.4% | 15.1% | 15.4% | 15.4% | 15.4% |
| Statu quo des dép. de programmes/PIB (avant ABGF) | 11.3% | 11.5% | 11.4% | 11.4% | 11.4% | 11.4% |
| Total des dép. de programmes/PIB (comprend 'ABGF) | | | 12.1% | 12.5% | 12.6% | 12.8% |
| Service de la dette/PIB | 3.6% | 3.2% | 3.0% | 2.9% | 2.8% | 2.6% |
| Total de la dette/PIB | 46.7% | 44.1% | 42.0% | 40.7% | 39.0% | 37.5% |

Comptabilité d'exercice, tous les montants sont en milliards.

Note: en 2003-2004, le total des dépenses de programmes égale les dépenses selon le statu quo plus l'excédent budgétaire

¹ En date du 30 janvier, une part de 2 milliards \$ de l'excédent budgétaire 2003-2004 était affectée à la santé dans les provinces et territoires.

année. D'autre part, la proportion de 11,4 % exclue le transfert de 2 milliards de dollars aux provinces et territoires qui a été annoncé pour appuyer les services de santé puisqu'il a été indiqué qu'il s'agit d'un transfert ponctuel n'étant versé que parce que l'excédent de 2003-2004 le permet.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2004

Selon la méthode que nous venons de décrire, le tableau 4 présente l'Alternative budgétaire de 2004-2005. Sans causer un déficit ou majorer les impôts¹⁴, l'ABGF arrive à accroître considérablement les dépenses de programmes. En employant les fonds qui se seraient autrement accumulés sous forme d'excédent budgétaire, l'ABGF couvre 48,2 milliards de dollars de nouvelles dépenses au cours des trois prochaines années.

Les mesures que prévoit l'ABGF sont financées principalement en maintenant un budget équilibré et en utilisant les excédents en puissance aux fins de l'ABGF¹⁵. Toutefois, l'ABGF comprend deux autres sources de fonds réservées à des fins spéciales. Comme le gouvernement fédéral a annoncé dernièrement qu'il réserverait une partie de l'excédent de 2003-2004 à des dépenses ayant trait aux soins de santé, l'ABGF utilisera tout l'excédent de 2003-2004 pour financer plusieurs autres mesures prioritaires (voir ci-dessous la rubrique « Répartition de l'excédent budgétaire de 2003-2004 »). L'ABGF de cette année crée un Office canadien de financement de l'infrastructure pour donner suite à notre engagement à renouveler l'infrastructure matérielle des différentes municipalités du Canada (voir ci-dessous la rubrique « Office canadien de financement de l'infrastructure »).

Le tableau 5 présente une répartition détaillée des augmentations des dépenses de programmes

Tableau 5

Dépenses de programmes, prévisions finales de l'ABGF (exercice financier/milliards \$)

| | Féd 02/03 RÉEL 2002/03 | Féd 03/04 PRÉVU 2003/04 | ABGF A1 2004/05 | ABGF A2 2005/06 | ABGF A3 2006/07 |
|---|------------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Principaux transferts aux particuliers | | | | | |
| Prestations aux aînés | 25.7 | 27.0 | 28.5 | 30.0 | 31.5 |
| Prestations d'assurance-emploi ¹ | 14.5 | 15.5 | 17.1 | 17.0 | 17.4 |
| Total | 40.2 | 42.5 | 45.7 | 47.0 | 48.9 |
| Principaux transferts aux gouvernements d'autres paliers | | | | | |
| Péréquation et autres accords fiscaux (net) | 8.0 | 8.6 | 12.0 | 12.5 | 12.9 |
| Transferts - santé et autres programmes sociaux ² | 22.6 | 20.3 ⁶ | | | |
| Transfert ABGF pour la santé | | | 20.1 | 20.9 | 23.1 |
| Transfert ABGF pour l'EPS | | | 3.2 | 3.5 | 3.8 |
| Transfert social ABGF | | | 6.8 | 11.1 | 13.0 |
| Total | 30.6 | 28.9 | 42.8 | 48.6 | 53.5 |
| Autres dépenses de programmes | | | | | |
| Subventions et autres transferts | | | | | |
| Agriculture | 2.7 | 2.8 | 2.9 | 3.1 | 3.3 |
| Autochtones ³ | 4.6 | 5.0 | 5.4 | 6.0 | 6.5 |
| Affaires étrangères et commerce international | 2.5 | 2.7 | 2.7 | 2.7 | 2.8 |
| Santé Canada ⁴ | 2.7 | 3.0 | 3.0 | 3.2 | 3.3 |
| Développement des ressources humaines | 1.6 | 1.7 | 1.8 | 1.9 | 2.0 |
| Industrie/organismes régionaux | 2.3 | 2.5 | 2.6 | 2.7 | 2.8 |
| Autres | | | | | |
| Sociétés d'Etat | | | | | |
| Société canadienne d'hypothèques et de logement | 2.0 | 2.1 | 3.1 | 3.3 | 3.5 |
| Société Radio-Canada | 1.0 | 1.1 | 1.3 | 1.5 | 1.7 |
| Coopération au développement ⁵ | 2.7 | 2.9 | 3.2 | 3.6 | 4.0 |
| Défense | 10.8 | 11.7 | 11.7 | 11.9 | 12.2 |
| Toutes les autres dépenses de programme | 29.6 | 32.1 | 32.3 | 32.9 | 33.5 |
| ABGF - Office de l'investissement dans l'infrastructure | | | 0.125 | 0.250 | 0.375 |
| TOTAL - DÉPENSES DE PROG. DIRECTES ET AUTRES | 62.5 | 67.8 | 70.1 | 73.0 | 76.0 |
| TOTAL - DÉPENSES DE PROGRAMMES | 133.3 | 139.1 | 158.6 | 168.6 | 178.4 |
| Compte d'assurance-emploi | | | | | |
| Recettes des cotisations d'assurance-emploi | | | | | |
| Prestations d'assurance-emploi | 17.9 | 17.5 | 17.1 | 17.0 | 17.4 |
| Solde du Compte d'assurance-emploi | 14.5 | 15.5 | 17.1 | 17.0 | 17.4 |
| Principaux transferts aux particuliers | 3.4 | 2.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |

SOURCES

Réels (ABGF 02/03 TABLEAU 4)

PRÉVISIONS POUR 2003-2004 : Transferts, MIEF 2003, tableau 3.8; dépenses de programmes directes de 2002-2003 majorées de 6.55%

Notes :

¹ Les dépenses de l'assurance-emploi augmentent pendant l'horizon de l'ABGF pour ramener le solde à zéro. Voir la description de la modification des revenus et des dépenses prévue pour le Compte d'a.-e. au chapitre sur l'emploi et l'assurance-emploi.

² Pour 2002-2003, il s'agit du TCSPS et de son supplément + le fonds du matériel diagnostique et médical.

Selon le plan budgétaire de 2003, 62% de ce transfert sont affectés à la santé et le reste à l'EPS et à l'aide sociale. Puisque la répartition varie selon les provinces, nous avons fondé nos calculs sur un partage 70/30 pour le reste de 2003-2004.

³ "Autochtones" employé dans l'ABGF remplace "Affaires indiennes et Nord" qu'emploie le gouvernement fédéral.

⁴ Comprend la Fondation canadienne pour l'innovation et Inforoute Santé du Canada.

⁵ Le budget de la coopération au développement a été séparé des autres dépenses de programmes afin d'illustrer l'engagement particulier de l'ABGF à l'égard de cette priorité.

⁶ Ce total ne comprend pas l'annonce faite dernièrement du transfert de 2 milliards aux provinces et aux territoires pour les soins de santé, somme qui sera imputée au surplus de l'exercice 2003-2004.

que prévoit l'ABGF. Nous avons tenté d'indiquer les niveaux actuels des dépenses de programmes des différentes catégories (afin que le lecteur ou la lectrice puisse comparer les dépenses de l'actuel gouvernement aux objectifs de l'ABGF). C'est une tâche d'une difficulté notoire, puisque l'année financière 2003-2004 est encore en cours. Nous avons donc dû retenir plusieurs hypothèses. Par exemple, puisque nous ignorons la répartition exacte des dépenses de programmes directes de l'année financière courante, nous avons accru toutes les dépenses de programmes indiquées dans le *Rapport financier annuel* de 2003 de 6,5 % (proportion moyenne d'augmentation des dépenses de programmes selon la MJEF). Nous signalons en outre au lecteur ou à la lectrice que le tableau 4 ne témoigne pas de l'utilisation de l'excédent de l'année financière 2003-2004. Les autres hypothèses sont indiquées dans les notes de bas de page du tableau 4.

Répartition de l'excédent budgétaire de 2003-2004

Selon l'ABGF, l'excédent budgétaire de 8,3 milliards de dollars que nous prévoyons pour 2003-2004 ne servira pas à rembourser la dette, fin à laquelle le gouvernement fédéral utilise l'excédent depuis six ans. *Le plein montant de l'excédent servira à répondre à des besoins publics pressants.*

L'ABGF propose d'utiliser les 8,3 milliards de dollars d'excédent budgétaire de la manière suivante. Premièrement, l'ABGF transférera sur-le-champ les 2 milliards de dollars promis aux provinces et aux territoires au titre des soins de santé dans le budget fédéral de l'année dernière. Elle y ajoutera 1,5 milliard de dollars, portant le montant total du transfert à 3,5 milliards afin qu'il ressemble davantage à ce que les provinces réclamaient et à ce que la commission Romanow a recommandé. Elle assortira au transfert les conditions et les mécanismes de reddition de comptes appropriés (*voir la section sur la santé*).

Deuxièmement, l'ABGF renouvellera le *Fonds canadien pour l'Afrique* (qui expirera l'année prochaine) en y injectant 800 millions de dollars en trois ans. Les fonds serviront à lutter contre la pandémie du VIH-SIDA, à secourir des personnes sinistrées, à instaurer la paix dans des pays tels que le Rwanda et le Congo, à favoriser le développement à long terme et à prendre d'autres initiatives d'élimination de la pauvreté, conformément à l'engagement du Canada à atteindre les Objectifs de développement du millénaire.

Troisièmement, l'ABGF créera un *Fonds national des subventions pour étudiants fondées sur les besoins* auquel 1,85 milliard de dollars seront affectés en trois ans. Le Canada est le seul grand pays industrialisé qui n'a pas de programme semblable. Au bout des trois années, la Caisse sera renflouée partiellement par la conversion du Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études. (*voir la section sur l'éducation postsecondaire*)

Quatrièmement, en attendant la réforme du Régime d'a.-e. (*voir la section sur l'emploi*), l'ABGF créera un *Fonds de formation et d'adaptation d'urgence* auquel 1,85 milliard de dollars seront affectés et qui permettra aux travailleurs et travailleuses mis à pied en permanence qui n'ont pas droit à des prestations d'a.-e. d'obtenir des services d'aide à l'adaptation, y compris une aide au paiement des frais de recyclage. Le seuil d'admissibilité à ce Fonds sera plus bas que celui de l'a.-e. Quiconque a déjà versé des cotisations d'a.-e. y sera admissible. Les travailleurs et les travailleuses les plus âgés auront droit à 78 semaines de prestations.

En dernier lieu, l'ABGF affecte 300 millions de dollars à la création d'un *Fonds de dotation du renouveau de la démocratie*. Celui-ci servira à appuyer des initiatives destinées à rétablir et à accroître la qualité de la démocratie au Canada. Il financera des recherches sur les pratiques démocratiques dans le monde entier afin de les adapter au Canada. Il appuiera les initiatives de bud-

gétisation participative des gouvernements de tous les paliers et les initiatives prévues, par exemple, pour instaurer la représentation proportionnelle dans le système parlementaire canadien. En outre, il aidera à accroître le financement de base d'organisations de la société civile pour qu'elles puissent participer plus efficacement à l'établissement des politiques publiques.

Office canadien de financement de l'infrastructure

Cette année, l'ABGF comprend un engagement à mettre en valeur notre infrastructure économique (*voir la définition de l'infrastructure dans la section sur l'infrastructure*). Il est bien reconnu que l'infrastructure publique du Canada est insuffisante et qu'elle le devient de plus en plus chaque année. Pourtant, les principaux organismes gouvernementaux chargés d'entretenir cette infrastructure, et particulièrement les administrations municipales, les conseils scolaires et d'autres organismes de première ligne, éprouvent d'énormes difficultés financières qui entravent les efforts qu'ils font pour financer l'entretien et la réparation nécessaires de cette infrastructure. Il faut instaurer un nouveau fédéralisme financier dans le cadre duquel le gouvernement fédéral — qui a une capacité d'imposition et d'emprunt inégalée — assume sa responsabilité de partager avec les gouvernements des autres paliers le financement des investissements très nécessaires dans l'infrastructure en vertu d'engagements à assurer un financement stable à long terme (qui remplaceraient les ententes ponctuelles à motif politique de ces dernières années).

L'ABGF de 2004 reconnaît la responsabilité de répondre aux besoins en infrastructure du Canada en mettant de l'avant une innovation budgétaire majeure : la création d'un Office canadien du financement de l'infrastructure (OCFI). L'OCFI consacra 5 milliards de dollars par année pendant les trois années de l'horizon

de l'ABGF à la réfection de l'infrastructure vieillissante dont l'économie canadienne dépend.

L'OCFI marque un changement d'orientation par rapport aux ABGF antérieures. Par le passé, l'ABGF mettait l'accent sur des initiatives ayant trait aux dépenses de programmes, c'est-à-dire les dépenses qui financent les nombreux programmes et ministères gouvernementaux fournissant des services aux Canadiens et aux Canadiennes. Les dépenses de programmes, comme les dépenses courantes de tout budget conventionnel, sont effectuées à l'aide des revenus courants pendant l'année budgétaire courante. Les dépenses d'infrastructure diffèrent des dépenses de programmes. Comme les dépenses en capital à long terme que comprennent les budgets des entreprises, les dépenses d'infrastructure sont des fonds consacrés à des biens qui ont une longue durée économique, tels que les bâtiments, les terrains et d'autres biens qui se déprécient lentement.

La nouvelle comptabilité d'exercice instaurée par le gouvernement fédéral traite les actifs à long terme d'une manière qui diffère du traitement des dépenses de programmes ou des dépenses courantes. Selon les normes de comptabilité d'exercice, quand le gouvernement fédéral achète un bien immobilisé, le plein coût de ce bien n'est pas imputé à l'année où il est acheté. La dépense est plutôt amortie sur la durée du bien (qu'on suppose être de 40 ans¹⁶) de telle sorte que seul 1/40^e du coût du bien est présenté en tant que dépense de programme dans le budget de chaque année. Cela signifie que si le gouvernement fédéral finance au coût de 5 milliards de dollars une infrastructure d'une durée économique prévue de 40 années à l'aide du budget des dépenses de programmes, 125 millions de dollars seront inscrits dans les dépenses de programmes de chacune de ces années.

Comment les charges d'infrastructure devraient-elles être financées? Comme dans la plupart des entreprises, le financement par emprunt des actifs à long terme est jugé approprié. Après tout, une dette est contractée en échange contre

un bien durable (alors que lorsque l'on contracte une dette aux fins d'une dépense de programme, il ne reste rien ayant une valeur tangible durable une fois l'année budgétaire terminée). Il arrive souvent que les entreprises s'endettent afin de bâtir l'infrastructure qu'il leur faut. Les entreprises ne peuvent demeurer compétitives que si elles investissent dans les actifs qui permettront d'accroître leur productivité. Il en va de même de l'infrastructure économique du Canada. Selon ce raisonnement, l'ABGF adopte la pratique, courante dans le secteur privé, de contracter une dette pour financer une infrastructure et d'amortir le coût initial sur la durée de l'actif sous-jacent.¹⁷

L'Office canadien du financement de l'infrastructure permettra de recueillir des fonds en contractant de nouveaux emprunts fédéraux. L'ABGF affecte 5 milliards de dollars par année de ces fonds au financement de la part fédérale de programmes à frais partagés également avec tout gouvernement de palier inférieur ou consortium de gouvernements de palier inférieur qui s'engage à payer l'autre moitié du coût de tout projet entrant dans la définition que nous employons.

Comme l'indique le tableau 4, puisque les auteurs de l'ABGF se sont engagés à maintenir un budget courant équilibré, l'ABGF ne comprend pas de dépense accroissant la dette fédérale. Toutefois, les emprunts supplémentaires contractés aux fins de l'OCFI feraient augmenter légèrement, soit d'environ 5 milliards de dollars (à peu près 1 %) par année, les dettes garanties par le gouvernement fédéral pendant la période visée. Le tableau 4 indique que les dettes garanties, y compris celles de l'OCFI, friserient 525 milliards de dollars à la fin de l'année financière 2006-2007. Il importe de signaler, toutefois que le fardeau de la dette fédérale, y compris les dettes de l'OCFI, *diminue* pendant l'horizon de l'ABGF en tant que pourcentage du PIB (passant d'environ 42 % à 37,4 % du PIB d'ici trois ans) et que l'importance relative des paiements

d'intérêt fédéraux (qu'ils soient mesurés en part du PIB ou en part des recettes fédérales) continuera elle aussi de diminuer.

Vu la ferveur maniaque avec laquelle l'actuel gouvernement et ses partisans dénoncent l'idée que le gouvernement emprunte après la réduction des dépenses qui a eu lieu au Canada pendant les années 1990, les nouveaux emprunts fédéraux déclencheront sans doute une controverse parmi les personnes qui croient que les gouvernements doivent joindre les deux bouts à tout prix, quels que soient le contexte économique ou les conséquences sociales. Or, il serait prudent et légitime que le gouvernement fédéral emprunte pour financer des immobilisations publiques très nécessaires. Les entreprises privées et les ménages empruntent de l'argent pour effectuer des investissements à long terme. Pourvu que l'endettement global demeure raisonnable, c'est une pratique légitime. En fait, une entreprise qui serait résolue à ne jamais emprunter se verrait probablement chasser du marché par ses concurrents plus réalistes.

Le gouvernement fédéral jouit d'un taux d'intérêt plus bas que tout autre emprunteur public ou privé du Canada. Pourtant les personnes qui s'opposent à tout endettement public préféreraient que l'infrastructure nécessaire soit financée par des emprunts privés (dans le cadre de partenariats public-privé) à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés.

La part du PIB que représente le fardeau de la dette fédérale diminue rapidement par suite des budgets équilibrés que nous avons depuis 1997. Parmi les pays membres du G-7, seule la Grande-Bretagne a un taux d'endettement plus bas que le Canada (et il lui ravira bientôt la première place dans ce classement). Les nouveaux emprunts contractés par l'OCFI ne modifieront pas la tendance. L'ABGF maintient un budget équilibré pendant chaque année de projection (maintenant même la part des nouveaux travaux d'infrastructure financés par l'OCFI). Et l'ABGF fait appel à la capacité d'emprunt inégalée du gouverne-

ment fédéral pour répondre à des besoins critiques de la population canadienne en infrastructures publiques modernes et fiables. C'est une ligne de conduite prudente et équilibrée.

Comment les priorités d'investissement dans l'infrastructure seront-elles déterminées? Les auteurs de l'ABGF croient fermement qu'il y a tout lieu de démocratiser l'établissement des politiques budgétaires à tous les paliers de gouvernement. Adaptant le modèle des budgets participatifs de Porto Alegre, ils ont tenu une série d'ateliers dans les différentes parties du pays l'automne dernier pour prouver, à petite échelle, que la budgétisation participative est possible. Dans chacune de quatre villes, l'ABGF a créé un groupe de militantes et militants communautaires et l'a aidé à participer à une procédure délibérative au cours de laquelle il devait classer par ordre de priorité les dépenses d'infrastructure fédérales prévues pour sa municipalité (*voir le compte rendu de la budgétisation participative à l'annexe 1*).

Les priorités ont varié selon la communauté, et l'OCFI respectera les priorités retenues en investissant dans l'infrastructure. Toutefois, il y a lieu de signaler que toutes les communautés ont accordé le degré de priorité le plus élevé aux logements, y affectant en moyenne 42 % des fonds. Venaient ensuite l'infrastructure de transport local (routes et chemins de fer), à laquelle une moyenne de 31 % des fonds étaient affectés, les installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain (13 %) et l'infrastructure d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées (12 %).

Notes

- ¹ Voir Armine Yalmizyan, *Martin's Permanent Revolution*, document d'appoint 3 de *L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral*, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2004.
- ² Dépenses s'ajoutant à la valeur réelle des dépenses par habitant de 1997-1998, année où les comptes ont cessé

- ³ Voir, par exemple, le discours prononcé par l'honorable Ralph Goodale, ministre des Finances, devant la chambre de commerce de Regina et du district à l'occasion du lancement des consultations pré-budgétaires de 2004 le lundi 12 janvier 2004.
- ⁴ Même si la Banque du Canada prévoit un taux de croissance du PIB réel de 3,75 % pour 2005, l'ABGF maintient le taux de 3,2 % prévu dans la MJEF de 2003.
- ⁵ Puisque les dettes publiques sont souvent à long terme et arrivent à échéance à différents moments, un changement des taux d'intérêt courants ne comporte pas un changement équivalent du taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale.
- ⁶ Voir le tableau 3.6 de la MJEF.
- ⁷ Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale diminue depuis un certain temps à la faveur des bas taux d'intérêt courants. Puisqu'une grande partie de la dette est à long terme, même si les taux d'intérêt augmentent, l'effet sur les frais de service de la dette fédérale se fera sentir de façon décalée.
- ⁸ À l'heure actuelle, les obligations du Canada offrent un taux de 5,2 %, un taux bien inférieur à celui qui sert d'hypothèse à l'ABGF.
- ⁹ Voir Jim Stanford, *Paul Martin, The Deficit and the Debt: Taking Another Look*, document technique n° 1 de *L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral*, Centre canadien de politiques alternatives, novembre 2003.
- ¹⁰ Les transferts aux particuliers comprennent les prestations aux aînés et les prestations d'assurance-emploi.
- ¹¹ Les principaux transferts aux autres administrations (gouvernements des autres paliers) comprennent les transferts fédéraux pour la santé et d'autres programmes sociaux et les paiements de péréquation.
- ¹² Les autres dépenses de programmes ne sont pas réparties dans la MJEF.
- ¹³ Pour calculer les autres dépenses de programmes auxquelles correspondraient les initiatives annoncées dans le budget de février et depuis sa parution, nous avons exclu de nos calculs tous les montants ayant trait à l'assurance-emploi et aux transferts pour la santé et les autres programmes puisqu'il convient d'attribuer ces montants à la catégorie des transferts aux particuliers ou à celle des transferts aux gouvernements des autres paliers.
- ¹⁴ Sauf dans la situation peu probable qui est décrite dans la section sur les recettes fiscales ci-dessus.
- ¹⁵ Outre les dépenses de programmes financées à l'aide des excédents en puissance, une augmentation des dé-

penses de programmes réelles par habitant est prévue au poste des dépenses de programmes correspondant au statu quo. Cela tient au fait que ces dépenses de programmes ont été fixées à 11,4 % du PIB mais que le PIB croît à un taux qui dépasse celui de l'inflation jumelée à l'accroissement de la population.

¹⁶ Les immobilisations peuvent être amorties à des taux différents en fonction des hypothèses relatives à leur durée économique. Le Conseil du Trésor publie des normes comptables sur les immobilisations qui indiquent que les travaux d'infrastructure peuvent être amortis sur une période de 20 à 40 ans. (voir http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/accstd/capasset1_f.asp). L'ABGF a opté pour l'amortissement sur 40 ans.

¹⁷ Cela diffère de la pratique actuelle du gouvernement fédéral. Bien que le gouvernement fédéral emploie cette méthode à l'égard de ses dépenses en capital directes, la majeure partie des dépenses en capital du gouvernement fédéral est en fait effectuée indirectement par l'entremise de tierces parties. Le gouvernement fédéral passe quand même les transferts en question, même lorsqu'ils sont censés être utilisés à des fins d'infrastructure, en comptabilité de caisse. L'ABGF amortirait le coût de toutes les dépenses en capital directes et indirectes sur la durée de l'actif sous-jacent. L'office de financement organiserait ses relations avec les organismes bénéficiaires de manière à pouvoir rendre compte de ses activités selon une comptabilité d'exercice plutôt qu'une comptabilité de caisse.

Infrastructure publique

Un des principaux défis que le Canada doit relever est présenté par la baisse alarmante de la qualité de notre infrastructure communautaire.¹ Dans les différentes parties du pays, des organismes publics de tous genres s'efforcent désespérément de composer avec les répercussions de la réduction du financement et des restructurations auxquelles ont procédé les gouvernements fédéral et provinciaux. Pour pouvoir réduire les impôts, les gouvernements fédéral et provinciaux ont refilé les responsabilités de financement aux municipalités et à d'autres organismes des paliers inférieurs. En réponse à la pénurie de fonds ainsi créée, les gouvernements se sont dérobés à leurs responsabilités en demandant au secteur privé de financer des investissements très nécessaires dans notre infrastructure en ruines, même si les projets public-privé ont tendance à avoir des coûts totaux (y compris les charges d'intérêts) plus élevés.

Il est généralement reconnu qu'une infrastructure bien développée est un facteur déterminant crucial de la croissance économique durable et de l'amélioration de la qualité de vie. Statistique Canada signale que l'infrastructure publique a contribué directement à l'augmentation de la productivité et à la hausse du niveau de vie dans l'économie canadienne depuis 40 ans.²

Nous trouvons encourageant que le nouveau premier ministre se soit engagé à renouveler l'infrastructure urbaine et à établir de nouveaux partenariats entre les gouvernements de tous les paliers. Cependant, à la différence de Paul Martin, nous préconisons inconditionnellement *une infrastructure publique entièrement capitalisée qui jouit de l'aide du budget fédéral, est contrôlée et mise en œuvre par le secteur public et répond aux besoins des petites et grandes municipalités de tout le pays*. L'ABGF rejette l'option de la privatisa-

tion de l'infrastructure communautaire dans le cadre de partenariats public-privé (P3). Malgré ce qui était promis, les P3 ne réduisent pas la facture totale pour les contribuables, constituant plutôt une ponction des fonds publics peu abondants dans l'intérêt d'entreprises privées et d'investisseurs s'empressant de profiter de la crise financière de l'infrastructure publique engendrée par le gouvernement.

Définir le besoin

Ces dernières années, nous avons assisté à un transfert considérable des responsabilités à l'égard de l'infrastructure publique au Canada et nous avons vu fondre le rôle du gouvernement fédéral. En 1961, 24 % de l'infrastructure publique du pays appartenait au gouvernement fédéral. En 2002, celui-ci n'a plus la propriété que de moins de 7 % de cette infrastructure. De 1961 à 2002, la part de l'infrastructure relevant des administrations municipales est passée de 31 % à 52 %. La part qui relève des provinces a été ramenée de 45 % à 41 % pendant la même période.³ Statistique Canada indique que la croissance du capital investi dans l'infrastructure publique par habitant a ralenti de façon très marquée et qu'elle était de 1,7 % par année pendant les années 1970 alors qu'elle n'était plus que de la moitié de ce taux au cours des années 1980 et 1990.⁴

Attendu l'augmentation de leurs responsabilités, les municipalités et les autres organismes publics des niveaux inférieurs se trouvent entre l'arbre et l'écorce après des années de restructuration et de coupes des fonds du secteur public. De plus, dans certaines provinces, les municipalités ont dû assumer la responsabilité supplémentaire de financer l'aide sociale grâce à l'impôt foncier. L'actuelle situation intenable ne répond guère

aux besoins des personnes à faible revenu, et elle permet aux municipalités de soutenir qu'elles doivent faire appel à des investissements privés pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Le gouvernement fédéral a beaucoup plus de capacité fiscale que les gouvernements des autres paliers au Canada. Ses recettes et ses soldes budgétaires ont été plus sains que ceux des autres gouvernements, et les taux d'intérêt sur sa dette sont beaucoup plus bas que ceux que paient les gouvernements des autres paliers. Pour à la fois renforcer la fédération canadienne et accroître l'efficacité économique, le gouvernement fédéral doit accroître et renouveler le rôle qu'il joue dans la prestation d'infrastructure publique au Canada, en fonction de ses responsabilités politiques et budgétaires.

C'est pour cela que l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral commencera en 2004 à renverser la diminution du financement fédéral de l'infrastructure, engagée il y a longtemps, et entreprendrait l'établissement d'un nouveau partenariat entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres paliers. Cela nécessitera l'accroissement de l'aide financière fédérale à l'infrastructure publique et l'établissement de formules de financement claires et stables (qui remplaceront les ententes ponctuelles à influence très politique de ces dernières années).

Financement de l'infrastructure publique

La Fédération canadienne des municipalités estime que le manque à investir dans l'infrastructure publique municipale a atteint 60 milliards de dollars et augmente au taux de 2 milliards de dollars par année.⁵ Le manque de capital de l'infrastructure publique n'a rien d'inévitable. Les gouvernements du Canada, et particulièrement le gouvernement fédéral, sont en meilleure situation financière qu'ils ne l'ont été depuis une génération. Notre société a nettement les moyens

d'investir dans l'infrastructure publique nécessaire, par l'entremise d'organismes publics, si elle le désire. Les montants des capitaux à investir dans l'infrastructure, la façon de les obtenir et la répartition des avantages et des responsabilités à l'égard de l'infrastructure se déterminent par des décisions politiques.

Par le passé, les gouvernements ont pu financer l'infrastructure publique du Canada en vendant des obligations à des particuliers et à de gros investisseurs tels que les régimes de retraite. Jusqu'en 1998, l'excédent du Régime de pensions du Canada était investi dans des obligations des gouvernements provinciaux qui permettaient aux provinces de financer des programmes d'infrastructure au taux d'intérêt du gouvernement fédéral (plutôt qu'aux taux plus élevés des marchés de capitaux). Toutefois, en 1998, l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada s'est vu ordonner d'adopter les mêmes règles que les autres régimes de retraite et d'investir sur les marchés de capitaux. Il a commencé à investir dans l'infrastructure en s'associant à des investisseurs privés et il appuie l'établissement de partenariats public-privé en infrastructure.⁶

L'ABGF encourage plutôt les partenariats public-public en infrastructure. Quand les gouvernements collaborent entre eux, les conditions s'améliorent. En Colombie-Britannique, par exemple, les municipalités ont créé un Office du financement municipal qui, deux fois par année, emprunte sur le marché les fonds nécessaires à la réalisation de projets municipaux. L'Office a une cote triple A grâce à la taille et à la force financière collectives de ses membres. Cette cote dépasse la double A du gouvernement provincial de la C-B. En Ontario, par comparaison, les municipalités les plus petites contractent des emprunts individuellement et se disputent les fonds, ce qui les défavorise. Hamilton (Ontario), par exemple, a une cote B, ce qui veut dire que ses frais d'intérêt sont beaucoup plus élevés.

En mettant à contribution le pouvoir financier collectif des gouvernements de tous les pa-

liers et en redonnant au gouvernement fédéral un rôle central, on peut réduire considérablement le coût global des emprunts de financement de l'infrastructure publique et stabiliser la base de financement de la rénovation de notre infrastructure vieillissante.

Office canadien du financement de l'infrastructure

L'ABGF de 2004 prévoit la création d'un Office canadien du financement de l'infrastructure (OCFI). Le gouvernement fédéral autorisera prioritairement l'OCFI à commencer par recueillir un maximum de 6 milliards de dollars par année de nouveau crédit garanti par le gouvernement fédéral qui servira à financer des projets d'infrastructure publique à frais partagés également avec des gouvernements provinciaux, municipaux et autres des paliers inférieurs. Par l'entremise de l'OCFI, le gouvernement fédéral fournira des fonds d'un montant égal à celui qu'affectent les gouvernements provinciaux et municipaux (ou des consortiums de gouvernements des autres paliers) à des projets d'infrastructure entrant dans la définition fédérale actuelle, qui comprend :

- les réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes
- les systèmes d'eau et de traitement des eaux usées
- les installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain
- les logements à prix abordable
- les systèmes de télécommunications
- les installations accroissant la capacité et l'efficacité aux principaux postes frontaliers.

L'OCFI, qui financera un rôle fédéral renouvelé en matière d'investissement à frais partagés dans l'infrastructure, aura pour fonction à plus long terme d'établir d'autres services pour faci-

ter et rendre plus efficace l'investissement dans l'infrastructure publique au Canada. Par exemple, l'OCFI collaborera avec les provinces, les territoires et les municipalités pour mettre en œuvre des systèmes d'établissement du coût du cycle de vie permettant de tenir compte des frais à long terme de l'exploitation, de l'entretien et de la modernisation de l'infrastructure et accordera des subventions ou des prêts à bas taux d'intérêt pour aider à la transition vers la capitalisation du coût entier. De plus, l'OCFI négociera avec les gouvernements des autres paliers (et particulièrement les municipalités) des moyens par lesquels ils pourraient employer leur pouvoir d'emprunt collectif plus efficacement sur les marchés de capitaux pour réduire les intérêts sur leur part du coût des projets à frais partagés (comme par exemple créer des consortiums d'emprunteurs municipaux avec l'aide de l'OCFI).

Puisqu'une raison cruciale de créer l'OCFI est de voir à ce que l'infrastructure publique du Canada demeure entre les mains du secteur public, la participation du secteur privé aux projets appuyés par l'OCFI sera restreinte à la conception et à la construction de l'infrastructure, ce qui correspond à son rôle traditionnel. Le financement, la location, l'exploitation, l'entretien et la gestion de l'infrastructure devraient continuer de relever du secteur public pour que le coût pour le public soit limité et que le contrôle public et la reddition de comptes au public soient optimisés.

L'OCFI sera dirigé par un conseil indépendant comprenant trois personnes nommées par le ministre des Finances, une nommée par le Conseil des premiers ministres et une nommée par la Fédération canadienne des municipalités. Les engagements de fonds seront pris trimestriellement à la lumière des demandes des gouvernements provinciaux et municipaux. Si le total des demandes dépasse le budget, les projets seront choisis de manière à assurer un équilibre entre les régions et les priorités.

Les nouveaux emprunts contractés par l'OCFI réduiront considérablement le coût total du financement des projets d'infrastructure publique au Canada (puisque le taux d'intérêt sur les emprunts de l'OCFI, qui correspondra à celui des obligations fédérales, sera beaucoup plus bas que celui que paient les gouvernements des paliers inférieurs, et surtout ceux qui participent à des P3). Les frais d'intérêts sur les nouveaux emprunts seront payés à l'aide du budget de l'OCFI plutôt que d'être incorporés à d'autres frais de service de la dette fédérale. Les emprunts de l'OCFI n'accroîtront la dette garantie par le gouvernement fédéral que d'environ 1 % par année, ce qui permettra de continuer à ramener la dette fédérale (y compris les emprunts de l'OCFI) à 37,5 % du PIB à la fin de la troisième année de l'ABGF (voir la section sur la politique macroéconomique pour obtenir des précisions).⁷ Selon les règles de la comptabilité d'exercice intégrale que suit actuellement le gouvernement fédéral, seule une partie des décaissements annuels de l'OCFI (environ 2,5 % si le cycle de vie de l'infrastructure est de 40 ans) sera inscrite dans les dépenses de programmes fédérales de l'année courante, le reste étant imputé en fonction de la dépréciation des actifs nouvellement construits. Cette approche permet de maintenir un budget fédéral équilibré (y compris la partie « courante » appropriée du stock d'infrastructure) même si la dette garantie du gouvernement fédéral (y compris les emprunts de l'OCFI) augmente.

Conclusion

Les militantes et les militants sociaux, les économistes et même des chefs d'entreprise conviennent que le maintien d'une infrastructure publique accessible est un facteur indispensable de la promotion de la croissance économique et de la participation sociale. L'économie du Canada est plus riche que jamais, et nos gouvernements sont collectivement dans une meilleure situation fi-

nancière qu'ils ne l'ont été depuis une génération. Il n'y a donc aucune raison de prétendre que les gouvernements n'ont pas les moyens d'investir dans la réparation, la rénovation et la modernisation des immobilisations publiques.⁸

Le propriétaire de maison qui néglige de réparer les fuites dans les fondations de sa maison parce qu'il est convaincu qu'il importe davantage de rembourser son prêt hypothécaire le plus rapidement possible ne serait pas jugé prudent sur le plan financier. Il serait jugé imprudent et irresponsable. Or, les gouvernements du Canada adoptent une ligne de conduite aussi imprudente actuellement : se réclamant d'une idéologie selon laquelle les emprunts gouvernementaux sont ce qu'il y a le plus à craindre, ils permettent une détérioration des immobilisations publiques qui imposera des frais à long terme à toute la population canadienne.

Le renouvellement de l'infrastructure publique du Canada nécessite plusieurs ingrédients : une évaluation réaliste des besoins, un plan à long terme prévu pour répondre à ces besoins et un partenariat renforcé entre les gouvernements de tous les paliers. Une infrastructure publique moderne, fiable et écologiquement durable est la clé de la santé de nos communautés, du bien-être de tous les habitants et les habitantes et de la prospérité économique, au Canada comme dans tout autre pays.

Notes

¹ Selon la Fédération canadienne des municipalités, l'infrastructure municipale comprend l'infrastructure de transports en commun et autres transport, les équipements d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et des déchets solides, ainsi que les installations récréatives et culturelles. La définition du gouvernement fédéral comprend en outre les installations de tourisme, de mouvements transfrontaliers et de télécommunications à large bande et les logements à prix abordable. L'ABGF de 2004 est fondée sur la définition employée par le gouvernement fédéral.

- ² Dans les deux études en question, l'infrastructure publique comprend les systèmes de transport tels que les métros, les routes et les transports en commun ainsi que les installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées : Statistique Canada, *Le capital public et sa contribution à la productivité du secteur des entreprises du Canada (Série de documents de recherche sur l'analyse économique)*, n° 17, le 13 novembre 2003, et Statistique Canada, *L'infrastructure publique au Canada : Où en sommes-nous? (Aperçus sur l'économie canadienne)*, n° 5, le 13 novembre 2003, d'après Statistique Canada, *Le Quotidien* du mercredi 13 novembre 2003.
- ³ Statistique Canada, *Le Quotidien* du mercredi 13 novembre 2003.
- ⁴ Tarek M. Harchaoui, Faouzi Tarkhani et Paul Warren, *L'infrastructure publique au Canada : Où en sommes-nous?* Statistique Canada. n° de catalogue 11-624-MIF, n° 005, novembre 2003, p. 10.
- ⁵ Fédération canadienne des municipalités, *Un nouveau partenariat pour assurer la prospérité et le bien-être de nos collectivités*, mémoire présenté au Comité permanent des finances, de la Chambre des communes, au cours des consultations pré-budgétaires de septembre 2003.
- ⁶ Monica Townson, *The Role of Pension Funds in Financing Investment in Public Infrastructure*, octobre 2003, p. 31.
- ⁷ Si l'encours de la dette nominale augmente plus lentement que le PIB nominal (qui augmente d'ordinaire d'environ 5 % par année), le fardeau de la dette, et l'importance relative des paiements d'intérêts sur la dette, continuent de diminuer même si de nouveaux emprunts sont contractés peu à peu. Pour en savoir plus sur la trajectoire à long terme de la dette fédérale, veuillez consulter le rapport technique n° 1 de l'ABGF de 2004 intitulé *Paul Martin, the Deficit, and the Debt: Taking Another Look*.
- ⁸ Armine Yalmizyan, *Martin's Permanent Revolution*, document d'appoint 3 de l'ABGF de 2004, CCPA 2004.

Équité fiscale

L'ABGF de 2004 comprend trois objectifs ayant trait à l'équité fiscale. L'ABGF a toujours employé le régime fiscal en tant qu'instrument pour atteindre les objectifs des citoyens et citoyennes. Un de ces objectifs consiste à modifier les effets du marché de manière à accroître l'équité dans notre société. Nous ne mesurons pas étroitement l'équité. Nous croyons qu'il faut accroître l'équité verticale (une structure fiscale plus progressiste), l'équité horizontale (traitement égal des contribuables se trouvant dans des circonstances semblables) et l'équité entre les générations par l'instauration d'une économie plus durable du point de vue écologique. Ces buts font écho aux objectifs traditionnels des politiques fiscales, mais ils diffèrent grandement de l'approche néolibérale à l'égard du système fiscal, qui consiste à réduire au minimum son influence sur les effets du marché. Les objectifs sont les suivants :

- assurer une distribution plus équitable des revenus et de la richesse en réduisant les impôts des personnes à faible revenu et en accroissant les impôts sur les revenus non gagnés et ceux des personnes à revenu élevé;
- accroître l'équité en éliminant les échappatoires très coûteuses;
- mettre en place les éléments d'une réforme fiscale écologique (RFE) pour contribuer à l'instauration d'une économie écologiquement durable.

Répartition plus équitable des revenus et de la richesse

1 Mettre en œuvre les propositions de Campagne 2000 sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)

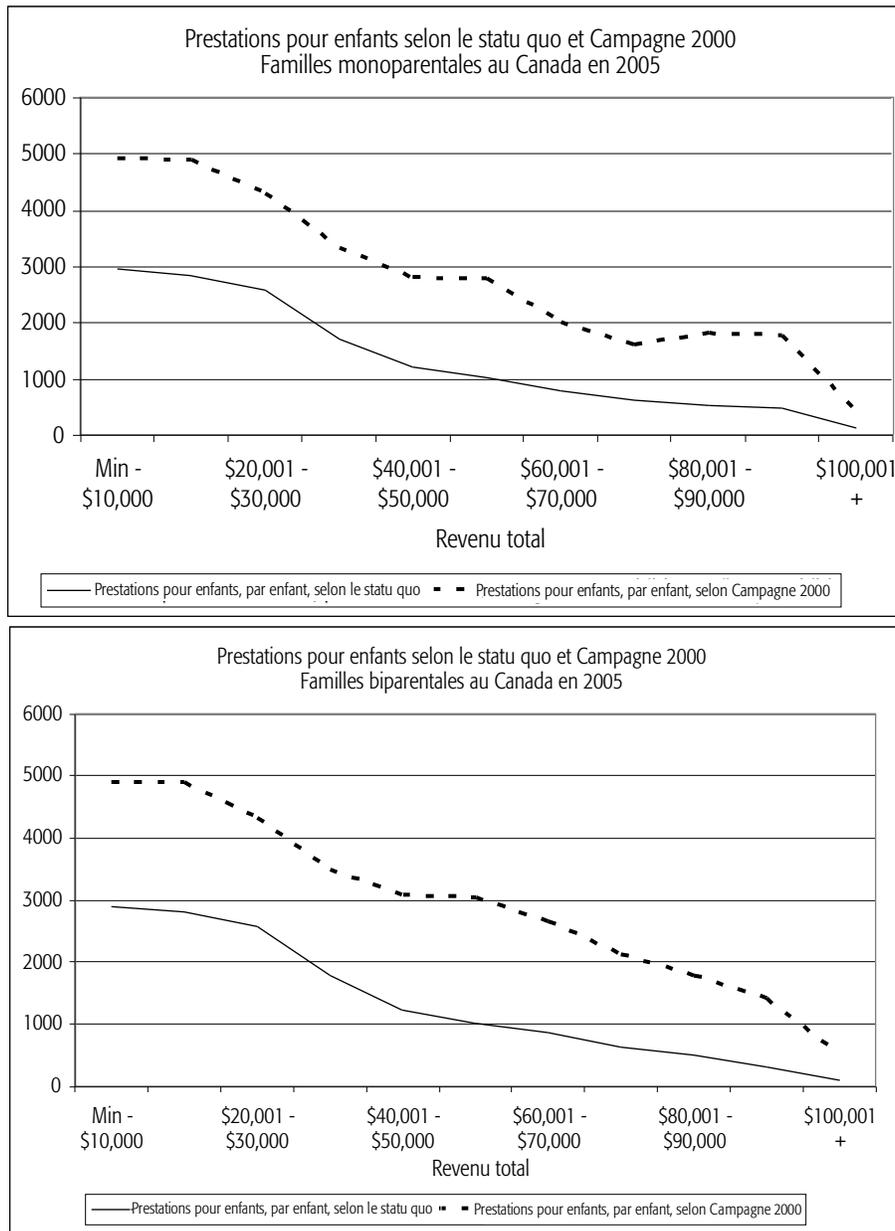
L'élément principal du programme pour l'équité fiscale est la mise en œuvre des propositions de Campagne 2000 sur l'élimination de la pauvreté.¹ Comme il est indiqué dans la section de l'ABGF qui porte sur la sécurité du revenu, cette mesure est destinée à hausser le niveau de vie des familles comprenant des enfants et à réduire la pauvreté des enfants.

- La prestation maximale passera de 2 934 \$ à 4 900 \$ en 2005. Elle sera payable à l'égard des enfants dont la famille a un revenu net égal ou inférieur à 18 000 \$.
- Pour les familles comprenant un enfant, les prestations sont réduites de 0,10 \$ par dollar dans la marge de revenu net de 18 000 \$ à 45 000 \$. Le taux de récupération fiscale est de 5 % pour les familles dont le revenu dépasse 45 000\$. Il est de 20 % pour les familles comprenant deux enfants ou plus dont les revenus nets sont de 18 000 \$ à 45 000 \$ et de 10 % pour celles dont le revenu dépasse 45 000 \$.
- La famille dont le revenu net est de 45 000 \$ touchera 3 000 \$ par enfant si elle comprend deux soutiens et 2 800 \$ si elle ne comprend qu'un soutien. C'est plus que le double des montants payables selon l'actuelle PFCE.

Cette proposition assure un soutien appréciable aux familles à faible revenu qui comprennent des enfants. De plus, elle reconnaît notre responsabilité collective à l'égard des enfants en soutenant les familles à revenu moyen et en aidant les familles à revenu plus élevé à payer les frais associés aux enfants.

Les graphiques 1 et 2 ci-dessous indiquent la valeur des prestations par enfant à différents niveaux de revenu des familles monoparentales et biparentales.

Graphiques 1 et 2



2. Proposer trois modifications à apporter à l'imposition des revenus non gagnés : un impôt sur le transfert de fortune applicable aux gros héritages, la majoration du taux d'imposition des gains en capital et l'élimination des exemptions de l'impôt sur les gains en capital.

L'ABGF introduit un impôt sur le transfert de grandes concentrations de richesse entre les

générations. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les seuls pays membres de l'OCDE qui n'ont pas d'impôt sur le transfert de fortune. Même les États-Unis tirent des revenus appréciables de l'imposition des cessions de richesse.

L'ABGF met en vigueur un impôt sur le transfert de fortunes de plus d'un million de dollars entre générations. Le taux d'imposition serait de

25 %. L'assiette d'imposition serait la partie du montant transféré qui dépasse un million de dollars. Nous prévoyons que cet impôt rapporterait 3,9 milliards de dollars par année.

L'ABGF renverse les modifications apportées au traitement fiscal des gains en capital en 2000. Depuis trois ans, le gouvernement libéral a baissé le taux d'inclusion des gains en capital deux fois. L'Alternative budgétaire rétablit le taux d'inclusion des deux tiers qui était en vigueur avant le 28 février 2000. Cette mesure assure une augmentation totale d'environ 2,1 milliards de dollars des recettes de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les revenus des particuliers. De plus, l'exonération à vie de 500 000 \$ de gains en capital tirés des actions des petites entreprises sera éliminée, et les gains en question seront imposés au taux d'inclusion des deux tiers. Cette mesure rapporterait environ 700 millions de dollars.

3. Instaurer un nouveau taux d'imposition des revenus dépassant 250 000 \$

L'instauration d'un taux d'imposition de 32,5 % sur les revenus des particuliers qui dépassent 250 000 \$ réduira l'inégalité. De plus, elle aidera à voir à ce que les personnes qui profitent le plus de la réussite économique de notre pays apportent une contribution appréciable au soutien de nos services publics. Cela accroîtra les recettes de 1,3 milliard de dollars.

4. Réduire le niveau de cotisation REER et RPA en le liant au double du salaire moyen dans l'industrie

Les dépenses fiscales associées aux REER et aux RPA comptent parmi les plus grandes du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers. De plus, elles constituent une mesure régressive. Les déclarantes et déclarants dont les revenus personnels dépassent 60 000 \$ ont compté pour 48 % du total des cotisations à des REER et à des RPA alors qu'ils ne représentaient que 11 % du total des déclarantes et déclarants en 2001.²

Le système actuel profite démesurément aux hommes, ce qui renforce la tendance à l'accroissement de la pauvreté des femmes âgées. Les hommes représentaient 61 % des cotisations à des REER et à des RPA en 2001.

Le plafond de cotisation à un REER correspond à 18 % du revenu gagné jusqu'à un maximum de 15 500 \$ en 2004 et de 16 500 \$ en 2005. Il y a un plafond semblable applicable aux RPA. Nous proposons de ramener ces plafonds à 18 % d'un revenu correspondant au double du salaire moyen par activité économique. Le plafond de cotisation aux REER et aux RPA sera donc de 13 000 \$ en 2004. Cela permettra d'accroître les recettes de 1,5 milliard de dollars.

5. Rendre le crédit pour personnes handicapées remboursable et doubler la prestation pour enfants handicapés

Le crédit pour personnes handicapées de 6 000 \$ n'est pas remboursable à l'heure actuelle. Cela signifie que les contribuables ne profitent pleinement du crédit que s'ils seraient autrement appelés à payer des impôts d'un montant dépassant celui du crédit. Cela a pour effet d'empêcher les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu qui ont un handicap de tirer parti du crédit.

L'ABGF accorde le crédit d'impôt pour personnes handicapées à tous les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap, quel que soit leur revenu, en rendant le crédit pleinement remboursable. Le régime actuel du crédit ne permet d'en profiter qu'aux personnes ayant des obligations fiscales auxquelles le crédit peut être imputé. Nous verrons à ce que les Canadiens et les Canadiennes à faible revenu qui ont un handicap profitent pleinement du crédit. Nous prévoyons que cela accroîtra le coût du crédit de 620 millions de dollars.

La prestation pour enfants handicapés prévoit un maximum de 1 600 \$ par enfant handicapé

admissible. Nous doublerons ce montant au coût de 50 millions de dollars.

Initiatives relatives aux écotaxes

Les forces du marché ne permettent pas d'imputer le véritable coût des produits et procédés qui nuisent à l'environnement. Nous pouvons recourir au régime fiscal pour rajuster les prix de ces produits et procédés afin qu'ils témoignent mieux du coût écologique. Les recettes tirées des impôts établis à cette fin peuvent servir à subventionner et à encourager l'activité économique durable. L'augmentation du prix de revient des produits et des procédés nuisibles réduira leur utilisation. Et la subvention aux activités durables accroîtra le recours à celles-ci. La combinaison de ces politiques influence l'économie, la faisant passer à des activités plus écologiquement durables.

1. Maintenir les recettes de l'impôt sur les revenus des sociétés tirés de l'exploitation de ressources non renouvelables

Le budget de 2003 a apporté un certain nombre de changements à l'imposition des revenus tirés de l'exploitation de ressources non renouvelables. Ces changements réduiront les impôts en question de 100 millions de dollars en 2004-2005 et de 260 millions de dollars en 2007-2008.³ L'ABGF renverserait ces changements de manière à maintenir le niveau d'imposition actuel sur l'extraction de ressources non renouvelables.

Mesures fiscales favorisant l'équité

1. Traitement fiscal des options sur actions des employés ou employées

Les revenus tirés d'options sur actions seront imposés intégralement en tant que revenus plutôt que d'être traités comme des gains en capital comme ils le sont actuellement. L'élimination de

cette préférence fiscale injustifiable qui ne profite qu'aux cadres supérieurs ayant les revenus les plus élevés générera 270 millions de dollars de nouvelles recettes fiscales.

2. Repas et frais de représentation

Les entreprises et les personnes travaillant à leur compte peuvent actuellement déduire de leur revenu imposable 50 % de leurs frais de repas et de représentation. Les repas et les frais de représentation cesseront d'être déductibles en tant que dépenses d'emploi ou d'entreprise. Cela engendrera 375 millions de dollars de recettes fiscales supplémentaires.

3. Arrangements fiscaux à l'égard des sociétés affiliées étrangères

La section de l'ABGF qui porte sur la politique extérieure indique les effets négatifs des paradis fiscaux sur la capacité financière des gouvernements. Dans son rapport de 2002, la Vérificatrice générale signale ses craintes soutenues au sujet du fait que les arrangements fiscaux à l'égard des sociétés affiliées étrangères d'entreprises canadiennes réduisent les recettes fiscales du Canada.⁴ Ces craintes ont été exprimées pour la première fois en 1992 et portent sur les quatre sujets suivants :

- les règles de déduction de l'intérêt;
- les dividendes exonérés d'impôt des sociétés affiliées étrangères;
- les dividendes imposables des sociétés affiliées étrangères;
- les règles applicables au revenu accumulé tiré de biens étrangers.

Le rapport de la Vérificatrice de cette année souligne l'insuffisance de la façon dont le ministre des Finances a répondu à ces craintes pendant les 10 années où Paul Martin l'a dirigé. Il traite des recommandations au sujet de ces échappatoires qui ont été présentées par le Comité permanent des comptes publics et le Comité tech-

nique de la fiscalité des entreprises, que dirigeait Paul Martin. De plus, le rapport indique que la loi que M. Martin a fait adopter en 1995 laisse intactes les échappatoires qu'elle était censée éliminer.

L'ABGF commencerait à régler cet important problème en modifiant la règle spéciale qui permet aux dividendes des entreprises internationales de la Barbade et de sociétés semblables de revenir au Canada sans être frappés d'impôt. Les entreprises internationales de la Barbade sont imposées à un taux de 1 % à 2,5 % alors que le taux de l'impôt sur les revenus des entreprises est de 21 % au Canada. Les investissements directs canadiens en Barbade sont passés de 628 millions de dollars à 23,3 milliards de dollars de 1988 à 2001. C'est une augmentation de 3 600 %. Les entreprises qui ont investi en Barbade comprennent CSL International, société affiliée étrangère de CSL, empire du transport maritime que Paul Martin a confié à ses fils en 2003. CSL International est une entreprise internationale de la Barbade.⁵

D'énormes sommes passent du Canada à la Barbade et reviennent au Canada exemptes d'impôt après avoir été imposées en Barbade à un taux

de 1 % à 2,5 %. En 2000, les entreprises canadiennes ont reçu 1,5 milliard de dollars de dividendes d'entreprises de la Barbade.⁶ Le simple fait d'éliminer cette échappatoire en assujettissant à l'impôt les dividendes virés de la Barbade au Canada accroîtrait les recettes fiscales de 332 millions de dollars.

Notes

- ¹ Document de travail de Campagne 2000 qui n'a pas encore paru mais qui s'intitule *Pathways to Progress: Realistic Strategies to end Child Poverty*.
- ² *Épargne-retraite au moyen des REER et des RPA*, Statistique Canada, http://www.statscan.ca/francais/Pgdb/labor55_f.htm, 5 janvier 2004, *Statistiques sur le revenu*, édition de 2003 (année d'imposition 2001), Agence des douanes et du revenu du Canada, tableau de base final 2, et calculs de l'auteur.
- ³ Canada, ministère des Finances, *Amélioration du régime d'imposition applicable au secteur canadien des ressources naturelles*, mars 2003.
- ⁴ Bureau du Vérificateur général du Canada, *Rapport de la Vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, 2002, chapitre 11, pp. 17 à 32.
- ⁵ Marci, MacDonald. « Inside Paul Martin's Empire », *The Walrus*, vol. I, numéro 1, octobre 2003.
- ⁶ *Op. cit.*, p. 24.

Tableau 6**Résumé des recettes tirées des modifications des régimes d'impôt
(en millions de dollars)**

| | 2004-05 | Explication |
|---|---------|---|
| Taxe sur la richesse | 3,955 | Recettes tirées des transferts de plus d'un million de dollars au taux d'imposition de 25 % |
| Augmentation des dépenses à l'aide de l'IRP | | |
| Majoration de la Prestation fiscale canadienne pour enfants | (9,978) | Maximum de 4 900 \$ par enfant; récupération fiscale au taux de 10 % de 18 000 \$ à 45 000 \$; récupération fiscale au taux de 5 % au-dessus de 45 000 \$ |
| Crédit remboursable pour personnes handicapées | (620) | Pleinement remboursable à tous les déclarants et déclarantes admissibles |
| Majorer la prestation pour enfants handicapés | (50) | Double the amount payable |
| Augmentation des recettes tirées de l'IRP et de l'IS | | |
| Exemption des gains en capital des petites entreprises | 728 | Éliminer l'exemption de 500 000 \$ de gains en capital tirés des actions des petites entreprises |
| Assujettir 75 % des gains en capital des particuliers | 1018 | Rétablir à 75 % le taux d'inclusion des gains en capital |
| Assujettir 75 % des gains en capital des sociétés | 1124 | Rétablir à 75 % le taux d'inclusion des gains en capital |
| Réduire les déductions associées aux REER et aux RPA | 1502 | Lier le plafond de cotisation au salaire moyen par activité économique |
| Repas et frais de représentation | 375 | Éliminer la déduction de 50 % des repas et des frais de représentation |
| Options sur actions des employés ou employées | 270 | Éliminer le traitement spécial des options sur actions des employés ou employées |
| Majorer le taux d'imposition des personnes à revenu élevé | 1259 | Instaurer un taux de 32,5 % applicable aux revenus des particuliers dépassant 250 000 \$ |
| Éliminer l'échappatoire des entreprises internationales de la Barbade | 332 | Les dividendes revenant de ces entreprises au Canada seront assujettis à l'impôt sur les sociétés |
| Initiatives relatives aux écotaxes | | |
| Renverser la réduction des recettes découlant des modifications apportées à l'impôt sur l'exploitation des ressources non renouvelables | 100 | |
| Total | 15 | |

Autochtones

Selon le Recensement de 2001, il y a environ 976 000 Autochtones au Canada. De ce nombre, seuls environ 31 % vivent sur des réserves. Les autres vivent à l'extérieur des réserves soit dans des villes, soit en milieu rural. La majorité des Autochtones habite donc des villes ou des lieux ruraux à l'extérieur des réserves.

Des 150 000 enfants autochtones du Canada, 100 000 habitent non pas des réserves mais bien nos communautés urbaines, rurales ou isolées. Le taux de pauvreté de ces enfants est un aberrant 52,1 %. Le taux de pauvreté global des Autochtones dépasse lui aussi 50 %, et 16 % des Autochtones souffrent de la faim. Les familles comprenant des enfants autochtones sont 13 fois plus susceptibles de dépendre de l'aide sociale.

Dans les communautés autochtones, la pauvreté se transmet de génération en génération, les nouvelles générations grandissant dans la pauvreté à cause de facteurs qui comprennent le racisme, les répercussions des pensionnats et le manque de réceptivité des gouvernements aux réalités, aux causes et aux solutions autochtones. Même si les excédents budgétaires fédéraux atteignent des niveaux record, peu de ressources sont consacrées à la réduction de la pauvreté des enfants par la mise en œuvre de programmes d'intervention auprès de la petite enfance.

Dans une société riche comme la nôtre, personne ne saurait soutenir que la réalité actuelle des Autochtones est acceptable ou que nous n'avons pas les ressources budgétaires nécessaires pour les aider. L'ABGF prendra des mesures décisives pour rectifier des iniquités sociales qui persistent dans notre société : grand nombre d'Autochtones se livrant au commerce du sexe, rapatriement de peuples autochtones déracinés par les gouvernements, profonde et endémique pauvreté parmi les femmes, les enfants et les fa-

milles autochtones, racisme et discrimination répandue dont bien des Autochtones font encore l'objet et qui les empêchent souvent de se lancer sur le marché du travail.

Le gouvernement du Canada investit près de 8 milliards de dollars par année dans des programmes de différentes natures s'adressant aux Autochtones. Près de 90 % de cette somme sert à aider les Autochtones habitant des réserves, même si moins du tiers des autochtones vivent dans les réserves. Nous ne préconisons pas des mesures qui consisteraient à réduire le financement des programmes orientés vers les réserves, car il serait injustifié de déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul. Il faut reconnaître que les membres des premières nations habitant des réserves souffrent de disparités graves et démesurées de bien-être individuel et collectif, et il faut soutenir les efforts faits pour améliorer leur santé. Tous les peuples autochtones, y compris les premières nations, les Métis et les Inuits, veulent fournir leurs propres services, si possible, mais ils jugent que le gouvernement fédéral doit en assumer le coût en vertu d'obligations découlant de traités non respectés. Qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. Il faudra affecter de nouveaux fonds.

La Cour suprême du Canada a reconnu que les membres des premières nations habitant à l'extérieur des réserves risquent de subir un traitement inéquitable parce qu'ils se font qualifier de « moins autochtones » que les membres de bandes qui habitent une réserve. De plus, les Métis se voient priver de services adaptés à leurs besoins culturels exceptionnels et divers. La décision de la Cour suprême dans la cause *Powley* devrait servir de catalyseur de changement positif. Les Métis ne peuvent plus être traités comme une classe marginale de Canadiens ou d'Autochtones.

C'est pour cela que l'ABGF appliquera à tous les Autochtones vivant en milieu urbain les programmes s'adressant expressément aux Autochtones auxquels ils n'ont pas accès actuellement et qui sont indispensables pour réaffirmer leur culture, leur langue et leurs droits distinctifs.

Réforme budgétaire

Le gouvernement fédéral peut influencer et influencer effectivement les mesures et les politiques des provinces et des territoires en exerçant son pouvoir de dépenser et de transférer des fonds sans empiéter sur leurs propres pouvoirs. L'ABGF réformera et réorientera en conséquence un certain nombre de programmes de transferts fédéraux, y compris le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le Transfert canadien en matière de santé et les programmes de péréquation, ainsi que les différents engagements de financement pluriannuel qui leur sont associés. Cela permettra de mieux cibler les dépenses de ces programmes qui sont réservées aux Autochtones et d'accroître la responsabilité et la transparence des affectations de fonds fédérales.

Les mesures de réforme permettront peut-être de mettre fin aux disputes au sujet de la compétence qui paralysent l'évolution des politiques sur les Autochtones vivant en milieu urbain.

Le ministère des Finances prévoit que les transferts en question dépasseront 49 milliards de dollars (environ 1 562 \$ par personne) en 2003-2004. Nous insisterons pour qu'un élément propre aux Autochtones soit incorporé à tous les programmes de transferts et obligerons tous nos gouvernements à en répondre.

Le gouvernement fédéral affecte des fonds à des services de santé destinés expressément aux Autochtones et à des programmes adaptés aux priorités particulières définies par les communautés des premières nations. Les membres des premières nations qui habitent les réserves ont accès à des services de santé culturellement appropriés

alors que les Autochtones n'habitent pas des réserves doivent accepter les services de santé prévus pour l'ensemble de la population. Ces derniers n'ont qu'un accès restreint à des services de santé culturellement appropriés. Une partie du nouveau transfert aux provinces en matière de santé sera axée sur les communautés autochtones, qu'elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. La valeur totale du nouveau transfert pour les Autochtones est de 500 millions de dollars, comme l'indique la section sur la santé.

Amélioration des programmes

Les Autochtones sont plus susceptibles que les autres citoyens et citoyennes de recourir à l'aide sociale et moins en mesure de cesser d'en avoir besoin une fois qu'ils commencent à en recevoir. C'est pour cela qu'une partie du transfert en matière de programmes sociaux sera réservée à des programmes s'adressant aux Autochtones. Ces programmes aideront les Autochtones à s'échapper du piège de l'aide sociale et à atteindre à l'indépendance économique. Une somme de 70 millions de dollars y sera affectée en trois ans.

Puisque les programmes sont souvent axés sur les Autochtones habitant les réserves, l'ABGF améliorera plusieurs programmes de manière à aider tous les Autochtones. Plus précisément, nous élargirons et améliorerons le Programme des centres d'amitié autochtones (PCAA) en y affectant 60 millions de dollars en trois ans. La main-d'œuvre autochtone augmente plus rapidement que la moyenne canadienne mais le taux de chômage des Autochtones a tendance à être beaucoup plus élevé. Pour rectifier le déséquilibre, l'ABGF affectera 20 millions de dollars en deux années à une stratégie d'emploi des jeunes. Les Autochtones sont très considérablement surreprésentés dans les prisons canadiennes et sous-représentés parmi les juges, les jurés, les agents et agentes de liberté conditionnelle, les

médiateurs et médiatrices et les travailleurs et travailleuses auprès des tribunaux. C'est pour cela que l'ABGF consacra 20 millions de dollars à l'établissement d'une stratégie nationale pour la justice envers les Autochtones.

L'éducation est un facteur crucial de la prospérité future. Le système d'éducation actuel est déficient en ce qui concerne les Autochtones. Par exemple, il faudra plus de 20 ans pour que les étudiantes et les étudiants habitant des réserves atteignent le même niveau d'instruction que les autres Canadiens et Canadiennes. C'est pour cela que l'ABGF affecte 500 millions de dollars supplémentaires, en trois ans, à la mise en œuvre d'une vaste stratégie d'amélioration de la qualité de l'éducation des Autochtones.

Une priorité des Autochtones qui demeure élevée est le manque de logements de qualité à prix abordable. L'inadéquation du logement a tendance à perpétuer les inégalités sociales et économiques. C'est une priorité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. L'ABGF verra en priorité au logement des Autochtones et à la création de logements à prix abordable pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Une somme de 375 millions de dollars sera affectée au logement des Autochtones au fil des 3 prochaines années.

Les Autochtones ont des liens spirituels et économiques très forts avec la terre. Or, la propriété et la préservation de leurs terres sont menacées. On compte plus de 750 revendications territoriales autochtones en suspens à l'heure actuelle, et le nombre de ces revendications augmente chaque année. L'ABGF affectera 200 millions de

dollars en trois ans au règlement des revendications en suspens.

La préservation des langues autochtones est un besoin pressant pour l'ABGF. En 1951, près de 90 % des Autochtones pouvaient parler la langue de leurs ancêtres. En 1991, il ne s'agissait plus que de 24 %. L'ABGF affecte 60 millions de dollars en trois ans à une Fondation des langues autochtones afin d'aider à la préservation de ces langues.

Il n'est pas plus acceptable qu'il y ait des riches et des pauvres dans la collectivité autochtone que dans la fédération canadienne. Le gouvernement du Canada doit adopter et mettre en pratique le principe selon lequel les communautés autochtones — premières nations, Métis et Inuits — peuvent et doivent fonctionner comme des communautés englobantes plutôt que de devoir s'isoler pour ne pas se faire assimiler.

Il est temps de suivre les conseils donnés par le Sous-comité de la Chambre sur les enfants et jeunes à risque, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et bon nombre d'autres organismes qui établissent des politiques, en mettant de l'avant un programme axé sur les Autochtones qui vivent en milieu urbain. Le Comité sénatorial a lancé un appel à l'adoption, dans nos communautés urbaines, d'une ligne de conduite faisant abstraction du statut légal des Autochtones. Nous abondons dans le même sens. L'ABGF de cette année comprend des mesures et des politiques qui nous permettront de faire des progrès trop longtemps retardés en vue d'atteindre cet objectif.

Culture

« Le système de radiodiffusion est un élément vital de notre vie comme Canadiens. Il exprime notre façon d'être et de vivre, il nous réunit en tant qu'individus et citoyens, et il nous ouvre des horizons vers les autres peuples du monde. »
(Clifford Lincoln, président, Rapport du Comité du patrimoine, 2003)

En dépit de l'énorme contribution qu'ils apportent au développement culturel et social du Canada, nos artistes ne sont pas encore appréciés à leur juste valeur. Le Canada doit investir non seulement dans son infrastructure matérielle, comme par exemple les égouts et les routes, mais aussi dans son infrastructure culturelle. Les arts et la régénération urbaine sont étroitement liés. L'établissement d'un programme vivant de promotion des arts et d'une saine infrastructure culturelle contribue à la survie et au renouveau des communautés de toutes les tailles, accroissant leur capacité d'attirer des entreprises, améliorant la qualité de vie, favorisant le tourisme et présentant bien d'autres avantages.

C'est pour cela que l'ABGF assurera un financement pluriannuel accru et stable aux institutions et organismes culturels nationaux du Canada.

L'ABGF de cette année présente des priorités relatives au secteur de la radiodiffusion qui sont fondées sur le rapport du Comité du patrimoine.

L'ABGF ordonnera au CRTC de voir à ce que les radiodiffuseurs privés honorent et accroissent leurs obligations de produire et de présenter des dramatiques canadiennes. Elle maintient les restrictions applicables à la propriété étrangère de la radiodiffusion canadienne. De plus, elle ordonnera au ministère du Patrimoine d'assurer un financement pluriannuel accru et stable à des institutions culturelles clés. Pour favoriser la démocratie et l'efficacité, l'ABGF éliminera les no-

minations par favoritisme à des institutions culturelles et verra à ce que les nominations à ces institutions soient effectuées selon le principe d'autonomie et une procédure impartiale.

Les mesures budgétaires précises sont les suivantes :

- Le Fonds canadien de télévision sera rétabli et élargi pour voir à ce qu'il contribue à la réalisation au Canada d'émissions adaptées au Canada. (augmentation de 250 millions de dollars en quatre ans)
- Le financement de la SRC sera accru de 1 milliard de dollars en quatre ans à condition que la SRC s'engage à rétablir sa capacité au palier local et régional.
- Création d'un fonds d'investissement pour encourager la radiodiffusion locale auquel 100 millions de dollars par année seront affectés au cours d'une période de quatre ans.
- Établissement d'un fonds de remplacement des biens d'équipement des radiodiffuseurs des régions nordiques et autochtones auquel 10 millions de dollars par année seront affectés.
- Création du Bureau de régularisation de la radiodiffusion canadienne, qui serait chargé de contrôler de façon suivie les nombreux investissements fédéraux et provinciaux dans la radiodiffusion et auquel 5 millions de dollars par année seront affectés.

Prestations

Les artistes vivent de revenus moyens extrêmement bas et instables. L'ABGF renforcera la *Loi sur le statut de l'artiste* de manière à améliorer l'accès des artistes aux prestations sociales.

L'emploi de la plupart des artistes est sporadique et de courte durée, de telle sorte qu'ils n'ont pas droit à des prestations d'a.-e. parce qu'ils n'effectuent pas suffisamment d'heures de travail,

même si certains d'entre eux paient des cotisations d'a.-e. L'ABGF reformera le Régime d'a.-e. pour assurer aux artistes un accès grandement accru à ces prestations (*voir la section sur l'emploi*). Elle rendra le Régime accessible aux artistes à leur compte qui ne paient pas de cotisations d'a.-e. Elle fondera les modifications sur les prestations de pêcheur. L'artiste versera au Régime l'équivalent de la cotisation de l'employé calculée selon ses revenus, et le gouvernement y versera l'équivalent de la cotisation de l'employeur.

D'autres mesures proposées dans l'ABGF amélioreront la sécurité économique des artistes. L'ABGF accroîtra grandement l'accès au logement à prix abordable (*voir la section sur le logement*). L'ABGF améliorera le système de soutien du revenu du Canada qui est décrépit et lancera un important examen de la sécurité du revenu afin de garantir un revenu suffisant à tous les Canadiens et les Canadiennes (*voir la section sur le soutien du revenu*).

Handicaps

Les handicaps affectent des personnes de tous âges et de tous les segments de la société. Rares sont les familles canadiennes qui ne sont pas touchées car 3,6 millions de Canadiens et de Canadiennes, soit un huitième de la population, ont un handicap quelconque. La proportion des personnes ayant un handicap est encore plus élevée parmi les premières nations. Au Canada, les personnes qui ont un handicap vivent habituellement dans la pauvreté. Le tiers des plaintes portées à la Commission canadienne des droits de la personne a trait à des handicaps.

Il y a nettement lieu de donner aux Canadiens et Canadiennes ayant un handicap la possibilité de jouir pleinement des droits de citoyenneté.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral appuie l'appel lancé par le Conseil des Canadiens avec déficiences à la création d'un Programme national de soutiens des personnes handicapées afin d'aider les provinces à investir dans l'amélioration des programmes et des services. Les investissements nécessaires comprennent des mesures fiscales et de nouveaux programmes.

L'ABGF rendra remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées et découragera les provinces et les territoires de récupérer des sommes auprès des bénéficiaires d'aide sociale. De plus, elle accroîtra la prestation pour enfants handicapés.

La sécurité du revenu découle principalement de la capacité d'obtenir et de conserver un emploi permanent. Nous aiderons les personnes ayant un handicap à atteindre à cette sécurité en créant une Stratégie du marché du travail pour

les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap. Selon cette stratégie, le gouvernement fédéral deviendra un employeur exemplaire en créant des programmes plus englobants de recrutement, d'adaptation des emplois et de maintien en emploi qui seront axés sur les Canadiens et les Canadiennes qui ont un handicap.

La Stratégie favorisera la conclusion avec les provinces et les territoires d'ententes englobantes sur le marché du travail. Ces ententes comprendront des objectifs précis de réponse aux besoins en emplois et en formation des Canadiens et Canadiennes ayant un handicap. Tant que les résultats des ententes en question ne permettront pas de répondre à ces besoins, l'affectation au Fonds d'intégration des personnes handicapées sera proportionnellement accrue.

Afin de réduire les taux de pauvreté des personnes ayant un handicap, l'ABGF favorisera la prise d'initiatives de concert avec les provinces et les territoires pour améliorer les programmes de soutien du revenu.

Un soutien sera assuré aux organisations communautaires qui aident les personnes ayant un handicap. On y parviendra en accroissant de 5 millions de dollars l'affectation au Programme de partenariats pour le développement social mis en œuvre par DRHC. Il est particulièrement important de voir à ce que les personnes ayant un handicap aient leur mot à dire sur la conception des programmes au cours de consultations.

De plus, le Programme de contestation judiciaire sera élargi de manière à appuyer les contestations de lois provinciales destinées à assurer l'accès à l'égalité.

Éducation et garde des jeunes enfants

La prestation de services d'EGJE de qualité pose les bases de l'apprentissage permanent des enfants et aide les familles à répondre à leurs besoins sociaux et économiques. Ces services sont nécessaires à l'accès des femmes à l'égalité et à l'accès des enfants ayant un handicap à l'équité. Ils contribuent à bâtir des communautés saines, à réduire la pauvreté et à permettre d'apprécier la diversité à sa juste valeur. En somme, il a été bien documenté à de nombreuses reprises que les programmes d'EGJE de qualité sont très utiles à la société et qu'ils permettent, s'ils sont bien conçus, d'atteindre différents objectifs en même temps, renforçant ainsi à la fois la productivité et l'étoffe sociale, actuelles et futures.

Au Canada, les services d'EGJE sont gravement sous-développés — il n'y a pas de coordination entre la garde et l'éducation, et les services sont morcelés, variables en fonction du marché, insuffisants et souvent de qualité trop faible pour permettre un sain développement de l'enfant. Le financement des services d'EGJE est nettement insuffisant : en 2001, le financement provincial des garderies réglementées variait de 91 \$ par enfant (Nouvelle-Écosse) à 980 \$ par enfant (Québec). En 2001, les garderies réglementées ne pouvaient accueillir que 12,1 % des enfants de 12 ans et moins. En 1992, elles ne pouvaient en accueillir que 7,5 %. En 2001, les places en garderie réglementée variaient de 4,2 % des enfants (Saskatchewan) à 21,2 % (Québec). La croissance des garderies réglementées a ralenti radicalement pendant les années 1990. C'est au Québec que s'est produite la majeure partie de l'augmentation : les places y sont passées de 78 388 à 234 905 de 1992 à 2001 tandis que dans le reste du Canada elles sont passées de 293 185 à 358 525 pendant la même période.

Comme la santé et les autres questions faisant l'objet de politiques sociales, la garde des enfants et l'éducation de la petite enfance relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Toutefois, puisqu'il s'agit de questions d'importance nationale qui influencent les personnes habitant toutes les régions du Canada, il est non seulement justifié mais aussi impératif d'adopter une stratégie canadienne à ce sujet.

L'établissement d'un système efficace d'EGJE prendra du temps. L'expérience acquise dans des ressorts comme le Québec, la Suède et d'autres pays européens illustre que cela doit se dérouler au cours d'une longue période. Même les partisans les plus fervents de l'EGJE conviennent qu'il faudra des années pour doter le Canada entier d'un système universel de programmes d'EGJE de qualité. De plus, il faut à cette fin fixer des objectifs à long terme et des objectifs intermédiaires clairs à atteindre dans des délais précis.

Il existe un consensus raisonnable selon lequel, dans un système canadien efficace d'EGJE :

- toutes les familles des différentes parties du Canada pourraient profiter d'un programme d'EGJE si elles le désiraient;
- il y aurait des régimes provinciaux et territoriaux comparables d'EGJE qui auraient pour complément des congés de maternité ou parentaux dûment payés;
- les programmes d'EGJE feraient appel à des éducateurs et éducatrices de la petite enfance qui auraient de fortes compétences et une rémunération acceptable et qui donneraient une éducation au sens ludique et non didactique;
- les programmes d'EGJE seraient multifonctionnels et assureraient la garde en l'absence des parents, une éducation de la petite enfance et un soutien aux familles dont

un parent reste à la maison (peut-être pour une journée plus courte) et aux familles où les parents sont au travail, aux études ou en formation;

- les parents auraient un choix raisonnable de services de qualité non obligatoires en garderie ou en milieu familial pendant la journée entière ou une partie de la journée (ou selon un horaire variable, dans la mesure où c'est raisonnablement possible);
- les programmes d'EGJE seraient financés à l'aide de fonds publics, probablement recueillis grâce à des frais abordables imposés aux parents;
- les programmes seraient créés dans le cadre d'une infrastructure publique plutôt que d'être établis et mis en œuvre par des parents, des bénévoles ou des entreprises commerciales;
- les programmes d'EGJE seraient réceptifs aux besoins des parents et adaptés ainsi que mis en œuvre au palier local;
- les provinces et les territoires pourraient employer différentes approches mais se fonderaient sur des principes et des objectifs communs à l'échelle du Canada (semblables à ceux de l'assurance-maladie);
- conformément aux valeurs canadiennes, l'accès serait assuré aux familles et aux enfants de toutes les conditions socioéconomiques, la diversité culturelle serait respectée et les enfants ayant un handicap seraient pleinement intégrés.

En 2003, l'adoption d'un Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui était appuyé par les territoires et les provinces (sauf le Québec, qui avait déjà commencé à établir son propre programme) a engagé l'établissement d'une stratégie nationale d'EGJE. Il s'agit d'une entente qui restreint le financement fédéral aux places réglementées de garde d'enfants et comporte un engagement à rendre des comptes au public dans des domaines clés. Jane Stewart, ministre fédéral du DRHC, a qualifié le

Cadre de « premier pas en vue d'un programme national sur la garde d'enfants ». Toutefois, il ne prévoit aucune loi et aucun objectif, délai ou plan de mise en œuvre national. Les nouveaux fonds affectés dans le budget fédéral de 2003 étaient extrêmement restreints; ils ne correspondaient qu'à 25 millions de dollars pour la première année, 75 millions pour la deuxième année, et seulement 350 millions pour la cinquième année.

Si les mesures à long terme nécessaires pour établir une stratégie nationale d'EGJE doivent cadrer avec l'entente de 2003, il faudra adopter une politique publique cohérente et assurer un financement public appréciable. Pour garantir la reddition de comptes au public et voir à ce que les fonds publics servent à la fin prévue, il faut assortir un cadre stratégique bien défini à des engagements budgétaires.

Ce cadre comprendra l'objectif à long terme d'instaurer un système universel de services d'EGJE de qualité dans l'ensemble du Canada en 10 à 15 ans, des principes convenus, une législation nationale sur l'EGJE, des objectifs quantifiables à court terme et à moyen terme et des plans de mise en œuvre prévoyant des objectifs intermédiaires et des délais de mise en place d'éléments du système, y compris l'établissement de programmes, l'amélioration de la qualité, la collecte de données, la recherche et l'évaluation. Il faudra que le gouvernement fédéral dirige l'établissement du cadre stratégique et y affecte des ressources, que les provinces et les territoires y collaborent et que des spécialistes de la communauté y participent.

Les dépenses publiques relatives aux programmes d'EGJE ont été de 4,1 milliards de dollars en 2001, dont 700 millions de dollars fédéraux et 3,4 milliards de dollars provinciaux. (Des 1,9 milliard de dollars de dépenses associées aux garderies réglementées, 58 % ont été dépensés par le Québec.) Le coût d'un programme universel d'EGJE prévu pour les enfants de 6 ans et moins dépasse 10 milliards de dollars. (Voir le détail de ce coût indiqué par Campagne 2000.)

L'ABGF englobe un engagement de nouveaux fonds fédéraux en fonction de la période initiale de collaboration à l'établissement de la politique et à la planification, des capacités des provinces et des territoires et de la volonté d'utiliser les fonds fédéraux à des conditions convenues. Le financement fédéral sera conditionnel à la reddition de comptes au public, à la continuation de l'utilisation des affectations provinciales et territoriales actuelles aux fins de programmes d'EGJE et à la collaboration pour le bien commun des enfants et des familles du Canada.

L'ABGF portera l'investissement dans l'éducation et la garde des jeunes enfants à 3,8 milliards de dollars avant la fin de la troisième année.

Une stratégie nationale judicieuse d'EGJE doit se trouver au cœur des politiques sociales renouvelées du Canada. Cette stratégie aurait pour fonction critique de mettre en place, d'entrée de jeu, les éléments clés — objectifs ultimes et intermédiaires, bénéficiaires et mode de mise en œuvre des programmes — en traçant des lignes de conduite propres à produire de façon fiable les meilleurs résultats possibles.

Emploi et assurance-emploi

Le taux de chômage national du Canada a atteint une moyenne annuelle de 6,8 % constituant un creux en 2000, mais il est remonté à 7,2 % en 2001, à 7,7 % en 2002 et à près de 8 % en 2003. Les prévisionnistes prévoient que le taux de chômage national demeurera d'environ 7,5 % en 2004. Et les taux de chômage de groupes tels que les jeunes, les nouveaux immigrants et immigrantes et les personnes qui habitent des communautés autres que nos grandes villes seront encore plus élevés. Puisque la durée moyenne des périodes de chômage est d'environ cinq mois, un taux de chômage de 7,5 % peut signifier qu'un travailleur ou une travailleuse sur six vivra une période de chômage au cours de la prochaine année.

D'ici quelques années, il importera de maintenir un taux élevé de création d'emplois pour répondre aux besoins des nouveaux immigrants et immigrantes, des Autochtones, des femmes qui réintègrent le marché du travail et des plus jeunes des baby-boomers qui commencent à se lancer en grand nombre sur le marché du travail. S'il est vrai que le Canada risque de subir une pénurie de main-d'œuvre à cause de facteurs démographiques, elle ne se produira pas d'ici cinq ans (voir Conference Board du Canada, *Rendement et potentiel*, 2003)

En 2003, le taux de chômage aurait été beaucoup plus élevé en l'absence de l'effet positif, bien que léger, des récents budgets fédéraux et provinciaux sur la création d'emplois. Plus de 70 % des emplois créés de décembre 2002 à novembre 2003 se trouvaient dans le secteur public. La création d'emplois dans le secteur privé a presque arrêté, et des emplois manufacturiers ont été éliminés. La très rapide appréciation du dollar canadien en 2003 signifie probablement que des emplois manufacturiers et connexes continueront

d'être éliminés en 2004. Par ailleurs, il y a lieu de craindre que la construction de nouvelles habitations, qui a été en plein essor ces dernières années, commencera à ralentir puisque les taux d'intérêt ont dépassé le creux de la vague et que l'endettement des ménages a atteint un niveau record de près de 100 % du revenu après impôt.

Même si une forte création d'emplois et de bas taux de chômage sont des facteurs fondamentaux du niveau de vie des familles travailleuses, le gouvernement fédéral a refusé obstinément de fixer des objectifs en matière d'emploi pour le Canada. Nous avons l'objectif officiel de maintenir le taux d'inflation national dans la marge de 1 % à 3 % et l'objectif un peu moins officiel de maintenir des excédents budgétaires fédéraux, mais les taux de chômage élevés sont à tout le moins tolérés. En fait, un taux de chômage dépassant le soi-disant taux de chômage à inflation stationnaire de 7 % à 8 % est jugé souhaitable par de nombreux économistes institutionnels.

Par contraste, l'ABGF adopte explicitement l'objectif provisoire de ramener le taux de chômage sous les 6 %. Bien qu'un taux de 6 % puisse sembler à juste titre encore trop élevé, le chômage n'a pas été inférieur à ce taux depuis plus de 25 années. L'effet stimulant des dépenses prévues par l'ABGF aidera à atteindre l'objectif.

Le fait que les taux de chômage demeurent élevés depuis le milieu des années 1970 est l'une des principales raisons pour lesquelles la valeur réelle des salaires a stagné au Canada pendant cette longue période, ce qui signifie que toutes les augmentations des revenus des ménages à revenu faible ou moyen découlent du fait que les individus et les familles effectuent plus d'heures de travail. (La valeur réelle moyenne de la rémunération des femmes a augmenté un peu par rapport à celle des hommes pendant la période.) On

peut attribuer aux taux de chômage élevés une partie de l'augmentation de l'inégalité des salaires et des revenus pendant les années 1990, la fréquence élevée d'emplois à bas salaire et l'augmentation du nombre des familles travailleuses pauvres. Quand les emplois sont difficiles à trouver, il est peu probable que les petits salariés voient augmenter leurs salaires.

Certains — dont les moindres ne sont pas le ministère des Finances et la Banque du Canada — craignent que les bas taux de chômage ne fassent augmenter l'inflation. Cependant, d'autres pays comprenant les États-Unis ont appris pendant les années 1990 que ce n'est pas à craindre et que les bas taux de chômage, en revanche, stimulent la croissance de la productivité. De plus, les bas taux de chômage aident à compenser les salaires bas et de misère, à combler l'écart entre les salaires les plus élevés et les plus bas et à donner des possibilités égales à celles des autres aux groupes qui font l'objet d'une discrimination sur le marché du travail. Un marché du travail serré est précisément ce qu'il faut pour que les employeurs du Canada découvrent les compétences et les titres non reconnus des nouveaux immigrants et immigrantes et les avantages de l'investissement dans la formation de tous les travailleurs et les travailleuses.

Le programme d'investissement de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral créera de nombreux emplois dans les secteurs tant privé que public. Nos principales initiatives de création d'emplois comprennent l'établissement d'un programme d'éducation de la petite enfance et l'expansion des services de santé, y compris les soins à domicile. Ces mesures créeront de nombreux emplois à salaire acceptable et confieront aux programmes sociaux une partie du fardeau des soins fournis à des membres de la famille, dont les femmes portent une part démesurée. Dans des pays sociaux-démocrates tels que la Suède, l'expansion des services sociaux publics

et sans but lucratif a été une importante source de bons nouveaux emplois pour les femmes.

Nos programmes d'investissement dans les logements à prix abordable et l'infrastructure verte créeront directement de nouveaux emplois de construction, ce qui aura des effets indirects appréciables sur le secteur manufacturier canadien. Les multiplicateurs d'emploi associés à l'investissement dans l'infrastructure publique sont élevés, et des recherches récentes confirment que cet investissement apporte une contribution appréciable à l'investissement du secteur privé et à la croissance de la productivité.

L'ABGF comprend en outre d'importantes initiatives industrielles, d'éducation et de formation qui accroîtront notre capacité d'améliorer la qualité des emplois.

Banque d'investissement public

L'ABGF cherchera à créer d'ici trois ans une Banque d'investissement public à l'aide de fonds venant de dépôts obligatoires des institutions financières privées actuelles, d'injections de crédit de la Banque du Canada et d'investissements portant intérêt des gouvernements, des régimes de retraite et des particuliers. Les fonds de la Banque d'investissement public seraient répartis entre des conseils de développement qui financeraient des projets dans des secteurs particuliers ainsi que des projets des régions ou des communautés.

L'ABGF préconise une Banque d'investissement public qui fournirait des fonds de démarrage dans des domaines économiques nouveaux et innovateurs, où le financement privé risque d'être moins abondant, s'il y en a. Les bénéficiaires du financement comprendront, outre les entreprises traditionnelles, des sociétés d'État, des coopératives, des entreprises appartenant aux travailleurs et travailleuses et d'autres organismes à but non lucratif.

Assurance-emploi

Le Régime d'a.-e. n'a pas évolué selon les réalités modernes de la vie au travail des Canadiens et des Canadiennes. Les entreprises et les lieux de travail subissent des réorganisations. Attendu l'augmentation de la main-d'œuvre occasionnelle et du nombre des personnes qui doivent avoir plusieurs emplois, les calendriers et les horaires de travail ne répondent plus aux hypothèses d'antan. Bien des travailleurs et travailleuses canadiens doivent concilier leurs obligations professionnelles et leurs obligations familiales à l'égard d'enfants et de personnes âgées. Cela a été rendu d'autant plus difficile par la compression des programmes fédéraux.

Les femmes sont frappées de façon particulièrement dure parce qu'elles constituent la majorité des personnes qui occupent les nouveaux emplois à temps partiel. Elles n'ont pas suffisamment d'heures de travail pour avoir droit à des prestations d'a.-e. si elles se font congédier. Les nouvelles mères peuvent ne pas avoir les 600 heures nécessaires pour être admissibles à des prestations de grossesse et parentales.

Les modifications apportées au régime en 1997 ont privé un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes de leur admissibilité à l'a.-e. Seules 38 % des personnes en chômage reçoivent actuellement des prestations d'a.-e., alors que plus de 75 % d'entre elles en recevaient il y a à peine quelques années. Pourtant, un excédent de près de 50 milliards de dollars a été accumulé au Compte d'a.-e. depuis 1994. L'excédent de 2002-2003 a été de 3,4 milliards de dollars et celui de 2003-2004 devrait être de 2,1 milliards.

L'ABGF maintiendra les taux de cotisation actuels et équilibrera le Compte d'a.-e. en consacrant tous ses revenus à la prestation d'un soutien au revenu aux travailleurs et travailleuses en chômage. Les améliorations de ce Compte qui sont décrites ci-dessous consommeront tout l'excédent qui se serait autrement accumulé au

Compte. De plus, pour voir à ce que le Compte ne risque plus jamais de se faire dévaliser par le gouvernement, le Régime sera complètement dissocié du budget général.

L'ABGF interdit l'utilisation des revenus de l'a.-e. pour réduire la dette fédérale, alléger les impôts ou procéder à d'autres dépenses gouvernementales.

De plus, la demande d'éducation, de formation et d'apprentissage permanent augmente. Les années passées dans la population active ne comptent pas aux fins de l'admissibilité à l'a.-e. Les congés de formation ne sont pas payés à l'aide des prestations d'a.-e. (sauf dans le cas des programmes d'apprentissage).

L'actuelle norme variable d'admissibilité — qui varie de 420 à 910 heures selon le lieu et le mois ainsi que le type de prestation — sera remplacée par une norme de base de 360 heures. Des conditions d'admissibilité plus souples seront appliquées aux personnes qui font partie de la population active depuis des années, et la définition de l'activité sur le marché du travail sera révisée de manière à être fondée sur des années. Les travailleurs et les travailleuses de plus de 45 ans, soit ceux qui ont le plus de difficulté à trouver un nouvel emploi, se verront garantir des prestations pour une année et demie.

Les gains habituels seront définis comme étant la moyenne des 12 semaines où la rémunération a été la plus élevée.

L'assiette de la rémunération assurable, qui est gelée depuis 1996, sera accrue peu à peu. Cela fera augmenter les recettes tirées des cotisations et la sécurité du revenu des travailleurs et travailleuses.

Une assurance-formation commencera à être offerte à tous les travailleurs et les travailleuses, afin que l'éducation permanente puisse se matérialiser. Des prestations ordinaires seront versées pour aider les gens à quitter le travail à des fins de formation et d'éducation comme ils le quittent actuellement pour participer à des programmes d'apprentissage. Cela favorisera les initiati-

ves patronales-syndicales destinées à accroître les compétences générales, à donner aux nouveaux immigrants et immigrantes des possibilités d'acquérir des titres de compétences canadiens et à donner aux travailleurs et travailleuses la capacité de poursuivre leurs études.

Ce sont là les premières mesures à prendre pour instaurer un régime vraiment moderne, qui :

- protégerait les personnes qui occupent des emplois de tous les genres, y compris les emplois à plein temps, à temps partiel et temporaires;
- permettrait de verser des prestations de chômage, de grossesse, de maladie, de congé parental et de soutien du revenu pendant la formation;
- mettrait un terme à la discrimination à l'endroit des femmes, des jeunes, des travailleurs et travailleuses âgés et des personnes travaillant dans des industries saisonnières;
- serait clair et simple à comprendre;
- accroîtrait les semaines de prestations quand le taux de chômage est élevé;
- hausserait le maximum des prestations payables, qui est gelé depuis 1996;

- mettrait fin à la pratique consistant à déduire les indemnités de départ et la paie de vacances des prestations d'a.-e.

L'ABGF financerait un meilleur Régime d'a.-e. en éliminant l'excédent de l'a.-e. et en haussant peu à peu l'assiette de la rémunération assurable à mesure que les nouvelles conditions d'admissibilité entrent en vigueur. Le fait de hausser le maximum de la rémunération assurable, qui est actuellement de 39 000 \$ par année, accroîtrait les recettes de l'a.-e. même si le taux de cotisation ne changeait pas puisque les travailleurs et les travailleuses ayant les revenus les plus élevés verseraient davantage au Compte d'a.-e. et qu'ils risquent moins que la moyenne de se trouver en chômage. Ce changement accroîtrait en même temps la sécurité du revenu des travailleurs et travailleuses à revenu élevé, y compris pendant les congés parentaux et de maladie.

En dernier lieu, l'ABGF affecte 1,85 milliard de dollars de l'excédent de 2003-2004 à un Fonds de formation et d'adaptation d'urgence (voir la section sur la politique macroéconomique).

Environnement

La politique environnementale du Canada est entravée par une mosaïque de lois fédérales et provinciales et une foule d'initiatives peu judicieuses en matière de dépenses. Dans certains cas, comme par exemple celui du subventionnement des pollueurs, les dépenses fédérales vont nettement à l'encontre du but recherché. Dans d'autres cas, les fonds fédéraux sont gaspillés parce qu'ils sont affectés à des stratégies mal mises en œuvre qui manquent de cohérence.

Sans accroître les dépenses de façon radicale, l'ABGF modifiera les modes de dépense environnementale du Canada et améliorera en même temps les politiques environnementales. L'ABGF utilisera le budget comme un outil de développement durable en mettant en œuvre des politiques progressistes de dépense environnementale et d'imposition.

Réforme fiscale écologique

L'ABGF fera appel à des stimulants et à des mesures de dissuasion — appelées réforme fiscale écologique (RFE) — pour contribuer à une économie écologiquement durable. La RFE rend économique de mener des activités durables sur le plan écologique et rend financièrement plus attrayant de prendre des mesures favorables à l'environnement. Il arrive souvent que ce soit tout ce qu'il faut pour faire pencher la balance en faveur du développement durable.

L'ABGF instaurera une procédure consistant à mettre en œuvre un mécanisme de translation de l'impôt comme ceux qui ont été adoptés avec succès dans bien des pays membres de l'UE. Il s'agit de frapper l'utilisation de l'énergie d'une légère taxe et d'accorder un remboursement cor-

respondant aux industries qui prennent des mesures d'efficacité énergétique. La taxe n'a pas d'incidence sur les recettes et le remboursement revient à ceux qui paient la taxe sur l'énergie. Le mécanisme présente deux avantages pour la population canadienne : il réduit les émissions nuisibles et améliore la santé publique.

De plus, on peut envisager d'autres mesures faisant passer les taxes de l'innovation et de l'investissement aux substances toxiques sous forme de dégrèvements fiscaux stimulant les industries de « l'économie environnementale ». Les mesures comprendront une déduction pour investissement du produit de la vente d'actions dans des entreprises en démarrage et des crédits d'impôt pour investissement dans de jeunes entreprises de technologie verte. Les recettes sacrifiées seront compensées par une nouvelle taxe sur les substances toxiques. Le taux d'imposition variera selon la toxicité de chaque substance.

L'ABGF créera les conditions propices à l'introduction fructueuse du mécanisme de répercussion de l'impôt. Les taxes porteront sur les substances dont la réduction aura un effet d'entraînement positif sur d'autres secteurs de l'économie. Le montant de l'imposition sera accru peu à peu afin de donner à l'industrie le temps de s'adapter et de trouver des solutions de rechange acceptables du point de vue environnemental. Nous verrons rigoureusement à ce que les mesures de translation de l'impôt n'aient pas d'incidence sur les recettes; *il n'y aura pas d'augmentation des recettes fiscales fédérales*. Nous y arriverons en maintenant l'ouverture et la transparence nécessaires pour conserver le soutien et la confiance du public à l'égard des mesures.

Subventions qui nuisent à l'environnement

La population canadienne a subi des pertes inestimables, sur les plans environnemental et économique, par suite des subventions et des exonérations fiscales accordées par le gouvernement fédéral aux secteurs des ressources énergétiques classiques. Les subventions fédérales annuelles aux secteurs des combustibles fossiles et des mines sont de centaines de millions de dollars. En outre, l'industrie nucléaire bénéficie d'un traitement fiscal de faveur depuis plus de 50 ans. En 1996, le gouvernement fédéral a promis de restreindre les subventions à cette industrie à 100 millions de dollars par année. Il a manqué à sa parole, de façon flagrante en 2001 en accordant une subvention de 211 millions de dollars et en 2003 en accordant une subvention de 178 millions de dollars. Nous éliminerons peu à peu les subventions qui nuisent à l'environnement.

Protocole de Kyoto

Depuis la publication du budget fédéral le plus récent, le gouvernement a annoncé qu'il investirait plus d'un milliard de dollars dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Il va de soi qu'on pourrait mieux tirer parti de ces fonds, qui sont dispersés actuellement, s'ils étaient affectés à des solutions valables.

Le Canada doit honorer son engagement à investir dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre en affectant les fonds à des programmes qui permettent des réductions appréciables et durables des émissions à long terme. Il doit notamment mettre en œuvre de dynamiques programmes d'économie d'énergie et d'accroissement de l'efficacité énergétique et adopter des règlements sur le rendement énergétique incitant l'industrie et les consommateurs et consommatrices à employer les programmes.

L'ABGF ne subventionnera pas les coûteux palliatifs technologiques qui prolongent notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles. Les mesures telles que le piégeage du carbone et les réductions marginales du volume des émissions de l'exploitation des sables pétrolifères constituent un gaspillage de l'argent des contribuables et un pas en arrière dans l'effort fait pour ramener les émissions à des niveaux inférieurs à ceux de 1990.

Il vaut mieux affecter les fonds à des investissements dans des industries naissantes qui ont pour effets non seulement de produire de véritables réductions des gaz à effet de serre mais aussi, et cela importe encore davantage, d'aider grandement à la transition vitale vers une économie à intensité carbonique moindre. De plus, l'ABGF restreindra l'aide apportée par les contribuables au secteur des combustibles fossiles afin d'encourager les entreprises à rendre leur consommation d'énergie durable, et accordera beaucoup plus d'importance aux énergies renouvelables à faible incidence sur l'environnement et à l'efficacité énergétique.

L'ABGF encouragera le recours aux transports en commun en traitant les laissez-passer de transports en commun fournis par les employeurs comme des prestations non imposables. Actuellement, le gouvernement permet aux employeurs (en ne mettant pas le Protocole en œuvre) de fournir le stationnement aux employés ou employées à titre de prestation non imposable, alors que les laissez-passer de transports en commun sont imposables. Cette politique fiscale a l'effet indésirable d'encourager les gens à polluer encore davantage en prenant leur automobile plutôt que les transports en commun pour se rendre au travail.

L'ABGF propose de réserver 1,5 cent de la taxe sur l'essence de 10 cents par litre pour aider à atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. Paul Martin a commencé à affecter cette partie de la taxe sur l'essence à la réduction du déficit en 1995. Il convient que les fonds soient réaffectés

au déficit social et environnemental que les coupes de M. Martin ont aidé à créer. Ils seraient affectés à un Fonds des transports verts auquel les municipalités auraient accès. Ce Fonds permettrait d'investir dans l'amélioration de l'infrastructure et des services de transports en commun et dans l'aménagement urbain et les moyens de transport alternatifs. La somme de 684 millions de dollars serait consacrée à ce programme.

Transition équitable

Un des défis importants que comporte la lutte contre le changement climatique consiste à passer d'une économie comptant beaucoup sur l'utilisation de combustibles fossiles à une économie qui met de plus en plus l'accent sur des industries nouvelles : efficacité énergétique, énergies renouvelables et transports en commun. Cela comportera un changement des genres d'emplois disponibles. Les travailleurs et les travailleuses de l'énergie sont ceux qui risquent le plus de perdre leur emploi. Pendant les années 1990, 80 000 emplois ont été éliminés dans le secteur canadien de l'énergie malgré l'augmentation de la production et des exportations.

L'atteinte des objectifs du Protocole de Kyoto fera diminuer les emplois dans certains secteurs et les fera augmenter dans d'autres.

Selon l'hypothèse prudente que le Canada honorera ses obligations en l'absence d'échanges internationaux de droits d'émission, l'analyse des modèles du Processus national sur le changement climatique révèle que 12 800 emplois seraient éliminés dans le secteur de l'énergie. Les provinces qui perdraient le plus d'emplois (par ordre descendant d'incidence) sont l'Alberta, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la C-B. Pendant la même période, 16 000 emplois seraient créés dans le secteur de l'énergie, mais non nécessairement dans les sous-secteurs ou dans les provinces où les emplois seraient éliminés.

Devant cette possibilité de changement de l'emploi, il faut non pas s'abstenir d'agir mais

bien voir à ce que les personnes qui perdent *effectivement* leur emploi aient d'autres options, particulièrement dans des secteurs connexes qui subissent une croissance globale. Des programmes de transition des travailleurs et travailleuses déplacés ont été mis en œuvre avec succès aux États-Unis et au Canada, mais cela n'est possible que si les programmes sont établis d'avance.

Voici les éléments d'un programme efficace de transition équitable :

- possibilités de formation et d'éducation permettant aux travailleurs et travailleuses de perfectionner leurs compétences en fonction des nouveaux emplois;
- préavis de mise à pied, dans toute la mesure du possible, afin que les travailleurs et les travailleuses puissent obtenir sans tarder l'accès à des conseils et à des programmes de formation/d'études;
- soutien du revenu des travailleurs et travailleuses déplacés pour un maximum de trois années, selon la durée de l'emploi dans le secteur de l'énergie, pour permettre aux travailleurs et travailleuses de profiter des possibilités de formation et d'éducation;
- entraide des pairs afin d'évaluer les besoins des travailleurs et travailleuses et d'analyser les besoins du marché du travail;
- fonds de réinstallation d'un maximum de 15 000 \$ par personne pour les travailleurs et les travailleuses qui doivent s'établir ailleurs afin de trouver du travail.

Le coût de pareil programme pourrait être égal ou inférieur à 1 milliard de dollars et serait étalé sur 10 années.

Environnement Canada

En dernier lieu, l'ABGF accroîtra de 10 % ou de 72 millions de dollars les fonds affectés à Environnement Canada afin d'engager le rétablisse-

ment de la capacité du ministère de protéger notre santé et la biodiversité du Canada. Pendant les années 1990, Environnement Canada a subi des coupes budgétaires plus importantes que presque tous les autres ministères. Son budget actuel compte encore parmi les plus petits des ministères fédéraux. Le Canada consacre actuellement moins de 1 % de son PIB à la protection de l'environnement alors que le Suède y consacre plus de 3 % de son PIB.

Agriculture verte

Le climat budgétaire actuel réprime souvent la tendance naturelle des agriculteurs et agricultrices canadiens à être de bons gérants des terres. Même si des années d'innovation ont accru le rendement des cultures et la variété des aliments, la santé financière des agriculteurs et agricultrices continue de s'affaiblir, et le filet de sécurité public demeure insuffisant. De plus, la modification de la réglementation et la fluctuation des conditions du marché ont des effets financiers négatifs sur les agriculteurs et agricultrices.

Le public s'inquiète de la salubrité des aliments, particulièrement sous les rapports des résidus de pesticides dans les aliments et de la modification génétique des plantes cultivées et des animaux d'élevage. On dispose d'amples preuves de la contribution de l'agriculture à la dégradation de l'environnement, comme par exemple les nombreuses années de mortalité massive des poissons de l'Î-P-É à cause du ruissellement des pesticides. De tels événements menacent non seulement la faune, mais aussi la santé humaine.

Des sommes de 5,2 milliards de dollars de fonds fédéraux et de 3 milliards de dollars de fonds provinciaux ont été consacrées au cours d'une période de cinq ans à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) publié en 2002-2003. Du total de ces sommes, peu de ressources, par rapport à la situation aux États-Unis et en Europe, sont réservées aux politiques

et aux programmes favorisant la durabilité écologique et réduisant les apports de pesticides agricoles. Plutôt que d'accélérer l'adoption de systèmes agricoles reconnus pour améliorer en permanence les conditions environnementales, les programmes misent sur des approches morcelées qui n'ont pas permis de régler les problèmes par le passé.

Bien que des ententes fédérales-provinciales aient été conclues en vertu du CSA, les gouvernements devraient chercher des occasions d'intégrer et de réorienter la conception, la mise en œuvre et l'investissement des programmes pendant la période de 2003 à 2008 afin d'encourager la transition vers des systèmes et des produits agricoles plus judicieux du point de vue écologique au Canada. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2004 verra à ce que cela soit obligatoire au cours des prochaines négociations sur le CSA. De plus, nous prendrons les mesures qui suivent :

- Fixer des objectifs en vue de l'adoption de méthodes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) bio-intensive et d'agriculture biologique. Il est possible de mettre 40 % des terres agricoles canadiennes en LAI bio-intensive et 10 % en mode de gestion d'agriculture biologique d'ici 2013.
- Consacrer au moins 90 millions de dollars par année, au cours d'une période de 10 ans, à une aide directe aux agriculteurs et agricultrices qui adoptent des méthodes de LAI ou d'agriculture biologique. Des organismes actuels tels que les conseils CanAdapt provinciaux ou les coalitions des Plans environnementaux en agriculture pourraient administrer les fonds destinés à maximiser l'adoption de méthodes de LAI et d'agriculture biologique. Il faudra en outre apporter une aide à l'hectare qui variera selon la culture et les difficultés financières et techniques inhérentes au passage à des moyens moins

dommageables pour l'environnement de pratiquer une culture.

- Affecter au moins 90 millions de dollars par année, au cours d'une période de 10 ans, à l'augmentation de la recherche sur les méthodes agricoles alternatives, à la prestation d'une formation en LAI bio-intensive et en agriculture biologique, à la fourniture de services de vulgarisation et à la création de débouchés pour les aliments produits de façon inoffensive pour l'environnement. L'agriculture durable, c'est-à-dire les méthodes de lutte intégrée et d'agriculture biologique, met l'accent sur la prévention des infestations parasitaires, l'accroissement de la fertilité du sol et la surveillance intensive des ravageurs.

L'adoption de ces méthodes agricoles proposées dans l'ABGF pourrait présenter de nombreux avantages et régler différents problèmes. Il est justifié d'apporter une aide financière à ces méthodes car leur emploi permettra :

- *De réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides et les risques associés à cette utilisation.* Des données venant des différentes parties du globe indiquent qu'il est possible de réduire de 50 % l'utilisation des pesticides et que cela permettra aux agriculteurs et agricultrices de réaliser des économies.
- *De réduire les pressions financières que subissent les agriculteurs et agricultrices.* Des évaluations réalisées aux États-Unis et en Europe sur un éventail de cultures ont révélé que l'utilisation des pesticides diminue et que la production demeure inchangée après l'adoption de la LAI et de la gestion intégrée des cultures. Il arrive souvent que les évaluations de la LAI bio-intensive et de l'agriculture biologique négligent les avantages économiques de la réduction de l'utilisation des pesticides, ce qui veut dire que la rentabilité des méthodes agricoles alternatives est sous-estimée.
- *De réduire, avec le temps, le besoin de programmes publics de soutien.* La LAI bio-intensive et l'agriculture biologique sont moins vulnérables que l'agriculture classique aux effets du changement climatique et ont tendance à diversifier les revenus. Cela réduit la nécessité de l'aide publique pour réparer les échecs. Voilà les principales raisons pour lesquelles le programme agro-environnemental européen a été adopté.
- *D'aider les gouvernements à régler de coûteux problèmes environnementaux.* Il est beaucoup moins coûteux d'investir dans la prévention de la pollution à l'échelle de la ferme que de régler les problèmes environnementaux une fois qu'ils se posent.
- *De réduire les pressions sur le système de réglementation des pesticides.* L'homologation d'un nouveau pesticide ou une complexe réévaluation d'un pesticide qui existe déjà coûte au moins 216 000 \$. Les dépenses du gouvernement suédois au titre de l'homologation des pesticides ont diminué considérablement après la mise en œuvre de programmes de LAI et d'agriculture biologique.
- *De contribuer de façon appréciable à la vitalité rurale.* Les études sur des communautés américaines vivant d'agriculture portent à croire que certaines agro-industries d'amont seraient favorisées et qu'il est possible d'accroître le revenu des familles agricoles. Toutefois, le manque de produits et de services nécessaires aux agriculteurs et agricultrices qui optent pour des méthodes alternatives impose des limites aux avantages pour la communauté rurale.
- *De maintenir ou d'améliorer l'accès au marché mondial.* Les marchés internationaux imposent des exigences environnementales croissantes aux producteurs canadiens, et un virage appréciable vers la LAI et l'agriculture biologique répondra aux attentes des clients internationaux.

L'expérience a révélé que les agriculteurs et agricultrices peuvent réduire leur utilisation de pesticides en même temps qu'ils haussent leur degré de réussite. L'adoption de la lutte intégrée et de l'agriculture biologique que préconise l'ABGF présente tellement d'avantages que les gouvernements devraient aider les agriculteurs et agricultrices à y procéder. L'aide reconnaîtrait le rôle que joue la collectivité agricole en tant que protecteur des terres et de la santé du public.

Il faut affecter au moins 180 millions de dollars par année au cours d'une période de transi-

tion de 10 ans (et les agriculteurs et agricultrices doivent fournir 30 millions de dollars supplémentaires en nature ou en espèces) pour atteindre les objectifs de LAI et d'agriculture biologique, et c'est là le montant qu'y consacre l'ABGF. Cet investissement est éclipsé par les économies que les gouvernements pourraient réaliser en frais de dépollution et en soutien du revenu des agriculteurs et agricultrices à court d'argent. La prévention de la pollution rapporte, sur les fermes comme ailleurs, et elle est utile à tous.

Péréquation

Le Programme de péréquation, qui a été instauré en 1957 et inscrit dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, est une expression de valeurs canadiennes fondamentales. Il est prévu pour voir à ce que les Canadiens et les Canadiennes, quelle que soit la partie du pays qu'ils habitent, puissent jouir de niveaux raisonnablement comparables de services publics à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables. Ce but est atteint par l'égalisation de la capacité fiscale des provinces.

Bien que les disparités entre les capacités fiscales des provinces aient été réduites, il y a nettement lieu de réformer le système de péréquation en tant que moyen de lier les éléments et les citoyens et citoyennes du pays. C'est d'une importance cruciale étant donné les forces centrifuges puissantes du régionalisme qui distinguent les Canadiens et les Canadiennes les uns des autres et l'attrait puissant des États-Unis.

Les détracteurs de la péréquation affirment que le programme décourage le développement économique des provinces les plus pauvres. Ils signalent en tant que preuve que les provinces qui reçoivent le plus en vertu de la péréquation ont le pire rendement économique, confondant ainsi la cause et l'effet. Le principal but du programme est précisément de soutenir les provinces les plus pauvres. Nous disposons de preuves que le programme a été très utile au pays. En fait, la croissance économique par habitant dans les provinces qui en bénéficient a été plus élevée que dans les provinces qui n'en bénéficient pas depuis quatre décennies. Selon une récente étude, la croissance économique par habitant a été légèrement plus élevée dans les provinces qui bénéficient de la péréquation que dans les autres provinces depuis l'instauration du programme, qui a eu lieu en 1957. De nombreux détracteurs de la péréquation soutiennent qu'il vaudrait

mieux appuyer directement les individus grâce à des paiements de soutien du revenu ou à des réductions d'impôt. Ils cherchent ainsi à réduire la prestation *publique* de services et à confier une plus grande part de responsabilité aux individus et au marché.

Le montant de la péréquation payable annuellement à chaque province admissible est déterminé selon une formule complexe qui consiste à calculer la capacité fiscale de cette province par habitant, par rapport à la capacité fiscale *moyenne* des provinces canadiennes par habitant. Chaque province qui a une capacité fiscale par habitant inférieure à la moyenne, ou « normale », a droit à un paiement de péréquation — dont le montant est puisé aux revenus du gouvernement fédéral — suffisant pour ramener le revenu par habitant de cette province à la normale.

Fut un temps où la capacité fiscale d'une province était évaluée par rapport à la moyenne des dix provinces canadiennes. Lorsque le prix de l'essence est monté en flèche pendant la crise énergétique au début et à la fin des années 1970, les immenses revenus énergétiques accumulés par les provinces productrices d'énergie, et particulièrement l'Alberta, a fait augmenter la moyenne, haussant ainsi le coût de la péréquation pour le gouvernement fédéral. En 1982, la norme a commencé à être fondée sur cinq provinces qui excluent l'Alberta et les quatre provinces de l'Atlantique. On se trouve à avoir retiré des calculs la majeure partie des recettes du pétrole et du gaz du Canada. La capacité fiscale de l'Alberta est maintenant de plus de 10 000 \$ par personne, alors que la « normale » qui était de 5 914 \$ en 2000-2001.

Un autre obstacle majeur à l'efficacité et à l'équité du programme de péréquation est que les paiements sont plafonnés depuis 1982. Le

gouvernement fédéral a imposé cette mesure unilatéralement pour limiter les coûts au départ. Le plafond a en fait été abaissé trois fois depuis 1982. Il était de 11,6 milliards de dollars en 2002-2003. L'effet sur les petites provinces démunies est maintenant assez important — quelque 100 millions de dollars par année pour le Manitoba, par exemple. S'il était possible un jour de justifier le plafonnement, il ne l'est plus. Le gouvernement fédéral a des excédents budgétaires majeurs — partiellement, pourrait-on affirmer, parce qu'il récupère les transferts des droits des

sept provinces les moins riches — et bon nombre de provinces éprouvent de la difficulté à répondre aux besoins accrus en matière de santé, d'éducation et d'aide sociale.

L'ABGF éliminera le plafond des paiements de péréquation et recommencera à les fonder sur les dix provinces. Le rajustement coûtera au gouvernement fédéral environ 2,4 milliards de dollars par année s'ajoutant aux montants prévus pour la péréquation dans la *Mise à jour économique et financière* de 2003.

Politique extérieure

Le Canada devrait poursuivre une politique extérieure indépendante, c'est-à-dire indépendante des États-Unis. La politique sur le commerce et la défense devrait être compatible avec les politiques sur la coopération internationale. Elle devrait reposer sur les principes de la paix, de la justice et de la prospérité.

Coopération au développement

Le *Rapport mondial sur le développement humain 2003* indique qu'il existe une « crise du développement » qui fait que 54 pays sont plus pauvres qu'ils ne l'étaient en 1990, que la proportion des personnes ne mangeant pas à leur faim dans 21 d'entre eux a augmenté, que le nombre des enfants qui meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans a augmenté dans 14 d'entre eux, que le nombre des inscriptions à l'école primaire a diminué dans 12 d'entre eux et que l'espérance de vie a baissé dans 34 d'entre eux. Le rapport indique également qu'à l'intérieur des pays, « les femmes, les habitants des campagnes, les minorités ethniques et d'autres catégories de pauvres progressent habituellement plus lentement que les moyennes nationales — voire ne progressent pas du tout... »¹.

Le principal objectif des programmes canadiens d'aide au développement devrait être d'éliminer la pauvreté, et leurs résultats peuvent et devraient être évalués par rapport à l'engagement pris par le Canada à atteindre les Objectifs de développement du millénaire d'ici 2015.² Pendant la Conférence sur le financement du développement qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) en 2002, l'ONU a calculé qu'il faut consacrer 50 millions de dollars de plus par année à l'APD afin d'atteindre ces objectifs. L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral croit que le

Canada peut et devrait faire sa part pour éliminer la pauvreté dans le monde, à titre d'investissement dans un avenir stable et juste.

Le 8^e Objectif de développement du millénaire engage les pays riches à adopter différentes politiques destinées à favoriser le développement dans le Sud. Ces politiques comprennent des mesures destinées à accroître l'allègement de la dette, à assurer un accès à prix abordable à des médicaments indispensables et à porter l'aide publique du développement à 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) ainsi qu'à cibler cette aide de manière à répondre au besoin humain fondamental d'éliminer la pauvreté.

(L'ABGF est l'élément canadien de Global Social Watch, une initiative de la société civile de 60 pays qui oblige les gouvernements des pays développés et en développement à répondre du respect de leurs engagements internationaux à réduire la pauvreté et l'inégalité dans leurs sociétés. La contribution canadienne au rapport par pays de cette année de Global Social Watch, laquelle porte sur les obstacles à la sécurité humaine, sera publiée en avril 2004.)

Dans son budget de février 2003, le gouvernement Chrétien s'est engagé à accroître l'aide internationale de 8 % au cours des trois années suivantes. Or, cela ne porterait malheureusement le ratio de l'aide au revenu national brut qu'à 0,29 % en 2003-2004. Ce qui est encore pire, c'est que l'engagement à accroître l'aide de 8 % n'aura porté l'aide du Canada qu'à 0,32 % du RNB en 2009-2010, ce qui ne compensera même pas la moitié de la diminution subie pendant les années 1990.³ Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) affirme qu'il serait juste que le Canada contribue pour 3 % de l'augmentation de l'aide nécessaire dans le monde

entier afin d'atteindre les ODM, ce qui revient en moyenne à 4,4 milliards de dollars.⁴

Pour atteindre ce but, l'ABGF accroîtra l'aide de 12 % (plutôt que de 8 % selon l'engagement actuel) ou 1,2 milliard de dollars supplémentaires par année de 2004-2005 à 2006-2007 et de 15 % par année de 2010 à 2015.⁵

De plus, l'ABGF donnera l'exemple en annulant toute la dette des pays pauvres et en appuyant l'adoption d'une procédure équitable d'arbitrage de la dette des autres pays en développement très endettés. Il donnera le pas à l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la flexibilité de l'Organisation mondiale du commerce, notamment par l'augmentation de la participation des pays en développement.

L'engagement du Canada à l'égard du Fonds mondial contre le VIH/SIDA et pour la santé est tout à fait insuffisant. Stephen Lewis, envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour le VIH/SIDA en Afrique, a indiqué que les 150 millions de dollars que le Canada a offert de verser au cours d'une période de quatre années allant de 2002 à 2005 devraient être triplés pour que le Canada honore son engagement mondial.⁶ L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral convient que la pandémie du SIDA en Afrique, où 50 % des personnes infectées sont des femmes, mérite que le Canada y affecte 350 millions de dollars supplémentaires pendant la période de 2003 à 2005. Ces fonds s'ajouteront à la partie de l'excédent budgétaire de 2003-2004 qui est affectée au renouvellement du Fonds canadien pour l'Afrique. (Voir la section sur la politique macroéconomique et budgétaire.)

L'ABGF verra à ce que les fonds d'aide ne soient pas détournés du but principal de réduire la pauvreté pour servir à des activités relatives à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité. La menace la plus pressante qui pèse sur la sécurité de la population est celle de la privation des droits de la personne, de l'exclusion politique, de la dislocation sociale et politique et de la violence qui l'accompagne.

De plus, l'ABGF axera l'aide sur ce que nous faisons le mieux, c'est-à-dire des approches innovatrices en matière d'égalité des sexes, d'agriculture, de participation de la société civile et de maintien de la paix.

Défense

Le premier ministre du Canada préconise une coopération militaire beaucoup plus étroite avec les États-Unis. Il veut accroître les dépenses militaires déjà considérables du Canada et il est favorable à la participation au peu judicieux et très coûteux système national de défense antimissile. Son avis est partagé par l'industrie de la défense du Canada et le Conseil canadien des chefs d'entreprise dirigé par Tom D'Aquino, qui soutient que le Canada doit faire augmenter « l'interopérabilité » des forces armées canadiennes et américaines. Des autorités militaires supérieures font écho à la position du CCCE.

L'interopérabilité avec les forces armées américaines est un objectif principal des stratèges militaires du Canada depuis de nombreuses années. Pour eux, le succès se mesure à la capacité des forces militaires du Canada de mener des opérations en harmonie avec les forces américaines, à l'aide de matériel et de stratégies semblables et habituellement sous le commandement des États-Unis.

Le degré d'intégration qui s'est déjà produit a été illustré pendant l'invasion de l'Iraq. Même si le gouvernement du Canada a refusé de participer à la guerre, il a été impossible d'empêcher que des navires, des aéronefs et des soldats (ceux qui ont été intégrés aux forces militaires américaines) canadiens aident indirectement à la guerre et, dans certains cas, y participent.

Le programme d'intégration militaire qu'appuie Paul Martin nécessitera de toute évidence des fonds supplémentaires, qui peuvent être de très fortes sommes. Le ministère de la Défense nationale a dépensé 10,8 milliards de dollars en

2002-2003. Les dépenses de ce ministère et d'autres sources devraient atteindre 13,5 milliards de dollars en 2003-2004, ce qui classe le Canada au sixième rang parmi les 19 pays membres de l'OTAN.

Bon nombre de programmes canadiens auxquels correspondent des milliards de dollars de dépenses militaires servent à acheter du matériel neuf ou à mettre à niveau du matériel afin de rendre les Forces canadiennes plus utiles aux opérations de combat dirigées par les États-Unis et non à des légitimes fins de défense du territoire canadien ou à des missions de maintien de la paix de l'ONU.

Par exemple, les forces militaires canadiennes consacrent déjà près de 2 milliards de dollars à la mise à niveau des chasseurs-bombardiers CF-18, principalement pour permettre à ces avions de prendre part à des campagnes de bombardement américaines à l'aide d'armes telles que les bombes guidées par laser. Les chars à roues de modèle Stryker dont l'achat au prix de 600 millions de dollars a été annoncé dernièrement sont destinés à participer directement au combat aux côtés des forces américaines qui utilisent les mêmes véhicules.

Il est encore plus inquiétant de constater que la participation financière du Canada à l'incroyablement dispendieux système national américain de défense antimissile pourrait nécessiter des milliards de dollars de précieuses ressources publiques au cours de la durée du programme. Une autorité militaire a révélé dernièrement que le ministère de la Défense nationale a déjà affecté en douce près de 500 millions de dollars au programme américain au cas où le gouvernement déciderait d'y participer.

Paul Martin peut soutenir qu'il y a lieu d'accroître les dépenses militaires aux fins du maintien de la paix, rôle qu'appuient la plupart des Canadiens et Canadiennes. Cependant, les priorités actuelles des Forces canadiennes en matière de missions et de matériel indiquent que les FC ont pratiquement abandonné leur rôle tradition-

nel de gardiens de la paix. On utilisera davantage de fonds aux fins d'autres missions moins populaires.

Selon le ministère de la Défense nationale, seuls 260 des 3 487 membres du personnel militaire canadien déployés dans le monde entier participaient à des missions de l'ONU au 13 novembre 2003. Cela signifie que moins du dixième des soldats canadiens déployés contribuaient à des missions de l'ONU alors que les neuf dixièmes restants étaient affectés à des missions de l'OTAN en Bosnie et en Afghanistan ou à des opérations dirigées par les États-Unis dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ».

Les missions et les priorités de dépense actuelles vont à l'encontre de l'opinion publique canadienne. Un récent sondage a révélé que 52 % des Canadiens et Canadiennes veulent que les militaires canadiens participent à des missions de maintien de la paix sans combat alors que seulement 40 % appuient des rôles à la fois de maintien de la paix et de combat. En réponse à la question de savoir quelle était la meilleure solution à long terme contre le terrorisme, seuls 15 % ont indiqué qu'il y avait lieu d'affecter plus de fonds aux Forces armées et 41 % ont dit qu'il fallait accroître le renseignement et les mesures de sécurité nationale. Une incroyable proportion de 37 % des répondants ont convenu que la meilleure solution à long terme contre le terrorisme consiste à « accorder davantage d'importance à la tolérance, à l'immigration et au multiculturalisme ».

Il est clair que la population canadienne préfère que ses forces militaires jouent un rôle indépendant et croit que les interventions militaires ne peuvent pas régler de complexes problèmes internationaux. L'intégration plus poussée de nos forces militaires et de nos politiques extérieures qui a été annoncée par le premier ministre Martin compromettra nettement le respect de ces préférences du public.

L'Alternative budgétaire du gouvernement fédéral en 2004-2005 comprend des augmenta-

tions des dépenses militaires correspondant aux taux d'inflation et commence à réorienter ces dépenses selon les préférences et les valeurs de la population canadienne vers des missions de surveillance du territoire et de maintien de la paix sans combat, si possible sous le commandement de l'ONU. L'ABGF réaffectera les dépenses militaires consacrées actuellement à de très coûteux projets d'interopérabilité avec les États-Unis et de combat, ce qui mettra des ressources appréciables au service du rééquipement des patrouilles militaires aux fins de la protection de la souveraineté et des missions de maintien de la paix de l'ONU.

L'ABGF donnera la priorité au renforcement de la gestion des opérations militaires par l'ONU, et particulièrement à la promotion d'une force d'intervention rapide de l'ONU pouvant agir dans des situations de conflit de faible intensité afin de protéger la population locale et les organismes humanitaires civils.

L'ABGF verra à ce que des effectifs et un équipement moderne suffisants soient affectés à ce nouveau mandat et mettra fin à la très coûteuse pratique consistant à donner des fonctions de défense en sous-traitance au secteur privé.

Commerce international et investissement

Les amis du premier ministre issus du milieu des affaires et bon nombre de personnes qui établissent des politiques fédérales prônent une intégration économique et militaire plus poussée avec les États-Unis. Certains préconisent de « grandes » mesures telles que l'union douanière et la politique commerciale commune, la politique commune sur l'énergie, la devise commune, le périmètre de sécurité commun, l'intégration militaire, etc. D'autres prévoient une approche plus furtive comprenant l'harmonisation des politiques et des règlements sur les impôts, la concurrence et les ressources.

L'ABGF n'appuie aucune proposition d'intégration « profonde ». Il y a lieu d'écarter les projets d'intégration plus poussée des politiques et des règlements ou de les remanier si possible et de les renverser s'ils nuisent aux intérêts canadiens. L'intégration ne doit se dérouler que dans des conditions claires et nettes. Les effets de 15 années d'ALE/ALENA ont nuit à la vie de la majorité des Canadiens et Canadiennes. Outre le fait qu'il n'a pas présenté les avantages promis, l'ALENA a considérablement réduit la latitude du Canada en matière de politiques.

L'ABGF propose une ligne de conduite pragmatique pour ce qui est des relations avec les États-Unis et avec d'autres pays au sujet du commerce et de l'investissement. Cette ligne de conduite englobe une vision cohérente de maintien et d'accroissement de la latitude nationale relative aux politiques permettant d'améliorer le bien-être social et économique de la population canadienne. Le commerce *peut* être un moyen d'atteindre ce but, *mais le commerce n'est pas une fin en soi et ne devrait pas être le moteur des politiques.*

Le gouvernement devrait réaffirmer et reprendre en main sa capacité de gérer activement l'économie. Malgré les contraintes qu'il impose, l'ALENA laisse beaucoup de marge de manœuvre dans le domaine des politiques nationales. Le gouvernement devrait cerner et maximiser cette marge en tentant d'en repousser les limites s'il y a lieu.

Les pommes de discorde entre le Canada et les États-Unis devraient être traitées au cas par cas. Il faut mettre l'accent sur la collaboration au règlement des problèmes sans fondamentalement compromettre notre capacité d'établir des politiques.

Le gouvernement devrait chercher des moyens d'amenuiser les éléments nuisibles les plus flagrants de l'ALENA, en collaborant par exemple avec les partenaires de l'ALENA au renforcement des exemptions sociales et culturelles, à l'exemption de l'eau et à l'élimination du mécanisme de

règlement des différends entre un investisseur et un État.

Dans une optique plus vaste, le gouvernement fédéral doit cesser de négocier des accords commerciaux qui accroissent les pressions exercées sur les services de santé, l'éducation et les autres services sociaux du Canada. Il doit commencer par reconnaître les menaces qui pèsent actuellement sur les services publics et la réglementation dans l'intérêt du public et modifier ses objectifs de négociation commerciale et les engagements qu'il a pris en vertu des accords en vigueur afin d'assurer la forte protection promise mais non livrée à la population canadienne.

En cas de conflit entre les politiques sociales et commerciales, le Canada ne devrait pas compter exclusivement sur les exemptions sociales propres à chaque pays car elles présentent des lacunes considérables et ne devraient être considérées que comme des palliatifs. Le Canada devrait plutôt s'efforcer d'obtenir des exceptions ou des sauvegardes convenues par toutes les parties, soit des éléments permanents des accords qui sont plus susceptibles de durer.

Entre temps, le gouvernement devrait tirer parti le plus possible des sauvegardes que comprennent déjà les accords commerciaux. En général, cela nécessite de minimiser le rôle du financement privé des services sociaux et de leur prestation dans un but lucratif. Les gouvernements canadiens de tous les paliers devraient se protéger contre les pressions exercées par le commerce en vue de l'affaiblissement de la réglementation et plutôt s'efforcer assidûment de voir à ce que les politiques commerciales et étrangères du Canada répondent mieux aux priorités nationales.

Qui plus est, le gouvernement devrait assujettir les négociations commerciales à l'examen et à la participation du personnel de la santé, des personnes qui militent dans ce domaine et du grand public. On ne saurait s'attendre que les négociateurs commerciaux, qui ont pour principal mandat d'élargir les marchés d'exportation,

connaissent très bien toutes les subtilités du système social du Canada. Il n'y a pas non plus lieu de leur confier la tâche de sauvegarder les politiques sociales.

Le Canada devrait reconnaître que les lois internationales sur les droits de la personne l'emportent sur les autres domaines du droit international, y compris les accords sur le commerce et l'investissement. Le Canada devrait s'efforcer, sur les tribunes multilatérales, de conclure des ententes à l'égard des droits de la personne, de l'environnement, de la santé, de la culture et de l'impôt qui auraient force exécutoire et qui primeaient les règles que comprennent des accords tels que l'OMC et l'ALENA.

En dernier lieu, le gouvernement devrait prendre des mesures pour renforcer les relations économiques, sociales et culturelles du Canada avec d'autres pays tels que la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée, les pays européens, les autres pays des Amériques, etc.

L'ABGF affectera des ressources diplomatiques et autres supplémentaires à la mise en œuvre de la politique fédérale à cet égard.

Paradis fiscaux

La prolifération mondiale des paradis fiscaux et des places extraterritoriales (centres financiers offshore) auxquels les grandes entreprises et les plus riches recourent pour se mettre à l'abri de l'impôt menace gravement l'assiette fiscale tant des pays en développement que des pays développés. Selon le FMI, il existe actuellement 60 de ces centres et le nombre des sociétés affiliées étrangères qui s'y trouvent augmente à raison de 150 000 par année. Environ la moitié du commerce mondial est pratiqué par l'entremise de ces sociétés.

Les gouvernements de tous les pays perdent d'énormes sommes. Au Canada, selon les estimations officielles, les entreprises et les particuliers canadiens détournent annuellement 45 mil-

liards de dollars vers des paradis fiscaux. C'est dix fois plus qu'en 1988 (*op. cit.*, Kent, Caledon, 2003:2). Canada Steamship Lines (CSL), le conglomérat du transport maritime de Paul Martin, compte parmi les nombreuses entreprises qui ont profité des paradis fiscaux.

Pour donner suite à une promesse faite dans le *Livre rouge* en 1993, M. Martin a pris dans son premier budget des mesures initiales destinées à endiguer la perte de recettes fiscales attribuable au recours aux paradis fiscaux. Toutefois, le gouvernement a renversé ces mesures sous l'effet des pressions faites par les lobbys fiscaux. Il a créé l'échappatoire de la Barbade, qui a donné lieu à une augmentation de 3 600 % des investissements canadiens en Barbade, lesquels ont atteint 23,3 milliards de dollars. En 2000, les entreprises canadiennes (y compris CSL) rapatriaient des dividendes non imposables de l'ordre de 1,5 milliards de dollars (Macdonald, *Walrus*, octobre 2003 :53).

L'ABGF prévoit des mesures pour réduire sur-le-champ la capacité des entreprises et des riches particuliers du Canada de se soustraire à l'impôt en faisant appel à des paradis fiscaux et examiner des moyens de restreindre l'évitement fiscal des particuliers riches (voir la section sur l'impôt).

Toutefois, les paradis fiscaux posent un problème mondial, et nécessitent par conséquent une intervention multilatérale concertée. L'ABGF ins-

crira le Canada à l'avant-garde des efforts faits pour protéger les nations contre la fraude et l'évasion fiscales et renforcer la capacité de tous les gouvernements de se doter d'assiettes fiscales correspondant aux valeurs et aux priorités adoptées démocratiquement par leurs commettants.

Notes

- ¹ Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport mondial sur le développement humain 2003 : *Les Objectifs du Millénaire pour le développement : Un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté*, Oxford University Press, New York, 2003, pp. 2 et 3.
- ² Voir <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>. Ces objectifs comprennent ceux de réduire de moitié la proportion de la population qui vit de moins d'un dollar par jour, de réduire de moitié le nombre des personnes qui souffrent de la faim, d'instaurer l'éducation primaire universelle, etc. Le Canada et 188 autres pays se sont engagés en l'an 2000 à atteindre ces objectifs.
- ³ Conseil canadien pour la coopération internationale, *Re-committing to the Millennium Development Goals : A Plan to Increase Canadian Foreign Aid to Achieve the United Nations' Target by 2015*, octobre 2003.
- ⁴ Mémoire présenté par le CCCI au Comité permanent des finances le 21 octobre 2003, voir http://www.ccic.ca/devpol/federal_budget_2003/final_oct_20_calculating_canada_oda_targets_for_mdgs_dr_5.pdf.
- ⁵ *Ibid.*
- ⁶ Stephen Lewis, témoignage devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international à Ottawa le 1^{er} avril 2003.

Soins de santé

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral prendra des mesures fermes pour rétablir le rôle directeur du gouvernement fédéral en matière de soins de santé qui a fait tristement défaut ces dernières années. Par la création du Pacte canadien sur la santé que propose la Commission Romanow, l'ABGF renforcera l'engagement des gouvernements à l'égard d'un système de santé public fondé sur les valeurs des Canadiens et des Canadiennes. Ce Pacte ne remplacera pas la *Loi canadienne sur la santé (LCS)* mais il définira la santé en tant que bien public et consolidera les bases publiques sans but lucratif du système de soins de santé du Canada. Les services de santé engloberont non seulement les services traditionnellement considérés comme ayant trait à la santé mais aussi des services, par exemple, de diététique, de blanchisserie, de nettoyage et d'entretien.

L'ABGF prévoit des mesures pour mettre un terme sur-le-champ aux infractions courantes à la *LCS*, honorer les obligations légales à obtenir de l'information des provinces afin de déterminer si elles se conforment à la *LCS* et voir à ce que des rapports annuels soient présentés au public sur les infractions à la *LCS* et les moyens pris pour y mettre fin. L'ABGF amendera la *LCS* de manière à exclure explicitement les services de diagnostic de la définition des services médicalement nécessaires et à les assujettir aux principes et prescriptions de la Loi.

Pour bien diriger le système, le gouvernement aura besoin de mécanismes de reddition de comptes. L'ABGF verra à ce que le Conseil national de la santé établisse la politique sur la santé, analyse les régimes publics existants de soins de santé et pose les bases de la prise de décisions fondées sur des preuves au sujet de la réforme des soins primaires, des meilleures pratiques, de l'évaluation

de la technologie, etc. Le Conseil devrait comprendre des personnes représentant le public, les gouvernements et le personnel de la santé. Il devrait établir un système d'évaluation commun qui permettra à la population canadienne de connaître le rendement de son système de soins de santé.

Pour rendre des comptes, il faut connaître la façon dont les fonds publics sont dépensés. L'ABGF améliorera la reddition de comptes en rendant les transferts de fonds fédéraux au titre de la santé conditionnels au respect de normes nationales de qualité des soins et d'accès aux soins.

Pour engager la création d'un continuum de soins de santé dans le cadre d'un système national financé et mis en œuvre par le secteur public, l'ABGF élargit l'éventail des services de santé assujettis à la *LCS*. Cela freinera la tendance à la privatisation et commencera à transformer des services de santé fournis actuellement dans un but lucratif en services publics sans but lucratif.

Actuellement, les soins à domicile sont fournis dans le cadre d'une mosaïque de programmes mis en œuvre par les secteurs public et privé et dans un but lucratif ou non. L'accès aux services fondé sur le besoin est très inégal au Canada. De plus, le besoin de soins à domicile augmente en raison de différents facteurs qui comprennent le fait que les gens se voient renvoyer à la maison par les hôpitaux plus tôt et plus malades, les progrès de la technologie de la santé et de la pharmacothérapie ainsi que l'évolution des facteurs démographiques. L'augmentation des soins fournis à domicile sans augmentation correspondante des fonds publics affectés à ces soins a imposé un fardeau appréciable aux familles, soit le plus souvent aux femmes car elles ont tendance à être les principales dispensatrices de soins.

Il existe actuellement dans le système de soins de santé un besoin pressant de soins palliatifs qui

demeure insatisfait, et il y a de grandes disparités entre les soins fournis, qu'ils le soient à l'hôpital, à l'hospice ou à la maison. Le contexte des soins palliatifs doit être celui d'un choix fait par la personne malade en phase terminale et sa famille.

L'ABGF assujettit sur-le-champ les soins à domicile et les soins palliatifs à la LCS et accorde cinq années aux gouvernements des deux paliers pour qu'ils les ajoutent aux régimes provinciaux.

Les soins infirmiers de longue durée sont un élément critique des soins de santé. Actuellement, ils ne sont pas régis par la LCS. Cela a rendu inégal l'accès à ces soins et les normes qui s'y appliquent. L'ABGF engagera un examen national des soins de longue durée sous la direction de nouveau Conseil de la santé afin d'assujettir ces soins à la *Loi canadienne sur la santé*. Le gouvernement fédéral collaborera avec les provinces à l'établissement de normes, d'objectifs de financement et d'ententes de partage des frais.

Soins de santé primaires

Les soins de santé primaires sont les soins de première ligne. Les Canadiens et les Canadiennes ont indiqué clairement qu'ils accordent une valeur élevée aux soins primaires. Ils veulent que ces soins soient accessibles. Ils veulent avoir une relation fondée sur la confiance avec les fournisseurs et les fournisseuses de soins primaires et ils veulent que le système de soins primaires prête plus d'attention à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie. Depuis quelques années, la population canadienne s'est préoccupée principalement de trois réalités en matière de santé : les longues listes d'attente pour des traitements médicaux, le manque de communication et l'isolement entre les parties du système de santé, et la pénurie de médecins de famille et d'infirmières et infirmiers.

Il y a lieu d'apporter un changement fondamental au système des soins primaires. Les principales priorités comprennent l'établissement

d'organisations de soins de santé en milieu communautaire au sein desquelles des équipes pluridisciplinaires s'assurent que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent les soins appropriés de la fournisseuse ou du fournisseur le plus approprié. Cela réduirait le recours, plus coûteux, aux traitements en salle d'urgence et en milieu hospitalier. Le système préconisé permettrait de mettre beaucoup plus l'accent sur la prévention de la maladie et la promotion de la santé, ce qui se traduirait par des économies à long terme pour le système de santé. Si l'on ajoute à cela une amélioration des systèmes d'information sur la santé, cela permettra une meilleure coordination des soins dans l'ensemble du système qui assurera de meilleurs soins et une réduction de la possibilité d'erreur médicale. La réforme des soins primaires nécessite en outre qu'il soit mis fin au paiement à l'acte.

Médicaments prescrits

Le coût des médicaments prescrits, qui a atteint 14,5 milliards de dollars en 2002, est le deuxième coût en importance, après le coût des services hospitaliers, dans le système de santé. L'incessante hausse des prix des médicaments nuit grandement à la durabilité du système de santé. Au cours des négociations collectives, les employeurs prétendent que le coût des médicaments est insoutenable et exigent des solutions qui le refileraient aux travailleurs et aux travailleuses. Bien que la majorité des Canadiens et Canadiennes ait une assurance-médicaments quelconque, la couverture est très inégale et dépend souvent de l'emploi. À mesure que la technologie réduit le besoin de traitement à l'hôpital, où les médicaments sont assurés, un nombre grandissant de Canadiens et Canadiennes se voient obligés de payer de leur poche des médicaments dont ils ont besoin. Les personnes atteintes de maladies nécessitant des médicaments très coûteux sont les plus susceptibles d'avoir une assurance-médicaments

insuffisante. Cela a des conséquences catastrophiques.

En dépit des craintes importantes au sujet de leur efficacité et de leur innocuité, les médicaments prescrits jouent un rôle important dans le traitement des maladies. Ils sauvent des vies, préviennent des maladies et peuvent améliorer la qualité de vie de personnes atteintes de maladies chroniques. À mesure que progressent la technologie et la recherche génétique, les médicaments prescrits joueront un rôle encore plus grand dans le traitement des maladies. Le génie génétique sert à créer de nouveaux genres de médicaments. De nombreuses personnes s'inquiètent de l'innocuité et des effets à long terme de cette technologie.

Pour toutes ces raisons, il est plus important que jamais d'établir une politique nationale sur les médicaments afin d'assurer la qualité, l'efficacité et l'innocuité de tous les médicaments prescrits. L'ABGF crée une Agence nationale des médicaments ressemblant à celle que propose la Commission Romanow. Le mandat de cette agence comprendra les mesures d'évaluation, un examen des pratiques de prescription, le contrôle et l'indication des effets indésirables des médicaments, l'établissement d'un recueil des formules des médicaments pour aider à en réduire les prix, et le contrôle des prix. L'Agence établira une proposition visant un régime national d'assurance-médicaments.

Nous reconnaissons qu'à défaut de la limitation du prix des médicaments prescrits par la modification de la législation sur les brevets, le coût d'un régime national universel d'assurance-médicaments serait prohibitif. C'est pour cela que nous adoptons une approche bipartite consistant à travailler à la fois à la création d'un régime national d'assurance-médicaments et à l'amendement de la législation sur les brevets.

En 2002, les dépenses relatives aux médicaments prescrits ont été de 14,5 milliards de dollars au total. De ce montant, les dépenses publiques ont été de 6,5 milliards. Des près de 8 mil-

liards de dollars de dépenses privées ayant trait aux médicaments prescrits — qui témoignent d'une augmentation de 15 % en à peine une année — les deux tiers ont été payées par des régimes d'assurance privés mais le dernier tiers a dû être payé directement par les familles et les individus.

Un régime national universel d'assurance-médicaments coûterait aux gouvernements 8 milliards de dollars de plus par année, sans compter les augmentations annuelles. Si ce coût était partagé également, la part fédérale serait d'au moins 4 milliards de dollars par année et augmenterait d'une année à l'autre, et les provinces et territoires partageraient les 4 milliards qu'il resterait.

L'ABGF croit qu'avant de pouvoir mettre en œuvre un régime national universel d'assurance-médicaments, il faudrait s'occuper des facteurs de coût des médicaments prescrits. C'est pour cela que l'ABGF propose que le gouvernement fédéral discute avec les gouvernements des autres paliers, des personnes représentant les employeurs et le public afin de poser un cadre et un calendrier appropriés dans lesquels instaurer un régime national d'assurance-médicaments. La discussion porterait notamment sur ce qui constituerait un taux de cotisation équitable des employeurs au régime. Dans un premier temps, l'ABGF affectera un milliard de dollars supplémentaires par année à la mise en œuvre du programme d'assurance-médicaments pour les situations catastrophiques que recommande la Commission Romanow dans son rapport final.

Par ailleurs, l'ABGF engage une révision de la législation sur les brevets des médicaments, y compris les pratiques de délivrance des brevets et la durée de la protection de ceux-ci. L'ABGF modifiera sur-le-champ la législation de manière à interdire l'approbation automatique des demandes de reconduction des brevets pour deux ans qui sont présentées par les fabricants de médicaments brevetés vers la fin de la durée des brevets, car cela permet de prolonger celle-ci de nombreu-

ses années et empêche la mise en marché des médicaments génériques à coût plus bas.

Santé et commerce

L'ABGF prévoit la prise immédiate des mesures permettant d'exempter les services de santé publics de l'application des accords commerciaux et de stipuler que le droit du Canada de réglementer, financer et mettre en œuvre son système de soins de santé ne peut pas faire l'objet de demandes d'indemnisation présentées par des entreprises étrangères par suite de toute expansion ou réforme de ce système (voir la section sur le commerce et l'investissement).

Santé des Autochtones

Dans l'ABGF de l'année dernière, nous avons documenté la situation de la santé des Autochtones au Canada, signalant les énormes disparités entre les Autochtones et les non-Autochtones. Il y a également lieu de signaler que les chefs autochtones ont été exclus des importantes discussions et ententes intergouvernementales sur la santé.

L'ABGF de 2004 prolonge l'entente-cadre entre les peuples autochtones et le gouvernement qui a été proposé dans l'ABGF de l'année dernière afin que l'association d'égal à égal se poursuive. Les communautés autochtones continueront de déterminer les services de santé qui seront fournis, les endroits où ils seront assurés et les niveaux de financement nécessaires. L'ABGF propose que les fonds fédéraux soient attribués grâce à un Transfert au titre de la santé des Autochtones. Nous maintenons la pratique du financement stable en établissant un calendrier de financement de trois ans.

Dans son budget le plus récent, le gouvernement fédéral affecté 1,3 milliard de dollars en cinq ans aux programmes sur la santé des premières nations et des Inuits. Cela ne répond guère aux

besoins des Autochtones en matière de santé. L'ABGF y affecte 500 millions de dollars par année pour les trois prochaines années.

Financement

Il y a nettement une opposition idéologique entre les autorités gouvernementales qui croient que la prestation de soins de santé est une source de croissance économique et celles qui croient que l'accès aux soins de santé est un droit fondamental et que, par conséquent, la prestation de ces soins est un bien public plutôt qu'une activité commerciale. La commercialisation des soins de santé fera augmenter les dépenses de santé parce que les fournisseurs seront incités à fournir de plus en plus de services pour accroître leurs revenus. L'ABGF croit que le financement public et la prestation par le secteur public sans but lucratif sont la clé de la stabilité et de la durabilité des dépenses de santé. C'est pour cela que les transferts de fonds fédéraux aux provinces seront liés à la prestation publique sans but lucratif des services de santé assurés. Le tableau qui figure ci-dessous indique que cela fera augmenter les dépenses de santé provinciales de 6 % par année au cours des trois années visées.

Les dépenses de santé sont d'environ 121 milliards de dollars en 2003, dont à peu près 70 %, soit 85 milliards, sont des dépenses publiques. De 1975 à 1991, les dépenses publiques (ajustées en fonction de l'inflation) ont augmenté au taux de 3,8 % par année, en moyenne. De 1992 à 1996, pendant que les gouvernements comprimant les dépenses sociales, les dépenses de santé ont diminué de 0,5 % par année. Les dépenses publiques ont augmenté au taux annuel de 5,3 % de 1997 à 2001, au taux de 3,9 % en 2002 et au taux de 4,3 % en 2003.

Les dépenses de santé provinciales sont d'environ 77 milliards de dollars en 2003. Ce total comprend les transferts pécuniaires fédéraux aux provinces pour appuyer les régimes publics de

Tableau 7**Transferts fédéraux aux provinces et territoires pour les régimes publics de soins de santé de 2003 à 2006 (milliards de dollars)**

| | 2003-04 | 2004-05 | 2005-06 | 2006-07 |
|--|---------|---------|---------|---------|
| Prévisions selon le statu quo | | | | |
| Dépenses provinciales de santé ¹ | 77,5 | 82,15 | 87,1 | 92,3 |
| Transfert fédéral ² | 12,5 | 13,5 | 15,1 | 16,1 |
| Part fédérale des dépenses provinciales de santé (%) | 16,1 % | 16,4 % | 17,3 % | 17,4 % |
| Prévisions selon l'ABGF | | | | |
| Transfert selon l'ABGF | | 20,1 | 20,9 | 23,1 |
| Part des dépenses provinciales selon l'ABGF (%) | | 24,4 % | 23,9 % | 25,0 % |

¹ 62 % des prévisions moyennes des transferts fédéraux pour appuyer les programmes de santé et sociaux selon le secteur, Annexe 3 de la *Mise à jour économique et financière*, tableau 3.8

² Pour 2003-2004, la prévision des dépenses provinciales provient de l'Institut canadien d'information sur la santé, *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975-2003*. Les prévisions des autres années sont établies en fonction d'un taux de croissance de 6 % par année du total des dépenses provinciales de santé.

soins de santé. Comme l'illustre le tableau figurant ci-dessous, le transfert pécuniaire aux provinces pour les soins de santé sera d'environ 12,5 milliards de dollars en 2003-2004. Cela correspond à 16,1 % des frais de santé provinciaux. En 2004-2005, le transfert passera à 13,5 milliards ou 17,3 % des frais provinciaux. En 2006-2006, la part fédérale des frais provinciaux ne sera que de 17,4 %.

Depuis un certain nombre d'années, l'ABGF, comme de nombreuses autres organisations, recommande que le gouvernement fédéral contribue pour au moins 25 % des dépenses de santé provinciales. La Commission Romanow sur l'avenir des soins de santé au Canada a recommandé que la part fédérale des dépenses de santé publi-

ques ne soit pas inférieure au coût du système public de soins de santé.

Compte tenu du fait que la part fédérale des dépenses de santé frisait jadis 50 % par la combinaison de transferts pécuniaires et de points fiscaux, le transfert pécuniaire que l'ABGF prévoit pour les soins de santé sera porté à 25 % des dépenses de santé provinciales prévues en trois ans. Il s'ensuit que les transferts pécuniaires aux provinces passeront à 20,1 milliards de dollars en 2004-2005, à 20,9 milliards en 2005-2006 et à 23,1 milliards en 2006-2007. Cela engagera le rétablissement du rôle fédéral dans la prestation d'un système national public de soins de santé fondé sur les principes et les prescriptions de la *Loi canadienne sur la santé*.

Logement

La disponibilité de logements à prix abordable est indispensable à la santé des communautés et des villes et est la clé du bien-être individuel et de la prospérité de l'économie. Le fait que les loyers soient élevés et augmentent encore influence directement la pauvreté. Bien que de nombreux ménages tentent de joindre les deux bouts en occupant deux ou trois emplois à temps partiel, leurs efforts sont compromis par la proportion très élevée du revenu qu'ils doivent consacrer au logement. Les loyers élevés accaparent le revenu disponible, rendant insuffisant le revenu qu'il reste pour voir à d'autres nécessités et posent ainsi un problème de *pauvreté créée par le coût du logement*.

Un rapport établi par le Groupe financier Banque TD reconnaît qu'une politique économique judicieuse répondrait au besoin de logements à prix abordable. L'absence de pareils logements peut entraver considérablement l'investissement des entreprises et la croissance.¹

Le Canada vit encore une crise du logement qui remonte à 1993, année où le gouvernement fédéral a annulé le financement des nouveaux logements sociaux. Le graphique figurant ci-dessous illustre la réduction radicale de la production de logements sociaux ou à prix abordable. En 2001, plus de 700 000 ménages locataires — près de 20 % du total des locataires — ont consacré plus de la moitié de leur revenu au logement (loyer et chauffage) et 40 % y ont consacré plus de 30 %, soit plus que la proportion où le prix est jugé abordable. Le nombre des individus et des familles sans abri augmente dans l'ensemble du pays, particulièrement dans les villes.²

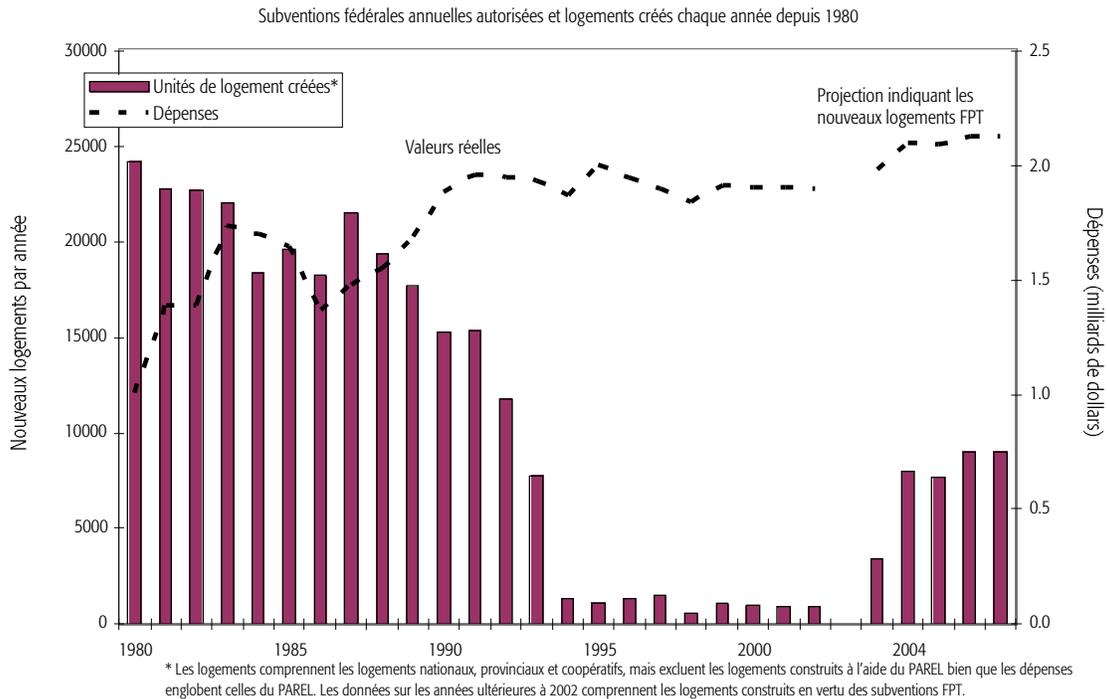
Selon le Recensement de 2001, 35 % des ménages locataires avaient un revenu de moins de 20 000 \$. À ce niveau de revenu, ils n'avaient pas les moyens de payer un loyer de plus de 400 \$

par mois, mais seuls 19 % des logements locatifs comportaient des loyers de 400 \$ ou moins. Il est clair que le loyer moyen dépasse de beaucoup les moyens des ménages travaillant au salaire minimum. En moyenne, dans le cas des ménages à soutien unique, le loyer abordable à 30 % du salaire minimum est inférieur de 180 \$ au loyer moyen du marché. Dans le cas des ménages à deux soutiens, le loyer abordable à 30 % du salaire minimum est inférieur de 74 \$ à la moyenne du marché.

En 2001, le gouvernement fédéral a annoncé le programme des logements locatifs à prix abordable. Les fonds affectés à ce programme, qui sont d'un milliard de dollars échelonnés sur six ans (de 2002 à 2008), devraient aider à créer environ 40 000 logements. Bien que ce soit un pas dans la bonne direction, ce nombre est grandement inférieur aux besoins. De plus, le programme produira des logements dont les loyers se situeront près de la moyenne du marché. Or, il a été prouvé que ces loyers dépassent les moyens des ménages à faible revenu. Sur une note positive, le gouvernement fédéral a annoncé en 2003 qu'il prolongeait pour trois ans le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et a affecté 128 millions de dollars par année au maintien du parc actuel de logements à prix abordable. De plus, le budget fédéral de 2003 a prolongé de trois ans l'Initiative de partenariats en action communautaire et y a affecté 135 millions de dollars par année pour aider les communautés à poursuivre leurs efforts afin de régler le problème des sans-abri.

L'ABGF établit une stratégie concrète de planification urbaine qui aidera à créer des quartiers et des communautés saines et englobantes et qui comprend un volet destiné à combler le manque critique de logements à prix abordable.

Graphique 3 : Réduction radicale de la création de logements sociaux/à prix abordable



La stratégie du logement à prix abordable fait appel à différentes approches :

1. Vu le besoin pressant de logements à prix abordable, l'ABGF accroîtra le financement de l'accroissement du parc de logements d'un milliard de dollars au cours de la première année de l'ABGF et maintiendra ce niveau de dépense jusqu'en 2008. Cela permettra de construire un minimum de 25 000 logements par année. De plus, le montant consacré au programme des logements locatifs à prix abordable sera accru de telle sorte qu'au moins 50 % des logements produits dans le cadre de ce programme soient accessibles aux ménages qui n'ont pas les moyens de payer des loyers correspondant à la moyenne du marché.
2. Le financement fédéral du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) se poursuivra et sera porté à 200 millions de dollars par année afin de protéger le parc actuel de logements à prix abordables et de permet-

- tre une remise en état majeure des ensembles de logements sociaux. Les commanditaires des logements pourront profiter du programme pour acquérir des immeubles locatifs à bas loyer actuels qui risquent d'être démolis ou convertis et entreprendre la rénovation des vieux ensembles de logements sociaux.
3. Compte tenu de la réussite de l'Initiative de partenariats en action communautaire, le financement fédéral de ce programme sera porté à 150 millions de dollars par année pour permettre à des groupes locaux de fournir des installations et des services ainsi que des logements permanents à des sans-abri.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a amélioré dernièrement son programme d'assurance hypothèque afin d'aider les producteurs de logements à prix abordable à obtenir un financement. C'est un progrès bienvenu, mais les politiques de souscription demeurent restrictives et les primes demeurent coûteuses. L'ABGF instaurera un programme de subventions à l'assu-

rance hypothécaire qui compensera les primes d'assurance hypothèque de la SCHL applicables aux logements dont les loyers sont jugés abordables.

Le logement est inabordable pour deux raisons : 1) il n'y a pas suffisamment de logements dont les loyers sont abordables et 2) les revenus des gens sont insuffisants. À titre de complément des mesures prises pour stimuler l'offre, il y a également lieu d'accroître les revenus. Bien que le gouvernement fédéral ne participe pas directement à l'aide au revenu, les modifications apportées aux transferts fédéraux — et notamment le TCSPS — ont réduit les ressources pouvant servir à maintenir les programmes de soutien du revenu. Les paiements d'aide sociale ont été réduits à tel point que, dans la plupart des provinces et territoires, la part devant servir au logement ne correspond plus qu'à environ la moitié de la moyenne des loyers du marché. L'ABGF incite les provinces à porter cette part à la moyenne des loyers du marché afin que les ménages qui bénéficient d'aide sociale ne vivent pas dans la pauvreté à cause du besoin de se loger et aient encore de quoi se nourrir et voir à d'autres nécessités une fois le loyer payé.

Le gouvernement fédéral affecte actuellement 1,9 milliard de dollars par année à des subven-

tions à un peu plus de 600 000 ménages. Ses engagements à long terme, dont la durée est habituellement de 35 à 50 ans, commencent à s'éteindre. Il s'ensuit que le Trésor fédéral économisera plus de 230 millions de dollars par année en 2010 et un montant qui augmentera à mesure que les hypothèques sont purgées. C'est pour cela que l'ABGF s'engage à réinvestir les sommes économisées par le gouvernement par suite de l'expiration des ententes dans la réponse aux besoins en logements à prix abordable.

L'ABGF accroîtra les dépenses de programmes associées aux logements sociaux/à prix abordable de près d'un milliard de dollars par année. De plus, l'investissement dans le logement par l'Office canadien de financement de l'infrastructure sera d'environ 2 milliards de dollars par année au cours de la période de trois ans.

Notes

- ¹ Drummond, Don, Derek Burleton et Gillian Manning. 2003. *Affordable Housing in Canada: In Search of a New Paradigm*. Toronto : Groupe financier Banque TD.
- ² Social Planning and Research Council of BC, Deborah Kraus et Paul Dowling. 2003 *Family Homelessness: Causes and Solutions*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Sécurité du revenu

La croissance économique et les légers investissements dans le soutien du revenu ont contribué à la diminution du taux de pauvreté au Canada. La proportion des familles pauvres a été ramenée de 14,8 % à 11,4 % de 1996 à 2001. Bien que le nombre des personnes vivant dans des familles à faible revenu ait baissé, le taux de pauvreté des enfants demeure, à 15,6 %, beaucoup plus élevé qu'en 1989 (14 %), et 1 071 000 enfants — soit près d'un sur six — vivaient dans la pauvreté en 2001. Et la pauvreté est plus profonde que jamais. Parmi les familles biparentales comprenant des enfants, la profondeur de la pauvreté, soit le revenu qu'il manque pour atteindre le seuil de faible revenu, est passée de 9 394 \$ à 10 265 \$ de 1989 à 2001. Il manquait encore 8 886 \$ aux familles monoparentales dirigées par une femme pour se hisser hors de la pauvreté en 2001. Il y a plus de personnes dont le logement est précaire, plus de sans-abri, plus de gens qui ne mangent pas à leur faim. L'inégalité (des points de vue du revenu marchand et du revenu après impôt) a augmenté plus rapidement depuis 1995 que jamais auparavant depuis que des dossiers sont tenus.

Au cours de la décennie la plus récente, les principaux facteurs influant sur la pauvreté sont demeurés essentiellement inchangés : marché du travail qui ne produit pas des emplois assurant un revenu suffisant, système de soutien du revenu qui ne fournit pas un seuil de revenu suffisant pour mettre les enfants à l'abri de la misère, et insuffisance de logements à prix abordable et de services de garde accessibles et de qualité.

L'augmentation des emplois atypiques et précaires et la polarisation entre les « bons » et les « mauvais » emplois ont semé une incertitude économique au sein de bien des familles canadiennes. Les femmes ont particulièrement été sur-

représentées dans les emplois à bas statut et salaire ne leur donnant accès qu'à peu de protection sociale, sinon aucune^{1,2}.

Quand l'assurance-chômage a laissé tomber les gens (voir la section sur l'assurance-emploi), les systèmes provinciaux d'aide sociale n'ont guère amorti leur chute. En mars 2003, des enfants et leurs parents constituaient 52 % des bénéficiaires d'aide sociale du Canada. Les revenus qu'ils tiraient de l'assistance sociale variaient de seulement le quart du seuil de la pauvreté au Canada à près des trois quarts de ce seuil.³ En fait, l'écart entre les revenus tirés de l'aide sociale et le seuil de la pauvreté a élargi dans le cas des ménages de tous les types à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique de 2001 à 2002. Seul le Québec a réussi à réduire l'écart dans le cas de la plupart des types de ménages.

Prestations fédérales et provinciales pour enfants

Il existe un besoin pressant d'adopter un nouveau système global de prestations pour enfants qui permettrait de réduire considérablement la pauvreté des enfants et des familles et de reconnaître ce qu'il coûte d'élever des enfants aux familles à revenu faible ou moyen.

Le budget fédéral le plus récent comprenait une majoration échelonnée de la Prestation fiscale canadienne pour enfants portant celle-ci à un maximum de 3 243 \$ par enfant en 2007. Or, c'est trop lent et beaucoup trop peu pour aider les familles vulnérables à atteindre un niveau de vie suffisant.

L'ABGF haussera le niveau de vie de toutes les familles et réduira considérablement la fré-

quence de la pauvreté des enfants en incorporant la Prestation fiscale canadienne pour enfants à un programme unique qui assurera une prestation maximale d'au moins 4 900 \$ par enfant aux familles vivant dans la pauvreté. (*Voir la section sur l'équité fiscale.*) Le nouveau système intégré de prestations pour enfants comprendra des investissements accrus dans la Prestation fiscale canadienne pour enfants et des mesures visant à décourager la récupération des prestations fédérales pour enfants par certains gouvernements provinciaux auprès des familles vivant de l'aide sociale. En mettant en œuvre ce qui revient à une réduction d'impôt pour de nombreuses familles et en posant les bases d'un système efficace de sécurité sociale pour les enfants et les familles, la nouvelle prestation contribuera grandement à l'amélioration de la sécurité du revenu des familles canadiennes.

L'ABGF séparera le transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) nouvellement créé du transfert en matière d'éducation postsecondaire. Le TCPS (qui comprend les nouveaux fonds affectés par l'ABGF à l'éducation et à la garde des jeunes enfants) atteindra 13,2 milliards de dollars la troisième année. Cela aidera à rétablir la part fédérale des paiements d'aide sociale.

L'ABGF créera des normes nationales et des mécanismes de reddition de comptes afin de voir à ce que les fonds soient dûment investis dans l'aide sociale et les services sociaux. Ces normes comprennent les suivantes :

- Droit à une aide fondée exclusivement sur le besoin (c.-à-d. l'interdiction du travail obligatoire des bénéficiaires ou la réglementation des délais)
- Droit à une aide sans exigence en matière de résidence
- Rajustement des taux en fonction du coût de la vie
- Respect du droit des bénéficiaires à la protection de leur vie privée

- Droit de conserver son foyer et un niveau de biens raisonnable
- Droit d'appeler des décisions des autorités et des tribunaux

L'ABGF améliorera le ciblage des dépenses s'adressant aux Autochtones dans le transfert en matière de programmes sociaux.

Elle créera un Conseil social fondé sur le modèle du Conseil de la santé du Canada auquel participeront des citoyens et citoyennes et des personnes représentant le secteur volontaire pour aider à en assurer la responsabilité et la transparence. Il séparera la part du transfert qui est réservée aux Autochtones et y associera les normes, la participation et les mécanismes appropriés.

L'ABGF portera le salaire minimum fédéral à 10 \$ par heure et encouragera les provinces à l'imiter.

L'ABGF de 2004 introduit un train de mesures — création d'emplois, assurance-emploi, réinvestissement dans les services publics et le logement, soutien du revenu grâce au système fiscal et par des dépenses de programmes directes, et réforme de la réglementation — qui permettront de s'attaquer à fond de train à la pauvreté. Ces mesures sont destinées à réduire le taux de pauvreté d'au moins la moitié avant la fin du mandat du gouvernement. (Cela cadre avec l'engagement du gouvernement à l'égard de l'objectif de développement du millénaire consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015.)

À la demande de l'Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP), l'ABGF lancera une révision majeure du système de sécurité sociale du Canada en vue de l'instauration éventuelle d'un revenu suffisant garanti à tous les Canadiens et les Canadiennes.

Afin de mieux s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de l'inégalité d'accès des femmes, l'ABGF propose de poser un cadre global de reddition de comptes en matière de condition féminine englobant une loi sur la situation de la femme, un comité parlementaire permanent sur

la condition féminine et un poste de ministre de premier plan ainsi qu'un ministère de la condition féminine.

L'ABGF est l'élément canadien de Global Social Watch, une initiative de la société civile de 60 pays qui oblige les gouvernements des pays développés et en développement à répondre du respect de leurs engagements internationaux à réduire la pauvreté et l'inégalité dans leurs sociétés. La contribution canadienne au rapport par pays de cette année de Global Social Watch, laquelle porte sur les obstacles à la sécurité humaine, sera publiée en avril 2004.

Notes

- ¹ Battle, K. (2003). *Minimum wages in Canada: a statistical portrait with policy implications*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy.
- ² Broad, D. (2000). *Hollow work, hollow Society?: globalization and the casual labour problem in Canada*. Halifax : Fernwood Publishing.
- ³ Rapports du Conseil national du bien-être social. (printemps 2003) *Revenus de bien-être social 2002*. Ottawa : Conseil national du bien-être social.

Éducation postsecondaire

Les universités et les collèges sont des facteurs vitaux du développement économique, social et culturel de leurs communautés et de l'ensemble du pays. L'éducation postsecondaire encourage le talent et la curiosité intellectuelle, ce qui aide à l'enrichissement personnel, favorise la création d'une société plus équitable et plus intégrante et contribue à la vie économique, sociale et culturelle de nos communautés à long terme.

Malheureusement, notre capacité de profiter de ces avantages a été gravement compromise ces dernières années à mesure que le système d'éducation postsecondaire du Canada a vu le gouvernement pratiquer de profondes coupures dans son financement. Les réductions de financement ont été particulièrement graves par suite de l'instauration, en 1996, du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). En dépit des récentes augmentations du TCSPS et de la création du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), les transferts pécuniaires au titre de l'éducation postsecondaire demeurent de beaucoup inférieurs à ce qu'ils étaient avant 1996. Il est prévu que ces transferts correspondent, compte tenu de l'inflation et de l'accroissement de la population, à environ 50 % de ce qu'ils étaient il y a 10 ans.

On comprendra facilement les conséquences du maintien de l'insuffisance du financement. Les frais de scolarité et l'endettement étudiant montent en flèche, ce qui met l'éducation postsecondaire hors de la portée d'un nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes. L'ABGF verra à ce que les transferts pour l'éducation postsecondaire ne soient versés aux provinces que si elles prennent sur-le-champ des mesures pour geler les frais de scolarité et engager leur réduction échelonnée. L'insuffisance du financement a en outre réduit de près de 10 % le

nombre des enseignants des universités et des collèges depuis une décennie. L'infrastructure des universités tombe en ruines. Voyant fondre le financement public, les universités et les collèges ont accepté un financement par le secteur privé qui menace de plus en plus l'intégrité de la recherche et la liberté universitaire.

Nouveau transfert pour l'éducation postsecondaire

L'Alternative budgétaire reconnaît que le gouvernement fédéral doit aider plus activement les provinces à financer les universités et les collèges. On ne peut y voir qu'en modifiant fondamentalement la prestation des transferts pécuniaires aux provinces au titre de l'éducation postsecondaire. Il faut créer un nouveau transfert fiscal responsable et transparent qui répond aux besoins pressants des universités et des collèges à financement public. Le moment est venu de réviser non seulement le niveau de financement nécessaire mais aussi le mécanisme et les règles selon lesquels les gouvernements fédéral et provinciaux apportent leur aide aux collèges et aux universités.

L'ABGF abrogera le TCPS et le remplacera par des transferts séparés aux titres des programmes sociaux et de l'éducation postsecondaire. Le Fonds de l'éducation postsecondaire nouvellement créé sera régi par une loi canadienne sur l'éducation postsecondaire qui s'inspirerait de la *Loi canadienne sur la santé* et qui indiquerait clairement les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux et les attentes à leur égard, établirait des lignes directrices et des principes nationaux, mettrait en place des mécanismes de mise en application et déterminerait des formu-

les de financement stable et à long terme. L'ABGF accroîtra le montant du transfert pour l'éducation postsecondaire de 3,6 milliards de dollars en trois ans.

L'ABGF ciblera mieux les dépenses prévues pour les Autochtones au sein du transfert pour les programmes sociaux.

Aide financière aux étudiants et étudiantes

La moyenne canadienne des frais de scolarité des étudiantes et étudiants du premier cycle en arts a augmenté de près de 170 % depuis 1990-1991, passant de 1 496 \$ à 4 025 \$. Les étudiantes et les étudiants participant à des programmes des cycles supérieurs et de formation professionnelle ont vu augmenter leurs frais encore plus rapidement. De 1990 à 2003, les frais de scolarité en droit, en médecine et en dentisterie ont été haussés de 313 %, 447 % et 552 %, respectivement. Les frais élevés privent un nombre grandissant de Canadiens et de Canadiennes admissibles de l'accès aux universités et aux collèges et imposent un endettement inacceptable à ceux qui les fréquentent.

Jusqu'à présent, la réponse du gouvernement fédéral à la hausse des frais de scolarité et à l'augmentation de l'endettement étudiant, y compris le récent discours du Trône, a été insuffisante. Des programmes tels que le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et la Subvention canadienne pour l'épargne-études n'aident guère la majorité des personnes qui ont le plus besoin d'aide. Le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire n'apporte une aide financière qu'à 1 étudiant ou étudiante postsecondaire sur 14. Cela ne peut guère être jugé suffisant.

La Subvention canadienne pour l'épargne-études présente de graves lacunes. Le gouvernement fédéral verse un supplément de 20 % des cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) privés (jusqu'à concurrence de 400 \$ par année). *À la fin de 2002, le gouvernement fédéral jugeait qu'il avait versé plus d'un milliard de dollars depuis la création de la subvention, en 1998.*

Outre le fait qu'elle engage de considérables recettes fédérales qui pourraient être dépensées plus judicieusement si elles étaient consacrées directement à l'éducation postsecondaire, la SCÉE ne sert à rien aux nombreuses familles qui n'ont pas les moyens d'épargner pour permettre à leurs enfants de faire des études postsecondaires. Selon Statistique Canada, moins de 19 % des parents d'enfants faisant partie de ménages qui gagnent moins de 30 000 \$ par année ont des REEE. Par contraste, les parents de près de 63 % des enfants gagnant 80 000 \$ ou plus ont des REEE.

L'ABGF convertira le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire et la Subvention canadienne pour l'épargne-études en un Programme national de prêts et bourses pour les étudiantes et les étudiants qui serait fondé exclusivement sur les besoins. Un fonds national de 1,85 milliard de dollars (voir la section sur la politique macroéconomique et budgétaire) assurera la transition pendant une période de trois années pendant que le nouveau programme s'établit.

Aux fins du programme, le mérite consistera à remplir les conditions d'admission à un établissement d'enseignement postsecondaire public canadien.

Prestations pour aînés et revenus de retraite

Les Canadiens et les Canadiennes qui approchent de l'âge de la retraite ont un avenir incertain. Bien des personnes dans la quarantaine avancée ou la cinquantaine — une génération qui comprend environ les trois quarts des baby-boomers — ne savent pas quand elles pourront prendre leur retraite. De plus, des enquêtes récentes de Statistique Canada¹ indiquent que près du tiers des personnes de 45 à 59 ans qui sont sur le point de prendre leur retraite trouvent qu'elles ne sont pas suffisamment bien préparées. L'incertitude au sujet de la sécurité financière pendant la retraite est alimentée par la récente turbulence des marchés des valeurs mobilières, qui a réduit la valeur de l'épargne-retraite que les particuliers peuvent avoir amassée dans des REER. De nombreux régimes de retraite professionnels sont déficitaires, ce qui porte à s'interroger au sujet de la sécurité financière future des travailleurs et travailleuses qui participent à ces régimes.

Certains groupes de la population canadienne sont particulièrement vulnérables à l'approche de la vieillesse. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de s'attendre que leurs revenus de retraite soient insuffisants ou à peine suffisants pour maintenir leur niveau de vie. Les nouveaux immigrants et immigrantes sont plus susceptibles que les autres de croire qu'ils n'auront pas des revenus suffisants pendant leur retraite. Les personnes qui sont en mauvaise santé et les veufs et veuves et personnes séparées ou divorcées sont plus susceptibles de trouver que leur préparation financière est insuffisante.

Près d'un cinquième des personnes interrogées dernièrement ont indiqué qu'elles n'avaient pas l'intention de prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Bon nombre d'entre elles ont fait partie de ménages à faible revenu, ne sont pas proprié-

taires de maison et ont de faibles degrés d'instruction. D'autres études ont révélé que la réduction des gains des nouveaux immigrants et immigrantes leur donnera beaucoup plus de difficulté à joindre les deux bouts au début de leur transition vers la retraite. Ils seront plus vulnérables à des contretemps tels que la perte d'un emploi ou des dépenses inattendues.

Bien que des modifications majeures aient été apportées au Régime de pensions du Canada il y a quelques années, l'information la plus récente indique clairement qu'il y a lieu de prendre d'autres mesures pour protéger les membres les plus vulnérables de notre société et de voir à ce que les Canadiens et les Canadiennes âgés aient des revenus suffisants pendant leur retraite. Les récentes majorations des plafonds de cotisation à des REER n'aident nullement la majorité des Canadiens et des Canadiennes puisqu'elle ne peut pas cotiser à un REER parce que son faible revenu ne lui en laisse pas le loisir. Le coût de pareilles mesures, en recettes fiscales sacrifiées, est payé par tous les membres de la population mais seules les personnes ayant les revenus les plus élevés en bénéficient. Pendant la période de six années qui s'est écoulée de 1993 à 1999, par exemple, 40 % des personnes qui ont présenté une déclaration de revenu avaient des revenus annuels moyens de moins de 20 000 \$.² Seuls 13 % des personnes dont les revenus se situaient entre 10 000 \$ et 19 999 \$ qui avaient le droit de verser des cotisations à un REER ont indiqué dans leur déclaration de revenu de 1999 qu'elles en avaient versé alors que 79 % des personnes ayant des revenus de 80 000 \$ ou plus ont indiqué avoir cotisé à un REER cette année-là.³

La majorité des Canadiens et des Canadiennes n'ont plus de régime de retraite enregistré au

travail. En 2000, par exemple, seuls 41 % des travailleurs et travailleuses rémunérés participaient à un régime de retraite professionnel, alors qu'une proportion légèrement supérieure à 45 % d'entre eux y participaient en 1991.⁴ De plus, l'augmentation des emplois atypiques tels que l'emploi temporaire ou à contrat, occasionnel ou à temps partiel signifie qu'un nombre grandissant de travailleurs et travailleuses ne sont pas assujettis à des régimes de retraite traditionnels ou à des régimes d'épargne-retraite.

Pour bien des Canadiens et des Canadiennes — et particulièrement ceux qui font partie des groupes les plus vulnérables — les régimes de pensions publics sont un élément vital de la sécurité financière de leur vieillesse. C'est pour cela que l'ABGF procédera à une révision majeure du système de revenu de retraite afin de voir à ce qu'il réponde aux besoins de la main-d'œuvre changeante et apaise les craintes des groupes les plus incertains à l'approche de la vieillesse. Les mesures que nous envisageons comprennent les suivantes :

- Augmentation du montant des prestations de Sécurité de la vieillesse (SV) de telle sorte que la SV et le RPC assurent un taux approprié de remplacement du revenu aux personnes qui n'ont pas d'autre source de revenu de retraite. En attendant de connaître les résultats de notre révision, nous accroîtrons les prestations aux aînés de 1,5 milliard de dollars par année au cours des trois prochaines années. Cela correspond à environ 50 % de plus que l'augmentation annuelle prévue par le gouvernement et permet de tenir compte de l'inflation et de l'évolution démographique. Les fonds supplémentaires serviront à porter les prestations des groupes les plus vulnérables au seuil de la pauvreté (seuil de faible revenu).
- Abolition de la récupération fiscale de la SV. Environ 5 % des prestataires font actuellement l'objet d'une récupération qui se trouve à priver de prestations de SV des personnes dont les revenus dépassent un certain seuil. Il y a lieu de signaler que les prestations de SV sont déjà imposables. Nous ne voyons aucune raison valable de frapper d'un impôt supplémentaire des revenus que ne tirent que les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans.
- Création de prestations publiques d'un niveau tel que le revenu minimum garanti se trouve au-dessus du seuil de faible revenu après impôt calculé par Statistique Canada pour les individus et les familles, une attention particulière étant prêtée aux besoins des immigrantes et immigrants qui ne peuvent peut-être pas profiter d'ententes sur la sécurité sociale avec leur pays d'origine.
- Révision de la formule de remplacement aux fins du calcul des prestations de retraite du RPC. Actuellement, les prestations du RPC correspondent à 25 % des gains annuels moyens d'avant la retraite, jusqu'à une certaine limite. Les personnes dont les gains moyens sont inférieurs à la moyenne devraient jouir d'un taux de remplacement plus élevé.
- Examen de la manière dont la période de cotisation au RPC est calculée, afin d'étudier des mesures qui pourraient aider les nouveaux immigrants et immigrantes à accumuler des pensions suffisantes.
- Mise en œuvre d'une clause d'exclusion pour fournir des soins qui permettrait aux personnes prenant soin de membres de leur famille qui ont un handicap d'exclure un certain nombre d'années du calcul des gains moyens sur lesquels leur pension de retraite sera fondée, comme la clause d'exclusion pour élever des enfants le permet aux personnes prenant soin de jeunes enfants.
- Amélioration des prestations tirées de régimes de pensions publics par la réduction des plafonds de cotisation aux REER. (Cette année, l'ABGF réduira le plafond à 18 % du double du salaire moyen dans l'industrie — voir la section sur l'impôt)

- Mise en œuvre d'un fonds de garantie des prestations de pension qui ressemblerait au FGPR de l'Ontario et qui serait financé à l'aide de cotisations des employeurs qui participent à des régimes de retraite relevant de la compétence fédérale. Ce Fonds garantirait les pensions, jusqu'à une certaine limite, des travailleurs et travailleuses dont les prestations sont mises en péril par la faillite ou l'insolvabilité de leur employeur.

Excédent du régime de retraite syndical de la fonction publique fédérale

En 1999, le gouvernement fédéral a adopté une loi qui l'autorisait à s'approprier l'excédent du régime de retraite de la fonction publique fédérale, lequel était d'environ 30 milliards de dollars, et à réduire sa responsabilité, notamment en

s'accordant une suspension de cotisations. Les syndicats du secteur public considèrent cela comme un acte répréhensible et illégal, et ils poursuivent le gouvernement pour qu'il remette les fonds qu'il doit. L'ABGF appuie les travailleurs et les travailleuses du secteur public et redonnera par conséquent au régime de retraite l'excédent approprié.

Notes

- ¹ Statistique Canada (2003) « Enquête sociale générale : soutien social et vieillissement » dans *Le Quotidien* du 2 septembre 2003, Ottawa.
- ² Statistique Canada (2001) *Épargne-retraite au moyen des REP et des REER*. Ottawa : Statistique Canada, n° de catalogue 74F0002XIB.
- ³ Statistique Canada (2003) *Programmes de revenu de retraite au Canada : un aperçu statistique (1990-2000)*. Ottawa : Statistique Canada, n° de catalogue 74-507-XPF.
- ⁴ *Ibid.*

Annexe

Ordre de priorité des dépenses nationales d'infrastructure établi à la lumière des ateliers de budgétisation participative tenus en novembre 2003

En 2004, l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral a réalisé une expérience de budgétisation participative qui a servi à répartir une somme de 15 milliards de dollars recueillis en trois ans dans un Fonds de l'infrastructure. Quatre ateliers ont été organisés. Les participantes et les participants invités ont débattu les priorités d'investissement local dans l'infrastructure. La présente annexe indique les résultats de ces ateliers et extrapole les priorités locales dans un contexte national.

La budgétisation participative est une pratique de plus en plus courante de participation des citoyens et citoyennes à la prise des décisions sur les budgets municipaux. S'inspirant de l'expérience qui se vit depuis 13 années à Porto Alegre (Brésil) et dans le cadre de laquelle une proportion de 20 % du budget municipal est réservée à des assemblées populaires et de quartier, de nombreuses villes et de nombreux pays du monde entier examinent et mettent à l'essai cette approche. C'est une procédure longue et compliquée qui nécessite de mobiliser des centaines et parfois des milliers de citoyens et de citoyennes, de tenir des assemblées démocratiques, de sensibiliser la population aux priorités en matière de dépenses et de permettre aux citoyens et citoyennes d'établir leurs priorités locales et de répartir les budgets entre elles. De diligents travaux de recherche, d'éducation et de développement s'accomplissent dans le monde entier en vue de l'utilisation de la budgétisation participative par les administrations publiques, les municipalités et les provinces.

D'ordinaire, la budgétisation participative commence par l'établissement d'un ordre de priorité et se poursuit par des négociations et l'affectation de fonds. L'adaptation de cette procédure

à l'ABGF de 2004 a nécessité l'acceptation de certaines limites de temps et de portée. L'ABGF propose de créer un Fonds de l'infrastructure auquel 15 milliards de dollars seraient affectés en trois ans. Ce Fonds serait administré par un office fédéral de l'infrastructure que créerait le gouvernement fédéral. Aux fins des ateliers de budgétisation participative, il a été convenu d'employer les catégories définies par Infrastructure Canada, qui sont les suivantes :

- les réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes
- les systèmes d'eau et de traitement des eaux usées
- les installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain
- les logements à prix abordable
- les systèmes de télécommunications
- les infrastructures frontalières.

Il a été décidé de diviser les 15 milliards de dollars en fonction de la population de chaque agglomération. Chaque atelier savait donc en commençant la somme dont il disposait :

- Grand Vancouver : population de 2 millions = 1 milliard de dollars en trois ans
- Regina : population de 150 000 = 75 millions de dollars en trois ans
- Winnipeg : population de 500 000 = 250 millions de dollars en trois ans
- Toronto : population de 4 millions = 2 milliards de dollars en trois ans

Chaque atelier a compris des discussions et la présentation de propositions sur les dépenses d'infrastructure, après quoi les priorités ont été établies démocratiquement et les affectations à cha-

que groupe de priorités ont été votées. Les priorités établies par chaque atelier sont nombreuses et devraient être jugées préliminaires car, au cours d'une procédure plus longue et plus élaborée, elles feraient l'objet de recherches, d'un développement et de négociations avant d'être approuvées par voie de vote. Malgré les limites imposées par la procédure abrégée, il est néanmoins clair que le logement à prix abordable ainsi que les réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes ont unanimement été retenus en tant que principales priorités et que tous les ateliers ont pratiquement négligé les systèmes de télécommunications et les infrastructures frontalières.

Les résultats de chaque atelier sont présentés dans les tableaux qui suivent. Le tableau 1 présente le sommaire des résultats et, selon la moyenne des pourcentages affectés par les ateliers, propose des affectations nationales.

Les tableaux suivants indiquent les priorités que chaque atelier a adoptées démocratiquement

après en avoir discuté. La deuxième colonne, intitulée « besoins et attentes » indique les points classés par ordre de priorité par chaque atelier. Les listes sont longues et, si la procédure avait été plus longue et plus élaborée, elles auraient été réduites peu à peu par des débats, des négociations et des votes. Certains des points sont non pas nécessairement des priorités de dépense concrètes mais plutôt des recommandations sur les politiques. Si l'on en avait eu le temps, ils auraient été isolés des autres et traités grâce à l'éducation, à la négociation, à la délégation ou au renvoi avant que le vote sur les affectations n'ait eu lieu. La troisième colonne, intitulée « votes », indique les résultats de chaque tour de vote d'affectation, et la quatrième colonne représente les résultats du vote en pourcentage du nombre total des voix exprimées. La dernière colonne indique le montant de l'affectation calculé d'après ce pourcentage.

Tableau 1: Pourcentages des dépenses, par atelier, moyenne et extrapolation des dépenses nationales

| | Winnipeg | Regina | Vancouver | Toronto | Moyenne des pourcentages affectés par tous les ateliers | Dépenses totales moyennes sur trois ans |
|---|----------|--------|-----------|---------|---|---|
| Réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes | 31 | 29 | 30 | 34 | 31 | 4,65 milliards |
| Systèmes d'eau et de traitement des eaux usées | 6 | 19 | 19 | 5 | 12,3 | 1,84 milliard |
| Installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain | 19 | 5 | 9 | 19 | 13 | 1,95 milliard |
| Logements à prix abordable | 44 | 47 | 42 | 36 | 42,3 | 6,34 milliards |
| Systèmes de télécommunications | 0 | 0 | 0 | 2 | 0,5 | 75 millions |
| Infrastructures frontalières | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 | 150 millions |

N.B. : Il importe de remarquer que la budgétisation participative permet à chaque municipalité ou province d'établir des priorités et des affectations différentes. Ainsi, les données sur les dépenses nationales fondées sur les moyennes ne témoignent-elles pas de la diversité des résultats relatifs aux dépenses locales.

WINNIPEG

Population de 500 000 = 100 000 000 \$ en trois ans

| | BESOINS ET ATTENTES | VOTES | % | Somme à échelonner sur 3 ans |
|---|--|-------|----|------------------------------|
| Réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes | <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des itinéraires d'autobus Transports en commun à prix abordable et ne nuisant pas à l'environnement Augmentation des itinéraires gratuits Abribus plus chauds Pistes cyclables (à des fins de migration pendulaire et de loisirs) Pistes cyclables /de ski Aménagement urbain favorable à l'utilisation des transports en commun en raison de la densité de population | 5 | 31 | 31 250 000 |
| Systèmes d'eau et de traitement des eaux usées | <ul style="list-style-type: none"> Réseau d'égout séparant les eaux pluviales des eaux usées Station de traitement solaire de l'eau par quartier et projet-pilote de serres en climat nordique Réseau d'égouts – canalisations, traitement, désinfection Recherche et développement de procédés « naturels » d'épuration des eaux usées | 1 | 6 | 16 666 666 |
| Installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain | <ul style="list-style-type: none"> Politique: aide également au développement local et à l'amélioration du mode de vie, p. ex. sentier riverain pour la promenade à pied ou à vélo / été ou hiver Installations pour enfants Piscines, équipement de jeu (mur d'escalade, piscine à vagues, skatepark, pentes de toboggan) Réseaux d'espaces verts et de sentiers naturels urbains Initiative d'aménagement paysager avec plantes comestibles Skateparks Réserves autochtones urbaines Théâtre/musées à thématiques autochtones Remise en état des espaces publics (rivage) Commerce/tourisme Expansion du festival folklorique Musée de la grève de Winnipeg –tourisme Plan et politique d'aménagement urbain destinés à mettre fin à l'étalement Logements pour personnes âgées et services de santé et de soutien social à proximité Fondation du logement à prix abordable Quartiers où règne la sécurité et la santé (parcs/aires de loisirs, zones résidentielles et commerciales – entretenus et soutenus, participation de la communauté, activité, soutien de l'économie locale- centre communautaire) Coopératives d'habitation, fiducie foncière de coopérative d'habitation jouissant de subventions, et avoir communautaire Maisons de transition à vocation familiale Coopératives d'habitation et logements alternatifs Parcs d'outils et de matériel pour les voisins aux fins de la modernisation, etc. Formation des propriétaires d'habitations et de terrains Logements locatifs et autres à prix abordable Club communautaire, bibliothèques, accès à la technologie / mise à la disposition du public pour accroître l'accès Mise à niveau de la technologie dans les écoles et les lieux publics du centre-ville | 3 | 19 | 18 750 000 |
| Logements à prix abordable | <ul style="list-style-type: none"> Coopératives d'habitation, fiducie foncière de coopérative d'habitation jouissant de subventions, et avoir communautaire Maisons de transition à vocation familiale Coopératives d'habitation et logements alternatifs Parcs d'outils et de matériel pour les voisins aux fins de la modernisation, etc. Formation des propriétaires d'habitations et de terrains Logements locatifs et autres à prix abordable Club communautaire, bibliothèques, accès à la technologie / mise à la disposition du public pour accroître l'accès Mise à niveau de la technologie dans les écoles et les lieux publics du centre-ville | 7 | 44 | 43 750 000 |
| Systèmes de télécommunications | <ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau de la technologie dans les écoles et les lieux publics du centre-ville | 0 | 0 | 0 |
| Infrastructures frontalières | | 0 | 0 | 0 |
| | | 16 | | |

REGINA

Population de 150 000 = 75 millions de dollars en trois ans

| | BESOINS ET ATTENTES | VOTES | % | Somme échelonnée sur 3 ans |
|---|--|-------|----|----------------------------|
| Réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes | <ul style="list-style-type: none"> • Transports en commun subventionnés dans les zones urbaines, y compris les transports adaptés - soutien/entretien • Besoin de réfection des rues et routes • Rétablir les services VIA sur les structures viables – priorité des transports en commun locaux • Transports en commun à faible consommation d'énergie - autobus/fourgonnettes • Service ferroviaire voyageurs interurbain • Localiser le contrôle des lignes de chemin de fer (soutien) • Initiatives d'économie d'eau – citernes • Modernisation des systèmes dans les régions rurales, et particulièrement à l'intérieur des réserves, peut-être à l'aide de matériaux alternatifs | 6 | 29 | 21 750 000 |
| Systèmes d'eau et de traitement des eaux usées | <ul style="list-style-type: none"> • Politique et réglementation sur l'eau potable • Politique et réglementation nationales sur l'eau douce • Révision majeure du traitement local de l'eau • Contrôle de la consommation d'eau • Mise en œuvre d'une approche de gestion de l'eau fondée sur l'écosystème • Étude des conditions de base • Formation • Investissement destiné à voir à ce que les systèmes d'épuration et d'acheminement de l'eau répondent à des normes plus saines • Part fédérale des subventions pour réduire les frais d'utilisation dans les petites communautés • Subventions d'exploitation pour réduire les frais d'utilisation des principales installations communautaires et en accroître ainsi l'utilisation | 4 | 19 | 14 250 000 |
| Installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain | <ul style="list-style-type: none"> • Marchés fermiers • Charte sur les aliments • Congélateurs publics • Transports • Salubrité des aliments servis au public • Espaces publics dans le sud du centre-ville de Saskatoon • Prêts coopératifs au logement • Logements accessibles aux personnes ayant un handicap – coopératives subventionnées • Coopératives d'habitation d'étudiants • Projet de logements subventionnés à prix abordable | 1 | 5 | 3 750 000 |
| Logements à prix abordable | <ul style="list-style-type: none"> • Coopératives subventionnées pour groupes marginalisés à faible revenu • Rétablissement de la participation fédérale aux projets de logement du noyau central des grandes villes • Investissement majeur dans les logements publics à loyer abordable • Réglementation des loyers dans les grandes villes | 10 | 47 | 35 250 000 |
| Systèmes de télécommunications | <ul style="list-style-type: none"> • • | 0 | | |
| Infrastructures frontalières | <ul style="list-style-type: none"> • • | 0 | | |
| | | 21 | | |

VANCOUVER

Population de 2 millions = 1 milliard de dollars en trois ans

| | BESOINS ET ATTENTES | VOTES | % | Somme échelonnée sur 3 ans |
|---|---|-------|----|----------------------------------|
| Réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes | <p>A:</p> <ul style="list-style-type: none"> Air propre accessible Plus d'autobus – doubler le parc Plus d'itinéraires, passages plus fréquents Remplacement ou accroissement du parc d'autobus Autobus rapides dans toute la ville Système d'autobus comprenant des voies réservées <p>B:</p> <ul style="list-style-type: none"> Voies réservées aux autobus Feux de circulation virant à l'arrivée d'autobus – priorité aux transports en commun Abribus Eau propre, traitement assurant la salubrité Traitement au chlore de l'eau potable seulement (systèmes d'acheminement séparés) Protéger les sources plutôt que d'ajouter du chlore (médecine préventive) Épuration par ionisation Citernes pour toutes les maisons et tous les appartements | 13 | 30 | 300 000 000 |
| Systèmes d'eau et de traitement des eaux usées | <p>A:</p> <ul style="list-style-type: none"> Jardins suspendus Maintenir les services d'eau publics Maintenir l'eau dans le ressort public (pas de P3) Amélioration de la législation sur l'épuration de l'eau par les entreprises car elle a été affaiblie considérablement par les gouvernements provinciaux Remplacer l'infrastructure d'alimentation en eau (à l'aide d'une main-d'œuvre du secteur public, si possible!) Améliorer le réseau de distribution d'eau, sa capacité et la qualité de l'eau <p>B:</p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacer l'infrastructure vieillissante d'alimentation en eau Modernisation de l'infrastructure d'alimentation en eau de manière à répondre aux besoins à long terme Réduire les fuites du système de distribution Accroître les cours d'ALS et les centres d'éducation des adultes Accroître les intervenant-e-s et services en immigration | 8 | 19 | 190 000 000 |
| Installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain | <p>A:</p> <ul style="list-style-type: none"> Garde d'enfants Plus de parcs Accroître le nombre et la taille des bibliothèques Piscines publiques et centres communautaires Accroître les foyers de voisinage Accroître les refuges pour femmes Musée multiculturel <p>B:</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre d'information sur l'écotourisme et exposition d'histoire nationale / interprétation Centre de ressources humaines culturelles et satellites régionaux | 4 | 9 | 90 000 000 |

(Suite page 80)

VANCOUVER (cont'd)

| | BESOINS ET ATTENTES | VOTES | % | Somme échelonnée sur 3 ans |
|--------------------------------|---|-------|----|----------------------------|
| Logements à prix abordables | A: <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie concertée sur le logement à prix abordable • 2 000 logements salubres à prix abordable par année • Pourcentage de logements à prix abordable – District régional de Vancouver • Subvention à la location et rénovation de logements secondaires • Combinaison de logements pour familles à revenu faible et moyen • Logements à prix abordable – habitations à loyer modéré en tant qu'élément des projets commerciaux • Logements pour les lesbiennes âgées • Pas de « projet » d'habitation • Intégration obligatoire des logements à prix abordable aux plans de budgétisation et d'aménagement | 18 | 42 | 420 000 000 |
| | B: <ul style="list-style-type: none"> • Logements pour la jeunesse • Logements pour les personnes âgées • Établissements de soins de longue durée • Places dans des centres de désintoxication • Places de désintoxication pour femmes (de 0 à un nombre suffisant) • Augmentation des allocations de logement des bénéficiaires d'aide sociale (pas de limite de deux ans) • Subventions (et dégrèvements d'impôt?) pour le logement à prix abordable en coopérative d'habitation • Programme local de production de revenus • Programmes de culture biologique en milieu urbain • Financer et favoriser la SRC | | | |
| Systèmes de télécommunications | A: <ul style="list-style-type: none"> • Plus d'accès et de fréquences de radiodiffusion publique/communautaire | 0 | 0 | 0 |
| | B: <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure d'accès Internet à haute vitesse de propriété municipale • Accès universel à l'Internet haute vitesse | | | |
| Infrastructure frontalière | A: <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'utilisation des postes frontaliers, sauf pour les personnes à faible revenu | 0 | 0 | 0 |
| | B: <ul style="list-style-type: none"> • Fermer la frontière avec les États-Unis • Réaffecter des fonds des postes frontaliers au logement • Pas de plan Rumsfeld | | | |
| | | 43 | | |

TORONTO

Population de 4 millions = 2 milliards de dollars en trois ans

| | BESOINS ET ATTENTES | VOTES | % | Somme échelonnée sur 3 ans |
|---|---|-------|------|----------------------------|
| Réseaux de transport local et ferroviaire et d'autoroutes | <ul style="list-style-type: none"> Réduire l'utilisation des automobiles –accroître les places de stationnement aux têtes de ligne de métro, comme p. ex. la Kipling Accroître les rames de métro, comme p. ex. celle de Kipling à Albion, desservant les quartiers à faible revenu Subventions pour la TTC permettant de réduire considérablement les tarifs Prolongement du métro ou trains à grande vitesse jusqu'à l'aéroport Station de l'avenue Eglinton Expansion du métro jusqu'à Scarborough Expansion des transports en commun – subventionnée Prolongement du métro jusqu'à l'Université York Prolongement du métro le long de l'avenue Eglinton jusqu'à l'aéroport Pearson Expansion du réseau de métro Les autobus et les tramways sont trop lents – ajouter des rames de métro en travers et en périphérie de la ville Métro desservant le secteur Jane/Finch Modernisation du réseau d'égout. Filtration de l'eau Créer un centre de recherche pour trouver des méthodes plus vertes et plus saines d'épuration de l'eau et d'hygiène | 18 | 34 % | 680 000 000 |
| Systèmes d'eau et de traitement des eaux usées | <p>A:</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des systèmes permettant un traitement plus vert des eaux usées Amélioration du traitement des eaux de ruissellement pluviales (pour assainir le lac Ontario) <p>B:</p> <ul style="list-style-type: none"> Traitement des eaux usées durable sur le plan écologique Je veux pouvoir nager dans les lacs et cours d'eau de l'Ontario Éliminer les mauvaises odeurs de l'eau du robinet à Toronto durant l'été Découvrir les cours d'eau enfouis pour redonner aux gens l'accès à des sources d'eau locales Maintenir plus de marais à l'état naturel près des écoles et des communautés Assainir l'eau aux plages de Toronto Distribuer des systèmes de filtration de l'eau à prix abordable <p>A:</p> <ul style="list-style-type: none"> Remettre de vieux bâtiments en état et les utiliser à des fins artistiques/musicales Construire un opéra/théâtre communautaire dans Scarborough North Construire un théâtre où les personnes à faible revenu pourraient assister à des représentations de haut calibre Créer des espaces réservés à l'art des lieux publics Faire jouer davantage de musique dans les lieux publics, afin de couvrir le bruit des moteurs | 3 | 5 % | 100 000 000 |
| Installations touristiques, culturelles, récréatives et de développement urbain | <p>A:</p> <ul style="list-style-type: none"> Œuvres d'art à prix abordable Parc urbain consacré aux murales Bâtir des écoles secondaires des beaux-arts – l'art est un moyen merveilleux de permettre aux jeunes d'apprendre à se connaître, d'acquiescer de l'assurance et de trouver leur place dans la vie. Dans bien des cas, les écoles et les emplois ne favorisent pas le développement des qualités artistiques <p>B:</p> <ul style="list-style-type: none"> Construire un centre des arts et de la culture dans chaque quartier Expansion de l'éducation multiculturelle en tant que source de recherche communautaire sur des dossiers intéressant particulièrement certains groupes ethniques Convertir des bâtiments industriels désaffectés en locaux à louer à des groupes communautaires Tenir des assemblées de quartier intégrantes pour discuter des besoins en infrastructure Centres récréatifs / programmes pour les jeunes femmes / promotion des sports Centres d'éducation antiraciste Centre d'éducation alternative Comité sur l'alimentation dans les écoles – financement des programmes Convertir des écoles fermées en espaces communautaires/récréatifs abordables Centre de l'implication des jeunes | 10 | 19 % | 380 000 000 |

(Suite page 82)

TORONTO (cont'd)

| | BESOINS ET ATTENTES | VOTES | % | Somme échelonnée sur 3 ans |
|--------------------------------|--|-------|------|----------------------------|
| Logements à prix abordable | A: <ul style="list-style-type: none"> Convertir en logements des espaces qui ne sont même pas envisagés actuellement à des fins de logement Convertir des bureaux municipaux inutilisés Convertir en logements le manège militaire de Moss Park Don de terres municipales pour l'aménagement de logements à prix abordable (les terrains comptent pour 30 % du prix des logements) Convertir des écoles fermées en logements pour les sans-abri Établir une procédure permettant aux gens de profiter plus facilement d'habitations à loyer modéré | 19 | 36 % | 720 000 000 |
| | B: <ul style="list-style-type: none"> Voir à ce que le réaménagement soit effectué en fonction des loyers fondés sur le revenu Axer les loyers entièrement sur le revenu Bâtir de nouveaux logements à prix abordable dans le centre-ville Subventions locatives pour les familles/personnes à faible revenu | | | |
| Systèmes de télécommunications | A: <ul style="list-style-type: none"> Voir à ce que la technologie disponible soit accessible à tous Accès gratuit à l'Internet | 1 | 2 % | 40 000 000 |
| | B: <ul style="list-style-type: none"> Voir à ce que Dundas Square ne devienne pas comme Time Square Ne pas vendre des espaces publics à des annonceurs | | | |
| Infrastructure frontalière | A: <ul style="list-style-type: none"> Rendre les bâtiments plus accessibles Construire des refuges temporaires et des logements à prix abordable pour toutes les personnes immigrantes et réfugiées nécessiteuses Permettre à des défenseurs des droits de la personne d'observer ce qui se passe aux postes frontaliers | 2 | 4 % | 80 000 000 |
| | B: <ul style="list-style-type: none"> Créer des centres de formation antiraciste Mettre fin à l'utilisation de profils raciaux aux frontières | | | |
| | | 53 | | |



Centre canadien de politiques alternatives
410-75 rue Albert Street
Ottawa (Ontario)
K1P 5E7

<http://www.policyalternatives.ca>